



**Albert MAYBON**

**LA RÉPUBLIQUE  
CHINOISE**

## La république chinoise

à partir de :

### LA RÉPUBLIQUE CHINOISE par Albert MAYBON (1878-19xx) avec une préface de Stéphen Pichon

Armand Colin, Paris, 1914. XX+268 pages.

Édition en format texte par  
Pierre Palpant

[www.chineancienne.fr](http://www.chineancienne.fr)  
avril 2012

# TABLE DES MATIÈRES

Préface, par Stéphen Pichon.

Avant-propos

## PREMIÈRE PARTIE : AVANT L'INSURRECTION

- I. — L'idée réformiste et l'évolution gouvernementale.
- II. — La politique constitutionnelle de la régence.
- III. — L'esprit révolutionnaire et l'idée républicaine.

## DEUXIÈME PARTIE : L'INSURRECTION

- I. — De l'insurrection à la monarchie constitutionnelle.
- II. — Du ministère Yuan Che-k'ai à la destitution du régent.
- III. — Chute de la dynastie et de l'empire. Proclamation de la république.
- IV — Les débuts du gouvernement républicain.

## TROISIÈME PARTIE : LA MÊLÉE DES PARTIS

- I. — Les partis et le gouvernement.
- II. — La base sociale des partis.
- III. — Les élections.

## QUATRIÈME PARTIE : LES FORCES GOUVERNEMENTALES ET LA FORCE RÉVOLUTIONNAIRE.

- I. — Les militaires.
- II. — Les marchands.
- III. — Les sociétés populaires ; le gouvernement de Canton.

## CINQUIÈME PARTIE : LA RESTAURATION DE L'ÉTAT

- I. — Le but de Yuan Che-k'ai.
- II. — La politique de la « présidence provisoire ».
- III. — La politique de la présidence après la deuxième insurrection.

## APPENDICES

- I. — Le traité du réformisme gouvernemental.
- II. — Amende honorable de l'empereur (décret du 30 octobre 1911).
- III. — La destitution du prince régent (6 décembre 1911).

## La république chinoise

- IV. — Les décrets d'abdication (12 février 1912).
- V. — Proclamation de la République par le gouvernement de Nankin (5 janvier 1912).
- VI. — Affranchissement des esclaves et des classes « viles » (Décret de Sun Yat-sen, Nankin, mars 1912).
- VII. — Les discours de Sun Yat-sen.
- VIII. — Le catéchisme des fraudes électorales.
- IX. — Décret de Yuan Che-k'ai sur la morale.
- X. — Élection définitive du président de la République (Discours de Yuan Che-k'ai, 10 octobre 1913).

@

## PRÉFACE

@

p.v Quand, à la fin de l'année 1911, on apprit en Europe l'abdication de l'empereur de Chine, bientôt suivie de la proclamation de la République, je fus fréquemment abordé par des personnes qui, connaissant mon long séjour à Pékin, m'interrogeaient sur cet événement extraordinaire.

Elles en étaient profondément surprises. Comment une telle révolution avait-elle pu bouleverser un pays où la tradition impériale paraissait si puissamment enracinée ? Comment une dynastie en possession du trône depuis plus de deux cent soixante ans avait-elle pu succomber si aisément ? Comment un régime datant de plusieurs milliers d'années avait-il subi une si complète et foudroyante métamorphose ?

Et ceux qui posaient ces questions se p.vi montraient généralement sceptiques sur la durée du nouveau régime.

Je répondais que la Chine est le pays du monde où il est le plus difficile d'annoncer la veille les événements du lendemain, et où, par conséquent, il faut s'étonner le moins de ce qui, partout ailleurs, serait considéré comme invraisemblable. N'est-elle pas la terre bénie des sociétés secrètes ? N'a-t-elle pas vécu repliée sur elle-même pendant de longs siècles, sans qu'apparût au dehors son travail intérieur ? Les demeures de ses habitants, paysans, marchands, bourgeois, mandarins ou princes, n'ont-elles pas été jusqu'à ces derniers temps fermées à toute pénétration qui ne fût exclusivement indigène ? Enfin, le chiffre même de sa population, sur lequel on n'a que des données incertaines mais qui est assurément de plusieurs centaines de millions d'âmes, n'est-il pas un sérieux obstacle à toute information complète sur les sentiments intimes de ces foules humaines ?

J'eus l'occasion de lire, à ce moment, un livre de M. Albert Maybon intitulé *La Politique chinoise*. Il datait de 1908, c'est-à-dire qu'il était

## La république chinoise

antérieur de plus de trois ans à la <sup>p.VII</sup> proclamation de la République. Il contenait les meilleures réponses aux questions qu'on se posait partout sur la révolution qui venait de coûter le trône au dernier descendant des Tsing.

Je n'ai vu nulle part exposer d'une façon plus claire, exacte et documentée, les raisons profondes des changements survenus dans l'histoire de ce qui fut « l'empire du Milieu ». M. Maybon rappelait dans cette œuvre prophétique les manifestations de l'esprit réformateur, républicain, voire socialiste, qui ont, en se produisant dans un milieu et dans des circonstances favorables, préparé l'explosion par laquelle l'Europe a été comme déconcertée. Il donnait sur l'organisation des partis qui ont déterminé le triomphe de l'insurrection antidynastique, des détails aussi curieux que circonstanciés.

Après avoir lu la relation des faits, qu'il présentait avec autant de précision que de méthode, on comprenait fort bien comment les républicains chinois avaient pu faire aboutir un programme que, tout au moins pour longtemps, les étrangers résidant en Chine avaient représenté comme utopique.

<sup>p.VIII</sup> Si, pendant une longue suite d'années, la « Terre des Fleurs » s'était, en quelque sorte, isolée du reste de l'humanité, et n'avait puisé qu'en elle-même les éléments de son existence, un jour était venu où ses enfants étaient allés chercher, soit en Occident, soit au Japon, le secret des supériorités, qui s'étaient traduites par des victoires répétées sur leur patrie. Ils avaient rapporté de ces contacts avec leurs vainqueurs un fonds d'idées émancipatrices qui devait d'autant plus fructifier qu'aucun peuple ne possède des dons d'assimilation, je ne dis pas supérieurs mais égaux, à ceux des « Enfants de Han ».

Ils trouvaient, d'ailleurs, pour les répandre, un terrain singulièrement préparé. L'hostilité toujours latente contre la dynastie mandchoue n'avait cessé de grandir. Elle s'était accrue de l'impopularité de l'impératrice Ts'eu-hi, des fautes commises par cette souveraine et du détestable souvenir qu'avaient laissé ses actes à

## La république chinoise

l'égard de l'empereur Kouang-siu. La politique outrancière et maladroite des puissances étrangères, pour une bonne part provocatrice du mouvement « boxer » ; les progrès du parti réformiste de K'ang Yeou-wei ; l'action du républicain Sun Yat-sen, en particulier maîtresse dans la Chine du Sud ; le travail constant des sociétés secrètes ; enfin les ambitions, l'incohérence et les rivalités, qui ôtaient de plus en plus sa force au gouvernement central, rendaient fatal l'avènement d'un régime nouveau.

Maintenant, ce régime est institué. Il s'est fondé au prix de luttes et à la suite d'insurrections dans lesquelles les compétitions de personnes ont joué un rôle considérable. Il est aux mains d'un homme d'une grande intelligence, et d'une habileté qui s'est souvent manifestée dans les quinze dernières années de la monarchie mandchoue. Yuan Che-k'ai est un des mandarins qui, après le célèbre Li Hong-tchang, occupèrent avec le plus d'éclat les hautes fonctions de l'empire. Il eut, pendant la révolte des Boxers, la sagesse de se tenir à l'écart, de s'éloigner de la capitale chinoise, d'emmener avec lui dans la Chan-toung les troupes excellentes dont il disposait, et de sortir indemne de cette funeste et tragique aventure. On peut dire que, s'il y avait été mêlé, pas un étranger ne serait sorti vivant du siège des légations de Pékin.

C'est l'histoire de cette fondation du régime républicain sur les ruines du gouvernement impérial que M. Maybon raconte dans le volume pour lequel il a bien voulu me demander d'écrire quelques mots d'introduction. Et cette publication n'est ni moins instructive ni moins intéressante que celle dont l'auteur l'a fait précéder en 1908. On peut y suivre le récit des insurrections qui ont mis aux prises les deux chefs des fractions rivales dans la conquête du pouvoir : d'un côté, le docteur Sun Yat-sen, agitateur tout imprégné d'éducation américaine, pourchassé jusqu'en Angleterre par la police de l'empire, d'abord constitutionnel et disciple du « Confucius moderne », K'ang Yeou-wei, puis républicain et socialiste avec un programme comportant *la conquête des droits de l'homme et la répartition des richesses* ; de l'autre côté, Yuan Che-k'ai, d'une éducation toute différente, ancien

## La république chinoise

vice-roi sous la monarchie, successivement au faîte du pouvoir et en disgrâce sous l'impératrice Ts'eu-hi et sous le régent qui lui succéda, chargé par celui-ci de <sup>p.XI</sup> rétablir l'ordre et de châtier les révolutionnaires, premier ministre à la veille de l'abdication à laquelle il a finalement présidé.

Ainsi se caractérisent, en résumé, à travers des conflits et des vicissitudes, relatés par M. Maybon, les deux forces qui s'opposent dans l'organisation de la République chinoise. Si l'on veut simplifier la formule, ce qui n'est pas toujours, je le reconnais, le moyen de la rendre tout à fait exacte, on peut dire que la démocratie, représentée par Sun Yat-sen et ses partisans, se trouve en face du mandarinat et de la bourgeoisie, représentés par Yuan Che-k'ai.

Ce n'est pas sans peine que ce dernier a pu faire consacrer, par les assemblées élues qui lui étaient en grande majorité hostiles, son maintien à la présidence de la République. Il y a réussi pourtant, ce qui est une nouvelle preuve de son adresse. Et il voit, peu à peu, se grouper autour de lui les lettrés et les notables, qui avaient été tout d'abord attirés par la nouveauté des idées nationales et réformatrices. Il réunit de plus en plus les hommes d'ordre, les classes riches, ceux qui ont des intérêts importants à défendre et qui <sup>p.XII</sup> redoutent par dessus tout l'anarchie. Il paraît avoir désarmé toute opposition efficace au Parlement.

Cela durera-t-il ? Je manquerais à ce que j'ai dit sur l'impossibilité de prévoir avec quelque certitude l'avenir en Chine, si je faisais une réponse ferme à cette question. Le sort du gouvernement actuel dépendra principalement de la conduite qu'adoptera l'armée. Yuan Che-k'ai ne l'ignore pas, et il ne néglige rien pour conserver son appui.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que, dans le vaste continent conquis autrefois par les Mandchous et qui se croyait protégé par ses murailles contre l'influence morale et l'invasion de l'étranger, c'en est fini de ce qui fut le « Grand et Pur Empire ». L'idole qui dirigeait ses destinées s'est évanouie ; nous ne la reverrons plus. Le mystère, dont

## La république chinoise

s'enveloppait le souverain préposé au gouvernement des « dix mille peuples », s'est à tout jamais dissipé.

« Obtiens l'affection du peuple, et tu obtiendras l'empire ;  
perds l'affection du peuple, et tu perdras l'empire »,

dit un proverbe populaire à Pékin. L'empereur a perdu l'affection <sup>p.XIII</sup> du peuple ; suivant un précepte, également populaire dans la capitale de la Chine et d'après lequel le monarque se rendait responsable de ses malheurs comme de ceux de ses sujets, il peut se faire que le Régent se soit imputé la responsabilité de ses échecs dans la répression des émeutes révolutionnaires, et que de là soit venue pour une part la facilité de sa fuite devant la révolution.

À n'envisager que la couleur locale, les transformations radicales qui s'opèrent dans la vie d'un peuple, hier encore figé dans sa civilisation millénaire, ne seront pas sans laisser de regrets à ceux qui en ont connu les séductions. Tant pis pour les amateurs de spectacles pittoresques, qui ne verront plus, en échappant à l'œil impitoyable de la police, les rues de Pékin désertes et sablées de jaune sur le passage éclatant du cortège impérial ! Et quelles rues ! On me dit qu'elles sont aujourd'hui mieux entretenues que les nôtres, éclairées à l'électricité comme nos boulevards. C'étaient, il y a peu de temps, des amoncellements de poussière ou de boue, des ornières et des cloaques immondes, où grouillait <sup>p.XIV</sup> habituellement la foule des piétons dans le vacarme assourdissant des cris poussés par les porteurs de chaises, les marchands, les conducteurs de charrettes, et dans le braillement cacophonique des animaux les plus variés. Pourquoi faut-il que disparaissent les nattes, les boutons de corail et les costumes de soie, les mandarins prosternés devant le trône vide, les cérémonies symboliques où brillaient les paravents de laque rouge avec le dragon à cinq griffes, emblème du bonheur, ou la tortue, emblème de la puissance ?

Les princes déchus, qui vivent comme des bourgeois sur le territoire des concessions de Tien-tsin, ne revêtiront plus leurs vêtements de

## La république chinoise

fourrures et leurs toques ornées de plumes de paon, pour rendre les hommages divins au souverain auquel ils adressaient à genoux leurs suppliques. Des députés, des sénateurs et des ministres en redingote ont remplacé les dignitaires qui, dans leurs robes chatoyantes, étaient au plus haut point représentatifs d'un monde dont ils ne sont plus, dans leur retraite, que les survivants impuissants. L'Occident a réalisé, sous ce rapport, <sup>p.XV</sup> une conquête définitive. Elle est significative, quoique dépourvue de magnificence. Mais il y en a d'autres.

Je garde intacte l'impression que je ressentis le jour où, le premier des représentants des puissances, je fus admis à remettre directement au malheureux empereur Kouang-siu — mélancolique et touchante figure d'une race illustre à son déclin — les lettres qui m'accréditaient en qualité de ministre de la République Française. Cela se passait dans un pavillon où n'avait pénétré avant moi que le prince Henri de Prusse accompagné de mon collègue d'Allemagne, et cette entrée dans une partie du palais, jusqu'alors interdite aux « diables » d'Europe, était considérée comme une appréciable victoire sur l'une des plus orgueilleuses et des plus inflexibles traditions chinoises.

Lorsque, deux ans et demi plus tard, — Pékin ayant été pris par les troupes alliées — les Européens présents dans la ville purent visiter le palais et toutes ses dépendances, ils constatèrent que le bâtiment, où le Fils du Ciel avait consenti à recevoir, après des résistances séculaires, les envoyés des chefs <sup>p.XVI</sup> d'État étrangers, n'était autre que le pavillon des tributaires.

Voilà ce qu'on ne reverra plus à Pékin.

S. PICHON.

@

### AVANT-PROPOS

@

p.XVII L'insurrection chinoise de 1911-1912, qui, d'un même coup, a abattu la dynastie mandchoue et le gouvernement impérial, fut, en quelque sorte, l'épilogue d'une très longue agitation. Aussi ne saurait-on faire le récit du mouvement insurrectionnel sans exposer l'enchaînement des circonstances et des faits antérieurs. Le lecteur trouvera dans les deux premières parties de cet ouvrage un aperçu des tentatives réformistes et des événements révolutionnaires, mais son attention sera particulièrement attirée sur la situation politique de la Chine au lendemain de la chute de l'ancien régime.

L'auteur est parti pour l'Extrême-Orient peu après la proclamation de la République du 12 février 1912, il a visité les centres p.XVIII importants de l'État chinois à une époque intéressante de transition. Les tendances, les idées, les initiatives, les entreprises des groupes, des partis et des personnalités furent l'objet de ses études. Quantité de témoignages, de renseignements ont été récoltés, mais il eût été d'une mauvaise méthode de les mettre tous en lumière et en œuvre, de faire un sort à des informations d'ordre particulier, d'enregistrer, sans examen, sans critique, les divers résultats des recherches.

De l'abondante matière recueillie, on s'est borné à dégager les éléments les plus propres à recomposer le milieu politique et social chinois, tel qu'il est apparu aussitôt après le renversement de l'armature antique et tel qu'il a évolué du 12 février 1912 au dernier trimestre de 1913, c'est-à-dire depuis la victoire de l'insurrection et de l'idée républicaine jusqu'au coup d'État réactionnaire du président Yuan Che-k'ai.

Les divers événements de cette période critique ont été gros de conséquences actuelles et lointaines, et ils ont été instructifs en ce sens qu'ils ont fourni des données nouvelles pour juger de l'avenir de l'État chinois.

## La république chinoise

p.XIX Nulle place n'a été faite ici à l'examen de questions particulières dont l'importance est néanmoins incontestable — à savoir : la politique des puissances, le problème financier, la situation des « pays vassaux » (Tibet, Turkestan, Mongolie), etc. —, l'auteur s'étant borné à considérer le mouvement révolutionnaire en lui-même, dans son allure générale, dans ses traits caractéristiques, dans ses manifestations les plus significatives <sup>1</sup>.

A. M.

@

---

<sup>1</sup> Une partie des documents, insérés dans le corps de cet ouvrage ou en appendice, sont de source officielle. Quelques textes ont été empruntés aux journaux étrangers de Chine. Le recueil intitulé « Derniers Décrets Impériaux » a été également mis à contribution.

L'auteur s'est appliqué à orthographier les noms chinois suivant la transcription de M. Vissière, adoptée par notre ministère des Affaires Étrangères.

**PREMIÈRE PARTIE**  
**AVANT L'INSURRECTION**

### I

## L'idée réformatrice et l'évolution gouvernementale

@

p.003 L'idée de réforme n'a jamais été absente de la pensée chinoise. Durant les longs siècles d'histoire de la Terre Fleurie, des lettrés, des mandarins discernèrent des défauts dans l'organisation administrative, des abus dans la gestion publique, et il y eut des empereurs, des hommes d'État qui tentèrent de remédier au mal. Mais ces réformateurs n'étaient préoccupés que de maintenir la doctrine enseignée par les livres canoniques, dont on s'était écarté, que de ranimer les principes sacrés ou de restaurer des institutions anciennes.

C'est à l'époque des premières interventions des puissances européennes que le vieil empire conçut pour la première fois, sous la menace du danger extérieur, des désirs de rénovation. Et quand il eut subi les assauts des forces franco-anglaises, en 1858-1860, et les quinze années de défaites que lui infligèrent les insurgés, dits p.004 Taï-p'ing, des projets de réformes furent mis à l'étude par le gouvernement de Pékin. Le prince Kong et l'impératrice Ts'eu-hi, les vice-rois Li Hong-tchang et Tseng Kouo-fan avaient saisi la leçon des événements et discerné les raisons de la vulnérabilité de l'État. Tremblant encore du péril auquel venait d'échapper la souveraineté mandchoue, appréhendant de nouveaux désastres, ils voulurent sortir le pays de l'ornière, le mettre à même de se défendre contre les entreprises, les visées étrangères. Développement économique, progrès militaire, assainissement de l'administration, tel fut le programme des précurseurs du réformisme gouvernemental. Par des encouragements aux groupes de marchands et d'artisans, par des constructions de chemins de fer, par l'emploi d'engins et d'instruments de guerre européens, enfin par le contrôle rigoureux des gouvernements provinciaux, on espérait aider au relèvement de l'État. Mais la cour était trop divisée en clans ennemis pour demeurer longtemps dans les

## La république chinoise

mêmes intentions, elle perdit, peu à peu, de vue la politique réformiste, en même temps qu'elle oubliait ses défaites guerrières et diplomatiques.

Les atteintes à l'intégrité du territoire et toutes les réclamations des puissances n'avaient pas seulement affecté la cour. Des lettrés, des notables s'en étaient émus. Devant l'étranger dont la rapacité était sans bornes, dont la « barbarie »<sup>p.005</sup> outrageait les traditions les plus vénérables, la partie instruite de la population se montra animée de sentiments xénophobes. Puis, à mesure que, dans les villes ouvertes du littoral, Européens et Chinois entretenaient des relations plus étroites, on vit apparaître un état d'esprit nouveau, à la fois nationaliste et réformiste. Des jeunes gens écrivirent que ce ne sont pas seulement les outils perfectionnés de l'armement moderne qui rendent les puissances étrangères fortes, mais surtout les méthodes d'enseignement, les systèmes financiers, l'organisation politique elle-même. Ils essayèrent donc de s'initier aux secrets de la civilisation occidentale, d'emprunter à l'Europe ses procédés, et, bientôt, ils professèrent que pour assurer l'avenir de l'empire, il importait de le doter des grandes institutions des sociétés modernes.

Ainsi, à partir de 1865, dans certains milieux cultivés, la tendance à l'euro-péanisation, pour combattre les étrangers qui menaçaient la Chine, s'affirma chaque année davantage. Les réformistes se rapprochèrent, ils formèrent des groupes. En 1885, ils eurent un chef.

Une étude venait d'être publiée sur la rénovation du Japon et, tout particulièrement, sur le nouvel esprit public, sur une nouvelle forme de patriotisme qui se manifestait depuis la révolution politique et sociale de cet empire, en 1868. Et, loin de critiquer ce changement dans les<sup>p.006</sup> manières de penser et de sentir du peuple voisin, l'auteur montrait qu'il est le meilleur signe de la renaissance d'un État asiatique. Il ne suffisait plus, selon lui, de faire preuve de loyalisme vis-à-vis du souverain ou d'attachement à la région natale, pour que la nation fût moralement forte, mais il fallait aimer la Chine, c'est-à-dire le sol foulé, plusieurs milliers d'années durant, par les ancêtres, il fallait l'aimer

## La république chinoise

comme une personne morale, pour elle-même, pour son histoire, sa civilisation et aussi pour toutes ses possibilités d'avenir.

La lecture de *La Rénovation du Japon* détermina un grand mouvement dans la caste des lettrés, car l'homme qui considérait, d'un point de vue si étrangement nouveau, si peu conforme à l'orthodoxie chinoise, l'état de choses asiatique était un lettré lui-même, et il avait su parer son style de tous les agréments que les lettrés prisent au-dessus de tout ; sur des pensées nouveaux, il avait su faire des phrases antiques, et le respect de la forme consacrée atténuait l'audace des idées. Ce lettré né à Canton, dans la Chine méridionale, où la pensée est la plus hardie, se nommait K'ang Yeou-wei. Les jeunes gens, qui, en face de ces grands faits, la pénétration occidentale en Chine et les répercussions morales et économiques de la révolution japonaise, jugeaient que la Chine était en péril, adoptèrent K'ang-Yeou-wei comme leur maître. <sup>p.007</sup> Celui-ci prit au sérieux son rôle de chef. Il s'avisa d'abord de mettre en harmonie les préceptes du passé et les nécessités du présent, il eut l'habileté de prouver, par des commentaires nouveaux de l'œuvre de Confucius, que la règle de conduite qu'il imposait à la Chine se trouvait implicitement contenue dans la pensée du Sage par excellence ; ce tour de force lui valut, de la part des vieux lettrés, l'ironique surnom de « Confucius moderne », dont ses disciples lui confirmèrent la propriété, en signe de leur admiration profonde.

Ayant satisfait son esprit de lettré, il écrivit, pour montrer comment périclité un peuple qui tourne le dos au progrès, une *Histoire de la grandeur et de la décadence de la Turquie* ; c'était, cette fois, un plaidoyer en faveur d'un réformisme radical. Ensuite, il publia une *Histoire des changements constitutionnels en Angleterre* et une *Vie de Pierre le Grand*.

Mais, au fur et à mesure de l'apparition de ces œuvres, l'Europe parle toujours plus impérativement, serre la Chine de plus près sur le terrain diplomatique, si bien que, après les guerres sino-française et sino-japonaise, les projets de démembrement ne purent plus être celés.

## La république chinoise

Le groupe réformiste jugea que l'heure n'était plus aux dissertations, il résolut d'agir, mais en fidèles sujets de l'empereur et par des moyens légaux. Il adressa au trône ses doléances et lui <sup>p.008</sup> exposa des plans de réformes.

« Le peuple, disait-il, n'est jamais consulté sur la gestion des affaires nationales et municipales, les mandarins et magistrats locaux décident souverainement sur toutes les affaires publiques, ils gouvernent et administrent à leur fantaisie, toujours au détriment du peuple ; ils sont tous prévaricateurs.

Sun Yat-sen, le futur chef du parti révolutionnaire, alors au début de sa vie politique, appartenait au groupe de K'ang Yeou-wei, mais il y représentait, avec d'autres Cantonais, une opinion plus avancée, plus nettement orientée vers le parlementarisme.

« La Chine ne pouvant se réformer qu'avec le consentement du trône, écrivait-il, ce fut pour amener celui-ci à modifier un état de choses malheureux que le parti « Jeune-Chine » fut formé. Espérant que les autorités de Pékin, par le contact qu'elles avaient depuis plusieurs années avec les diplomates étrangers, auraient compris les principes du gouvernement constitutionnel, je m'aventurai à les approcher, les suppliant, en toute humilité, de s'orienter vers une forme de gouvernement libéral.

La plupart des pétitions réformistes, envoyées à Pékin, ne parvinrent pas à l'empereur. Les « Vieux-Chinois » qui l'entouraient lui firent signer un édit ordonnant la cessation immédiate de toutes demandes de réformes.

<sup>p.009</sup> Cependant, les ouvrages de K'ang Yeou-wei avaient déjà franchi l'enceinte du palais impérial ; le précepteur de l'empereur Kouang-siu les avait accueillis avec faveur et les avait fait lire au souverain.

## La république chinoise

Quand, en 1898, les Russes occupèrent Port-Arthur et Ta-lien-wan, les Anglais, Wei-hai-wei et les Français, Kouang-tcheou-wan, l'empereur se rappela le langage franc et net de K'ang Yeou-wei, qui avait prévu ces coups de force et avait prétendu qu'une Chine, libérée des errements traditionnels, serait capable d'arrêter les envahisseurs. C'était d'ailleurs l'opinion du vice-roi Tchang Tche-tong qui, dans un écrit célèbre, intitulé *Exhortations à l'Étude*, démontrait que la doctrine confucianiste justifiait tous les changements <sup>1</sup>.

Une entrevue secrète avec le Fils du Ciel fut ménagée au chef réformiste, à l'insu de l'impératrice Ts'eu-hi ; peu après, K'ang Yeou-wei était nommé au secrétariat du ministère des Travaux et, le 16 juin 1898, le trône lui donnait officiellement audience. A partir de ce jour, tous ses disciples pénétrèrent, peu à peu, au palais, et l'œuvre de réforme, si longtemps méditée, commença à se réaliser. L'empereur souscrivit à toutes les propositions de ses conseillers ; malgré l'opposition des conservateurs, il revêtit de <sup>p.010</sup> sa signature de carmin les décrets qui lui furent soumis.

Cette aventure eut un dénouement tragique. Les réformistes s'avisèrent trop tard qu'ils devaient s'assurer des concours en dehors de l'empereur : ils s'adressèrent au général Yuan Che k'ai, désirant s'appuyer sur la force militaire. Mais Yuan Che-k'ai se déroba, et, probablement, avertit le parti de l'impératrice. Les réformistes furent poursuivis, arrêtés, jugés sommairement le 29 septembre, on leur trancha la tête ; seuls, K'ang Yeou-wei et son lieutenant Leang K'i-tch'ao furent assez heureux pour échapper à la mort.

Le tentative de 1898 n'eut pas un caractère proprement révolutionnaire. Redresser, corriger les mœurs mandarinales était l'essentiel du programme de K'ang Yeou-wei et de ses disciples. Plutôt que d'innover, ils aimèrent mieux rétablir d'anciens organes gouvernementaux, ranimer d'anciennes fonctions politiques.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice n° I, pp. 233 sqq.

## La république chinoise

« Autrefois, disaient-ils, il importait avant tout que l'empereur fût instruit du sentiment du peuple par le peuple lui-même.

De nouveau, il fallait donc laisser la voie libre aux adresses au trône et, d'une manière générale, supprimer

« ce qui empêche la communication mutuelle entre supérieurs et inférieurs.

Rien, mieux que la presse, ne pouvait servir cette transformation universelle ; K'ang Yeou-wei n'avait pas été sans le voir et, avant de s'introduire auprès de <sup>p.011</sup> l'empereur, il avait fondé, pour propager ses idées, le *Che-wou-pao*. Sous sa régence illégale, des décrets ordonnèrent aux vice-rois d'encourager l'essor de la presse.

« Le but qu'il faut se proposer, en fondant un journal, est de faire connaître les droits de l'empire et les désirs du peuple.

Les censeurs étaient chargés de lire les feuilles publiques et de porter leur contenu à la connaissance du trône. Celui-ci ne doit jamais cesser d'être au fait des besoins et des aspirations du peuple, c'était le grand principe de la vieille Chine que K'ang Yeou-wei s'était promis de remettre en vigueur.

Ces jeunes lettrés, qui, durant cent jours, furent les maîtres du gouvernement de Pékin, se posèrent donc surtout en réformateurs d'abus, en restaurateurs politiques. Il est remarquable que, dans leur rédaction de décrets, ils ne firent jamais allusion aux assemblées représentatives des pays étrangers. Ce ne fut qu'en matière scolaire qu'ils apportèrent un esprit nouveau : l'empereur condamna la « science vaine et fleurie » et marqua sa curiosité de la science occidentale ; l'université de Pékin, dont la création fut décidée le 13 juillet 1898, devait être le modèle des écoles provinciales.

Durant la période de réaction qui suivit, tous les décrets, rédigés sous l'inspiration du jeune « parti de l'intelligence », furent rapportés. L'impératrice Ts'eu-hi respecta seulement <sup>p.012</sup> l'institution universitaire. Aussi bien, cette souveraine versatile condamna les hommes des *Cent Jours*, mais non tout leur programme. En 1899, elle tenta, à son tour,

## La république chinoise

d'être réformiste, et l'on peut penser que, sans le crédit dont jouissaient au palais les princes et les fonctionnaires xénophobes, sans l'affaire des Boxeurs (juin-août 1900), Ts'eu-hi eût dirigé le gouvernement dans le sens du programme de K'ang Yeou-wei. Elle le fit trois et quatre ans plus tard, et avec d'autant plus de décision qu'après la prise de Pékin par l'armée internationale, elle avait mieux compris la nécessité de moderniser l'empire.

En 1903, l'impératrice Ts'eu-hi demanda au recteur de l'université de Pékin un projet de réforme du régime scolaire ; depuis les événements de 1900, c'était une sorte de réveil de l'ancienne politique progressiste.

A cette époque, l'impératrice Ts'eu-hi accueillait volontiers l'opinion de quelques vice-rois, qui estimaient qu'une réforme administrative suffirait à créer des conditions favorables à une régénération de l'empire. Ils réclamaient une réglementation nouvelle de l'accès aux charges des mandarins et, par suite, une transformation radicale des modes d'enseignement. En septembre 1904, des édits supprimèrent le système traditionnel des examens et des concours et annulèrent une partie du programme classique.

Mais quand il s'agit de passer à la refonte <sup>p.013</sup> administrative, les progressistes ne purent pas ne pas tenir compte des opinions qu'exprimaient les journaux de la capitale et des provinces : la plupart réclamaient des assemblées représentatives, des administrations publiques comme au Japon, comme en Europe. Sur ces points, l'incompétence des gouvernants était manifeste. Aussi l'impératrice décida, le 16 juillet 1905, d'envoyer des commissaires impériaux

« dans tous les royaumes d'Occident et d'Orient pour y étudier les systèmes d'administration et choisir les meilleurs.

Étaient délégués le duc Tsai-tso, le vice-roi Touan-fang. La mission quitta Pékin le 15 octobre 1905. Elle fut de retour en juin 1906. Dès lors, les journaux annoncèrent la convocation prochaine d'une assemblée nationale. Mais les propositions des chargés de mission

## La république chinoise

étaient tellement confuses qu'une « commission des réformes constitutionnelles » dut être instituée pour les élucider ; les délibérations ne durèrent que quelques jours ; le 1<sup>er</sup> septembre l'impératrice y mettait fin par un décret, qui, pour la première fois, promettait l'octroi, dans un avenir indéterminé, d'une charte constitutionnelle.

« Le prince Tsai-tso et ses autres collègues nous ont adressé leurs rapports, par lesquels nous apprenons que le motif de la faiblesse de la Chine vient de ce que les mandarins n'ont jamais de relations avec le peuple... Les nations <sup>p.01</sup> étrangères sont très fortes, parce qu'elles ont des lois constitutionnelles et que les avis du peuple sont écoutés. Nous devons les imiter.

Le lendemain, 2 septembre, un nouvel édit constituait une « commission des réformes administratives ». Elle élaborait d'abord un projet de réorganisation ministérielle qui ne touchait à rien de fondamental. Puis la commission mit à l'étude la réforme des gouvernements provinciaux ; mais, toujours davantage, les intrigues des conservateurs gênaient ses travaux, qui aboutirent à un décret insignifiant, ne modifiant que les titres de quelques mandarins.

A cette époque, le progrès et l'audace des révolutionnaires alarmaient l'impératrice ; d'un autre côté, Ts'eu-hi remarquait la tendance de nombreux groupes à s'occuper des affaires de l'État : le boycottage des marchandises américaines ayant pour objet de décider les États-Unis à rapporter la législation hostile aux travailleurs chinois, l'opposition au gouvernement central, qui prétendait empêcher les notables et les marchands du Sud de construire le chemin de fer d'Hank'ou à Canton, d'autres manifestations encore affirmaient l'intérêt nouveau que portait une partie de la société aux grandes questions nationales. La souveraine craignit que les classes instruites ou riches ne vinssent à prendre trop à cœur la chose publique, et, avec sa lucide intelligence, elle comprit que l'on dériverait dans <sup>p.015</sup> le sens de l'ordre

## La république chinoise

cette agitation des esprits, en créant un régime représentatif ou, tout au moins, en l'annonçant.

Le 20 septembre 1907, elle fit entrer dans le ministère deux vice-rois progressistes : Tchang Tche-tong et Yuan Che-k'ai, et, le jour même de cette double nomination, comme pour publier la nouvelle du retour à la politique des réformes, un décret établissait une « cour de contrôle constitutionnel ».

« Suivant les vœux du peuple, un sénat et une chambre seront le fondement de la constitution. Une cour de contrôle préparera, insensiblement, l'avènement des deux grandes assemblées représentatives.

Le 25 septembre 1907, les hauts mandarins de la capitale se réunirent pour examiner des propositions de Yuan Che-k'ai et Tchang Tche-tong touchant la réforme constitutionnelle. Une majorité se prononça contre toutes mesures qui tendraient à modifier le *statu quo*. Les deux nouveaux ministres, ainsi battus, parlèrent de démissionner. Mais deux décrets leur donnèrent gain de cause. L'un disait :

« La monarchie constitutionnelle convient parfaitement à notre Chine. Le peuple ne peut en recevoir que des bienfaits. Nous désirons que tous nos ministres, vice-rois et gouverneurs expliquent clairement à la population ce qu'est cette forme de gouvernement ; ils devront donc, au préalable, étudier les constitutions étrangères <sup>p.016</sup> et retenir les dispositions qui s'appliquent sans inconvénient à notre empire.

Le trône promettait des postes élevés aux fonctionnaires « au courant de tout ce qui concerne le droit constitutionnel des pays étrangers », et il disait sa résolution de laisser de côté les mandarins ignorant les « lois modernes » ou manifestant quelque sympathie pour les doctrines révolutionnaires.

Le second décret n'était pas moins formel, mais il donnait les raisons pour lesquelles il importait d'ajourner l'établissement d'une

## La république chinoise

chambre haute : le peuple n'a pas la maturité politique nécessaire pour participer aux affaires publiques ; l'ordre, dans le pays, étant constamment troublé, les réformes politiques pouvaient être des occasions nouvelles d'agitation. Il appartenait donc au ministre de l'instruction publique de faire en sorte que, dans toutes les écoles, l'on fit « l'éducation civique des enfants du peuple » et au ministre de l'intérieur de « supprimer les causes de désordre ».

Ces mesures étaient assez illusoires. La « commission des réformes administratives » avait été plus sensée, quand elle avait proposé d'ouvrir dans chaque province un conseil où des représentants élus discuteraient les affaires locales. Des conseillers avisés reprirent ces propositions, et un décret leur donna satisfaction.

« Il importe que, dans toutes les provinces, il y ait des conseils où se réuniront : notables, lettrés et marchands. Ces représentants provinciaux seront autorisés à examiner, au nom du peuple, toutes les questions administratives, politiques et économiques intéressant le bien-être et la prospérité de leur région. Ce sera le plus sûr moyen de faire régner la paix dans le pays et de faire connaître les représentants les plus qualifiés pour siéger à la chambre et au sénat ».

Le décret, tout en s'étendant sur l'utilité de ces assemblées, posait les premiers principes de leur statut. Il prévoyait en outre la création dans les préfectures et les sous-préfectures de conseils d'arrondissement et de districts, également élus : « ainsi la marche vers le progrès sera plus rapide ».

Quelques jours plus tard, un autre projet de réforme était approuvé par le trône : dans chaque capitale provinciale serait établi un « bureau d'examen administratif », dans chaque ministère serait ouvert un « bureau d'examen politique ». Le premier devait réunir des notables et des fonctionnaires, désignés par les vice-rois et gouverneurs ; son principal objet était « de travailler à l'application des lois d'État afin qu'en dépit des usages locaux, l'administration de notre empire soit égale partout. » Le « bureau politique » des ministères était chargé de

## La république chinoise

centraliser les rapports provinciaux et d'étudier en p.018 quoi ils pouvaient modifier l'élaboration des réformes.

Yuan Che-k'ai, ministre des affaires étrangères, passait alors pour le conseiller le plus écouté. Et c'est à lui que l'on attribua la rédaction du décret annonçant une réglementation libérale de la presse et des réunions publiques. Mais, en 1908, le crédit de Yuan diminua ; les partis nationalistes l'accusèrent de solliciter l'aide des capitaux étrangers. Yuan Che-k'ai avait, en effet, négocié un emprunt avec un groupe de financiers anglais en vue de la construction d'une ligne ferrée ; il dut renoncer à pousser plus loin l'opération, les régions intéressées ayant violemment protesté contre ce projet. Peu après, en avril 1908, survint l'incident de la capture d'un bateau japonais qui débarquait des armes non loin de Macao ; il fut saisi par les autorités chinoises et conduit à Canton. Le Japon réclama une indemnité pour le préjudice subi. Pékin ayant accordé sur-le-champ satisfaction à Tokyo, les groupes politiques cantonais accusèrent Yuan Che-k'ai de trahir la nation. Il y eut une série de réunions où le gouvernement central fut violemment censuré. Des conseils de notables, influencés par la propagande révolutionnaire, accusaient les grands conseillers et les ministres de céder devant les prétentions des étrangers.

Cette agitation mit le palais en demeure de p.019 promettre une nouvelle fois un régime représentatif. Le 22 juillet, l'impératrice informait, par décret, les vice-rois et gouverneurs que les conseils provinciaux, « fondement du sénat et de la chambre législative », seraient prochainement ouverts. En même temps, la cour de contrôle était invitée à présenter au trône un programme des réformes, dont la mise en pratique se ferait graduellement jusqu'au jour de l'élection des membres de l'assemblée nationale. Le programme demandé fut promptement élaboré. Le 27 août 1908, un décret approuvait et publiait les différents articles du projet. Un préambule définissait les droits respectifs du souverain et du peuple, établissait le statut des chambres et les règlements électoraux ; ensuite, étaient énumérées les réformes devant être réalisées durant une période de neuf années, de 1908 à 1917.

## La république chinoise

L'important décret du 27 août 1908 clôt une période de préparation théorique du régime constitutionnel et ouvre une période de préparation pratique, de réalisations.

Aujourd'hui que l'on a le recul nécessaire, sans tenir compte du résidu qu'a laissé le fatras de décisions, de déclarations et de prescriptions des nombreux décrets se rapportant, depuis le 1er septembre 1906, à la réforme constitutionnelle, l'on peut constater que les commissions et bureaux, qui fonctionnèrent par intermittence, à la suite du retour en Chine de la mission du <sup>p.020</sup> duc Tsai-tso et du vice-roi Touan-fang, aboutirent à un résultat : les lois fondamentales, organiques de la future monarchie constitutionnelle de Chine furent formulées et la marche à suivre, en vue de la régénération politique de l'empire, fut tracée avec une précision inusitée.

@

### II

## La politique constitutionnelle de la Régence

@

p.021 Après la mort de l'empereur Kouang-siu et de l'impératrice douairière Ts'eu-hi, les 14 et 15 novembre 1908, les groupes constitutionnels eurent quelque appréhension pour l'avenir ; mais le régent, prince Tch'ouen <sup>1</sup>, se hâta de faire connaître que le nouveau règne serait fidèle aux engagements du 27 août. À la fin de l'année chinoise, le 4 février 1909, il protesta de sa bonne volonté, de son zèle à suivre strictement la politique des souverains défunts et exhorta ses fonctionnaires, timorés ou négligents, au devoir réformiste.

Quelques jours après, il convoquait les électeurs censitaires des assemblées provinciales. Afin de faire entendre aux populations l'objet de p.022 cette nouveauté, on fit afficher des pièces de vers dans ce goût :

Le gouvernement a autorisé les discussions sur les choses publiques  
La constitution est la grande affaire publique ;  
Faire des élections dans les villages et les hameaux,  
C'est suivre la coutume de trois dynasties.  
Huit circonscriptions électorales ont été établies,  
La situation des personnes a été écrite sur un registre.  
Que tous se rassemblent pour entendre l'explication,  
Et que nul ne reste cramponné aux anciennes coutumes.

Si l'on songe que c'était le premier essai d'élections en Chine, on comprendra aisément l'effort considérable de préparation que durent faire les autorités. Il n'y eut pas de graves incidents, et les assemblées purent se réunir, le 14 octobre 1909, pour une session de quarante jours. Elles abordèrent de nombreuses questions d'intérêt local, mais, partout, le représentant du pouvoir central fit abus de son droit de veto.

---

<sup>1</sup> Le prince Tch'ouen, désigné par l'impératrice douairière Ts'eu-hi, pour exercer la régence, était le premier des frères cadets du feu empereur Kouang-siu et le père du nouvel empereur Siuan-t'ong, né le 11 février 1906.

## La république chinoise

Leurs délibérations, enfermées en d'étroites limites, ne se signalèrent par rien de remarquable et ne manifestèrent pas toujours beaucoup d'esprit pratique ; elles entretenirent, du moins, l'agitation politique déjà créée par les élections. Les conseillers, convaincus de leur impuissance à agir sur la machine gouvernementale, décidèrent de demander au régent de brûler les étapes et d'avancer la date des élections législatives. Ils se concertèrent de province à province, pour p.023 envoyer à Pékin des délégués, porteurs de suppliques. Celles-ci tiraient habilement de l'exposé de la situation intérieure et extérieure du pays des arguments en faveur de l'établissement, le plus rapide, des chambres législatives. Mais, le 30 janvier, par un décret motivé, le régent les repoussèrent. Cette fin de non-recevoir révolta les envoyés provinciaux ; après entente avec les groupes qui les avaient commis, ils constituèrent à Pékin une sorte de « parti parlementaire ». De son côté, le pouvoir ne demeurait pas inactif, et, tandis que le nouveau parti préparait une deuxième adresse, il prenait les dernières mesures en vue de l'échéance d'octobre : convocation du « parlement provisoire ». Un décret indiqua la date du 3 octobre pour l'inauguration de la première session et désigna les membres non élus, conformément aux règlements sanctionnés par le trône. Peu après, les députations renouvelèrent leur demande, s'appliquant à faire un tableau plus sombre de la politique des puissances envers la Chine. Le 27 juin, le trône rejeta cette nouvelle adresse ; il disait :

« ... Le programme constitutionnel a des dispositions importantes et d'autres secondaires. L'établissement de l'assemblée nationale n'est qu'une partie des créations prévues. On dit qu'elle suffira à procurer de grands avantages ; c'est tout à fait faux. Nous déclarons p.024 définitivement que, suivant l'ordre de notre ancien souverain, dans neuf ans nous appellerons à Pékin les représentants du peuple, c'est-à-dire quand les réformes préparatoires auront été graduellement faites.

## La république chinoise

« Cette fois, cet ordre impérial est très clair, et nous défendons de nous communiquer encore un rapport sur cette question.

Dès que le décret fut connu, l'agitation des « parlementaires », à Pékin et dans les grandes villes, ne fit que croître. La troisième adresse, en septembre, fut rédigée au milieu de scènes frénétiques ; la peinture de la politique des puissances était poussée au noir : pour justifier leur requête, les constitutionnels représentèrent que les étrangers ne cessaient de renforcer leur position ; il faut se rappeler qu'en effet, l'accord russo-japonais était du 4 juillet 1910 et que le rescrit du Mikado, annexant la Corée, était du 29 août.

« Les Chinois, disait leur troisième adresse, attendent la Constitution comme des affamés attendent la nourriture. Puisque les affamés ne peuvent pas se passer de vivres pendant neuf jours, comment les Chinois pourraient-ils se passer de la Constitution pendant neuf ans ? Le Japon et la Russie ont conclu un nouvel accord, la Corée est devenue japonaise et la Mandchourie tout entière est en danger. Si elle tombe aux mains des étrangers, les autres provinces auront le même sort. Alors on regrettera de n'avoir pas réuni l'assemblée nationale. Il faut se hâter, car les données des problèmes politiques de l'univers changent tous les ans et tous les mois. Ce qui a fait jusqu'ici le malheur de la Chine, c'est l'impossibilité pour le peuple d'élever la voix jusqu'à l'empereur ; avec l'assemblée nationale, la séparation du peuple et de l'empereur n'existera plus.

Les étrangers disent que la Chine est une bougie non allumée, et ils refusent de la considérer comme une nation souveraine. Si elle a une assemblée nationale, elle sera considérée comme telle.

Le 3 octobre fut inauguré, à la date fixée par le programme du 27 août 1908, le « sénat provisoire » ou *Tsseu Tchong Yuan* (mot à mot : assemblée pour aider au gouvernement), se composant de cent

## La république chinoise

membres choisis par le gouvernement et de cent députés désignés par les assemblées provinciales. Les discussions et les votes de cette assemblée furent bientôt tels que le régent désespéra de forcer les sénateurs à demeurer dans les limites de leurs attributions. Il importait de faire la part du feu et, par des concessions, de mettre un terme à l'agitation des impatients.

Quand, le 20 octobre, on remit au régent la troisième supplique, maculée du sang de quelques jeunes gens qui, pour prouver leur <sup>p.026</sup> dévouement à la cause constitutionnelle, n'avaient pas craint de se mutiler, il demanda au *Tsseu Tcheng Yuan* de l'examiner. L'assemblée tout entière jugea qu'elle devait être adressée sur-le-champ à l'empereur. Le prince Tch'ouen se rendit alors à l'inévitable : il publia, le 4 novembre, un décret avançant les dates fixées par le programme de 1908.

« Nous estimons que le meilleur moyen de réaliser les progrès nécessaires est de hâter la convocation des chambres. Nous étions déjà arrivés à cette conclusion et nous avons ce sentiment avant que le peuple ne le manifestât de son côté, mais nous craignons que les habitants ne fussent pas assez éclairés, que les ressources financières fussent insuffisantes. Nous avons donc voulu auparavant nous rendre bien compte de l'état du sentiment public et recueillir l'avis des hauts fonctionnaires. Maintenant les représentants du peuple sont unanimes à demander l'ouverture du parlement ; et la plupart des hauts fonctionnaires également.

D'après ce décret et les suivants, rédigés sous l'influence des délibérations mouvementées du « parlement provisoire », le nouvel ordre d'échéance des principales réformes constitutionnelles se présentait ainsi : en août 1911 devaient être établis la loi électorale et un gouvernement responsable, en juin-juillet 1912, auraient lieu les élections législatives, en <sup>p.027</sup> septembre, les députés et sénateurs seraient convoqués, en janvier 1913, les deux chambres seraient ouvertes.

## La république chinoise

C'était, comme on le voit, une avance de quatre années sur les prévisions de 1908. Mais les constitutionnels avaient réclamé la convocation immédiate du parlement. Leur attente fut trompée. La décision du régent, au lieu de calmer les esprits, eut pour résultat d'aggraver la situation.

A la première occasion, les membres élus du « sénat provisoire » se tournèrent contre le pouvoir. Ils s'emparèrent d'une affaire qui allait leur permettre de saper l'autorité du gouvernement, de la régence même.

Le gouverneur du Hou-nan avait décidé d'émettre un emprunt public, le ministre des Finances, autorisé par le trône, avait donné son approbation, sans consulter le conseil provincial, ainsi que l'exigeait la nouvelle loi. Les constitutionnels demandèrent l'annulation de l'initiative prise par le gouverneur. Mais celui-ci, en invoquant l'édit autorisant l'emprunt, entraîna ses adversaires sur un terrain brûlant :

« Je demande, télégraphia-t-il au sénat provisoire, si votre assemblée a le pouvoir de modifier un décret de l'empereur.

De son côté, le conseil provincial invoquait également la loi émanant de la seule autorité souveraine :

« Les règlements ont été établis par l'empereur, tout le <sup>p.028</sup> monde doit s'y conformer.

Deux lois étaient donc en conflit, c'est-à-dire la vieille et la nouvelle Chine. Laquelle l'emporterait ? Là était le vif de l'affaire, manifestation éclatante de l'anarchie politique du moment.

Le régent fit connaître par décret que si le conseil provincial du Hou-nan n'avait point été saisi de l'affaire, c'était par oubli.

« A l'avenir, disait-il, la procédure légale sera observée.

Mais les bonnes paroles du trône sont de la monnaie courante ; avant tout, l'assemblée attendait une sanction. Puisque le gouverneur fautif échappait à la peine encourue, qu'en outre son arrêté n'était pas rapporté, « l'illégalité » se trouvait sanctionnée. Il était difficile de

## La république chinoise

mettre en cause le trône et la régence ; le « parlement provisoire » se tourna contre les grands conseillers qui, en apposant leurs signatures sur les décrets, en assumant la responsabilité. Une demande d'explication leur fut adressée.

« Dans tout pays constitutionnel, disait cette note, une décision gouvernementale ne peut modifier la loi, seule une loi nouvelle peut avoir cet effet. Il faudrait savoir quand un décret est une loi et quand il est une simple décision. Il y a là quelque chose d'inexplicable.

La Chine se débattait, en effet, à cette époque dans un chaos sans pareil. Tous les pouvoirs se heurtaient, tous les droits s'enchevêtraient, toutes les notions étaient confondues ; on ne <sup>p.029</sup> savait où résidait l'autorité ni quelle était la source des lois.

Dans les milieux gouvernementaux, l'émotion était considérable.

« Discuter un décret, disait-on, c'est ne plus respecter la souveraineté impériale. D'ailleurs l'assemblée franchit les bornes de ses attributions, elle sort de son rôle consultatif et empiète sur le pouvoir exécutif.

De leur côté, les journaux accusaient les gouvernants de n'avoir que du mépris pour la « volonté nationale ».

Les grands conseillers avaient reçu depuis quelques jours la note comminatoire du « parlement provisoire », quand ils répondirent que leur signature sur les décrets impériaux ne pouvait être considérée comme la signature des ministres d'un cabinet responsable dans un régime parlementaire et que, n'étant responsables que vis-à-vis du trône, ils n'avaient pas à rendre compte de leurs actes à l'assemblée.

Le *Tsseu Tcheng Yuan*, immédiatement après avoir eu communication de cette réponse, décida, le 26 novembre, d'adresser au trône un mémoire requérant une peine contre le Grand Conseil. Un membre s'écria :

## La république chinoise

— Plus nous l'attaquerons, plus vite nous obtiendrons un gouvernement responsable.

Les grands conseillers prièrent le régent de les relever de leurs fonctions. Un décret repoussa leur demande :

« Au trône seul appartient le <sup>p.030</sup> droit de décider si les grands conseillers doivent ou non supporter la responsabilité des affaires de l'empire et si un cabinet responsable doit ou non être créé.

Le « parlement provisoire » refusa de se soumettre, bien que cette fois son opposition atteignît directement le trône, le décret n'ayant pas été contresigné par les grands conseillers contrairement à l'usage établi depuis la mort de Kouang-siu. Il vota, à une grande majorité, un ordre du jour déclarant que les édits approuvant le Grand Conseil et blâmant le *Tsseu Tcheng Yuan* compromettaient l'avenir des réformes constitutionnelles.

Le décret de clôture de la première session du « sénat provisoire » mit fin à cette agitation.

A ce moment, les constitutionnels avaient l'impression que le régent était disposé à leur céder. Et, de fait, il subissait, depuis quelques mois, l'influence de ses trois frères ; les princes Tsai-t'ao généralissime, Tsai-hiun amiralissime, de retour dans l'été 1910 d'un voyage d'études à l'étranger, le duc Tsai-tso, ministre des Finances inclinaient vers les idées du « parti parlementaire ». Tous trois étaient surtout des centralisateurs ; accroître les attributions du gouvernement central c'était, suivant eux, affermir la domination mandchoue. Or, ils se figuraient qu'une chambre, qu'un sénat, qu'un cabinet de ministres étaient les organes essentiels d'un <sup>p.031</sup> État centralisé. Le duc Tsai-tso, ministre des Finances, avait déjà commencé à mettre en pratique les projets de concentration du pouvoir : contrôle des services de la gabelle, qui constituaient surtout une source de revenus pour les fonctionnaires régionaux ; suppression de l'autonomie financière des provinces, les vice-rois, notamment, n'étaient plus autorisés à

## La république chinoise

contracter des emprunts sans le consentement de Pékin, à frapper monnaie ni à émettre des billets. Dans d'autres domaines cette tendance se manifesta également ; ainsi les fonctions militaires des vice-rois et gouverneurs furent reprises par le gouvernement impérial ; d'un autre côté, la loi sur l'usage, la fabrication et l'importation de l'opium fut appliquée, dans tout le pays, suivant la méthode et les moyens prescrits par Pékin. L'ingérence centrale, dans les affaires d'administration provinciale et les entreprises privées, devenait de jour en jour plus sensible, au grand dommage des mandarins et des sociétés de notables, les uns attachés à leurs privilèges, les autres à leurs libertés. La cour ne s'inquiéta pas du mécontentement des fonctionnaires. Quant à l'opposition d'une partie de la population, elle pensa l'atténuer en satisfaisant aux désirs des constitutionnels.

Le 8 mai 1911, un décret abolissait le Grand Conseil, le Grand Secrétariat et instituait un cabinet dit « responsable ». Mais, le lendemain <sup>p.032</sup> même, le gouvernement décrétait qu'il reprenait aux sociétés de notables le droit de construire les grandes lignes de chemins de fer.

« Jusqu'ici les compagnies chargées de construire les chemins de fer ont mal géré leur entreprise ; les travaux n'avancent pas, les fonds demandés au peuple sont gaspillés. Devant cet état de choses, nous défendons à ces compagnies de poursuivre les travaux commencés ; de ce jour, leur entreprise prend fin et sera continuée par les soins de notre gouvernement. Les marchands et les notables provinciaux ne pourront construire que des lignes de second ordre. Si des individus dans les provinces s'opposaient aux mesures édictées en vue du nouvel ordre de choses, ils seront châtiés suivant les lois.

De fait, les sociétés provinciales de chemins de fer étaient aux prises avec des difficultés d'ordre technique et, sans avancer dans leur entreprise, dilapidaient les fonds extorqués, sous couleur de patriotisme, aux populations. Le gouvernement crut bien faire de

## La république chinoise

donner pour prétexte à son intervention la gabegie et l'incompétence de ces compagnies, de se poser en protecteur de l'épargne publique. En réalité, c'était une conception politique qui motivait sa décision : soucieux d'avoir la haute main sur tous les services publics, la construction et l'exploitation des grands réseaux ferrés le concernaient. Les personnages ayant poussé au rachat <sup>p.033</sup> des compagnies n'avaient pas été aussi sans entrevoir les bonis qu'ils en retireraient.

Ce fut le ministre Cheng Kong-pao qui eut l'idée de cette opération. Appelé aux « voies et communications », le 17 août 1910, à l'époque où le régent adopta la politique étatiste de ses frères, Cheng fut violemment attaqué par quelques journaux chinois. On disait qu'il n'était qu'un agioteur sans scrupules ; en réalité, on connaissait sa théorie sur la nationalisation des chemins de fer et l'on redoutait sa puissance financière, son entregent, son esprit fertile en ressources. Ce Chinois avait un passé d'homme d'affaires, il avait dirigé des banques, des compagnies de navigation, des hauts-fourneaux, la ligne de Pékin à Han-k'eu. Il prépara l'affaire du rachat avec une minutie qu'ignoraient les grands mandarins lettrés. Un vice-roi célèbre, Touan-fang, fut nommé directeur général des chemins de fer nationaux.

La presse chinoise tout entière se déclara contre l'opération gouvernementale. Un journal gouvernemental écrivait :

« Si l'État construisait les chemins de fer avec son propre capital, tout irait à peu près bien, mais l'État emprunte des capitaux étrangers garantis par des impôts écrasants. Si c'est voler le peuple que de régir les chemins de fer comme l'ont fait les sociétés privées, qu'est-ce donc que de faire des emprunts à l'étranger ?...

<sup>p.034</sup> On faisait remarquer que l'emprunt de 250 millions de francs, destiné à la construction des lignes de Han-k'eu à Canton et au Sseu-tch'ouan, avait été conclu avec les groupes français, anglais, allemand et américain, immédiatement après le décret de nationalisation des

## La république chinoise

chemins de fer ; de ce synchronisme, les ennemis du rachat déduisaient que le gouvernement était vendu aux étrangers.

Des pétitions, où se glissaient des menaces, parvinrent au ministère ; dans le Centre et le Sud la résistance s'organisa : les neuf sociétés de bienfaisance, les soixante-douze guildes et la chambre de commerce de Canton installèrent un comité exécutif, les marchands furent invités à se faire rembourser en espèces sonnantes tous les papiers émis par le gouvernement ; il y eut des réunions tumultueuses où l'on stigmatisa « Cheng le voleur ». Mais le ministre Cheng ne s'émut pas ; il ordonna d'être sans pitié pour les agitateurs, qui n'exprimaient pas la véritable opinion publique, et d'appliquer rigoureusement les mesures prescrites par le décret du 17 juin. La méthode de Cheng était simple :

« Il sera procédé au rachat du capital privé en payant la moitié en espèces et la moitié en actions des chemins de fer gouvernementaux, les fonds manquant pour le remboursement total en espèces.

Une fermentation populaire naquit et se <sup>p.035</sup> développa à côté de l'agitation des constitutionnels. Ceux-ci ne cessaient pas de poursuivre leur campagne. Ils avaient protesté contre le remplacement du prince P'ou-louen à la présidence du « sénat provisoire », qui, par sympathie cachée pour les réformistes, n'avait pas maté la minorité factieuse de l'assemblée. Les conseils provinciaux dirent que c'était un coup d'État et que l'on s'apprêtait à ravir au peuple les premières libertés conquises ; ils envoyèrent à Pékin, comme ils l'avaient fait l'année précédente, des délégués ayant pour objet de surprendre les intentions des gouvernants et d'organiser la résistance aux mesures réactionnaires qui pourraient être prises. Quand, le 7 mai, fut institué un « cabinet responsable », ce fut un cri de triomphe, mais quand l'on connut la composition du nouveau ministère, présidé par le vieux prince K'ing, on accusa la cour de duplicité. Des pétitions violentes furent envoyées au régent.

## La république chinoise

« Le conseil des ministres, disaient-elles, renfermant une majorité de membres de la famille impériale, les représentants ne pourront pas discuter ses actes ni le renverser,

et elles ajoutaient que la question de la responsabilité ministérielle n'était pas clairement résolue. Les messages contenaient d'autres critiques de décrets relatifs aux emprunts, aux règlements monétaires, à l'interdiction de l'opium, aux affaires diplomatiques. Le trône qualifia d'inconstitutionnelles ces <sup>p.036</sup> interpellations écrites et interdit à l'avenir d'y recourir.

En dépit de la défense impériale, une nouvelle adresse à la cour fut lancée vers la fin de juillet, à la suite d'un décret reprenant au « sénat provisoire » certains droits d'initiative, qui, suivant le gouvernement, ne devaient appartenir qu'à la future assemblée nationale. Afin d'affaiblir le ministère, les « constitutionnels » appuyèrent les attaques des compagnies de chemins de fer contre l'étatiste Cheng Kong-pao. Toutes ces compagnies s'étaient liguées pour résister au gouvernement. Elles annonçaient qu'elles ne se laisseraient pas dépouiller. Celles du Sseu-tch'ouan avaient été les premières touchées par la loi nouvelle : leur actif et leurs archives avaient été envoyés à Pékin. Elles organisèrent immédiatement, avec le concours de toutes les sociétés politiques, la grève générale des commerçants et des débitants de Tchen-tou, capitale de la province. A la fin d'août, plusieurs régions du Sseu-tch'ouan étaient soulevées ; la plupart des mandarins, mécontents de la tendance du gouvernement à centraliser, favorisaient cette agitation locale qui, grâce à l'intervention du parti révolutionnaire, détermina l'insurrection de quatorze à quinze provinces.

@

### III

## L'esprit révolutionnaire et l'Idée républicaine

@

p.037 L'esprit révolutionnaire procède directement du réformisme de K'ang Yeou-wei ; il se rattache aussi au sentiment insurrectionnel des sociétés secrètes. Comme le réformiste de 1898, le révolutionnaire de 1911, devant les efforts des étrangers pour la conquête économique de la Chine, proclamait que l'exploitation du territoire national devait se faire par les Chinois au profit des Chinois ; comme l'insurgé T'ai-p'ing de 1860, il déclarait la guerre à la dynastie mandchoue. Il était donc nationaliste et anti-dynastique.

En 1895, dans le groupe de K'ang Yeou-wei, quelques Cantonais, qui n'étaient pas des lettrés, professaient une doctrine plus radicale que celle de leur maître ; ils disaient que toute réforme serait inefficace si le régime politique et social n'était pas transformé.

Parmi eux se trouvait un homme qu'une culture scientifique avait formé à une conception positive des choses : c'était le Dr Souen Yi-sien p.038 ou, comme il se nomme lui-même, suivant la prononciation cantonaise de son nom, Sun Yat-sen. Il était né en 1866, dans la province du Kouang-tong, ainsi que K'ang Yeou-wei ; tout jeune, il était allé avec sa mère dans les îles Hawaï et avait commencé ses études au collège de Honolulu ; il les avait poursuivies au Queen's College à Hong-kong. En 1886, âgé de vingt ans, il suivit les cours de médecine que la mission anglo-américaine avait institués à l'hôpital de Canton et, l'année suivante, il entra au collège de médecine de Hong-kong. Il y obtint, en 1891, le diplôme de « licencié en médecine et en chirurgie ». De cette époque date le commencement de sa vie politique. Il s'installa à Macao pour exercer la médecine et entra en relations avec les réformistes.

## La république chinoise

« L'objectif de ce parti, dit-il lui-même, était si sage, si modéré, me parut si réalisable que mes sympathies lui furent immédiatement acquises et que je crus faire de mon mieux, pour servir les intérêts de mon pays, en me joignant à lui. L'idée maîtresse était d'amener une réforme pacifique et nous espérions, en présentant au trône des plans modérés, obtenir une forme de gouvernement plus en rapport avec les exigences modernes. Le but du mouvement était l'établissement d'un gouvernement constitutionnel pour remplacer le système vieilli, corrompu, usé, sous lequel gémit la Chine. Nos pétitions au trône aboutirent <sup>p.039</sup> seulement à de nombreux et rigoureux châtements. Trouvant la porte fermée aux moyens pacifiques, nous devînmes plus pratiques et nous jugeâmes qu'un certain degré de violence serait nécessaire.

Ce fut le premier pas vers la politique antimandchoue. Sun Yat-sen et ses amis, en 1895, tout en demeurant loyalistes, estimèrent qu'il fallait forcer la main à l'empereur. À cet effet, ils projetèrent, en octobre, de s'emparer de Canton. Ce plan échoua. Les chefs du mouvement durent chercher leur salut dans la fuite. Sun Yat-sen s'embarqua pour le Japon, puis passa aux îles Hawaï, visita les États-Unis et arriva le 1er octobre à Londres. « Je commençais à peine à distinguer Holborn du Strand quand je fus privé de ma liberté ». Le 11 octobre, en effet, il fut attiré à la légation de Chine et séquestré. Le gouvernement anglais obligea la légation à relâcher le prisonnier.

Dans les années qui suivirent, Sun Yat-sen voyagea, entra en rapport avec les hommes et les œuvres. C'est à l'étranger qu'il apprit l'arrivée de son ancien maître K'ang Yeou-wei aux affaires ; il prévint, sans peine, l'échec final, et le succès des conservateurs le confirma dans son opinion qu'il n'y avait pas de réformes possibles avec l'aide de la cour, qu'il fallait faire la révolution contre la dynastie, contre l'autocratie.

## La république chinoise

p.040 Il reprit la formule d'action des sociétés secrètes : « Renverser Ts'ing (les Mandchous) rétablir Ming (les Chinois) ». En 1904, dans sa *Solution de la Question Chinoise*, il écrivit de longues pages sur l'invasion mandchoue, les massacres et toutes les violences des conquérants. Enfin, dans son discours de Tokyo de 1907, qui fut une copieuse déclaration de principes du nouveau parti révolutionnaire *Ko-ming tang*, réunissant en une même organisation tous les groupes anti-dynastiques, il proclama que

« la lutte raciale contre les Mandchous est le premier devoir des Chinois.

C'était bien là le langage des anciens « maîtres-guides » du « Lotus-Blanc » ou des « Trois-Unions ». Mais Sun Yat-sen ajoutait :

« Il faut renverser la monarchie ; l'empereur serait-il chinois, il ne faudrait pas hésiter à faire la révolution, car le but à atteindre, c'est un gouvernement républicain.

Il allait même plus loin :

« Il faudra améliorer notre état social pour empêcher qu'une révolution économique ne devienne inévitable dans l'avenir.

Aussitôt après le manifeste de Tokyo, le parti révolutionnaire prépara un mouvement insurrectionnel. Une sorte de « guide » avait été rédigé, afin que dans toutes les provinces les opérations fussent conduites suivant une méthode identique. L'ouverture des hostilités eut lieu en mai 1907 ; les insurgés manquaient de p.041 discipline et furent battus. Yuan Che-k'ai, qui était alors vice-roi du Tche-li, demanda une répression impitoyable.

« Les *Ko-ming tang* qui veulent attaquer les Mandchous, disait-il, seront eux-mêmes brisés par la force mandchoue.

Il fut récompensé de son loyalisme ; peu après, il devint ministre des Affaires Étrangères. Depuis lors, les insurrections éclatèrent sur différents points de l'empire et, notamment, à proximité de la frontière du Tonkin ; elles n'eurent pas de résultat. Devant ces succès, les

## La république chinoise

dirigeants révolutionnaires décidèrent de refondre leur parti. Ils s'assurèrent de nouveaux concours, surtout dans l'élément militaire, ils établirent des relations plus étroites avec les colonies chinoises de l'étranger, ils décentralisèrent leur effort et installèrent dans la plupart des provinces des comités exécutifs, enfin, à cette organisation, plus souple et plus étendue, ils donnèrent le nom de « Pacte commun » ou d'« Union Jurée ». Deux années furent consacrées à ce travail de reconstitution et de propagande, le silence des révolutionnaires fit croire à la disparition de leur parti. Mais, en février 1910, la garnison de Canton tenta de se mutiner et, en avril 1911, la demeure du vice-roi fut assiégée, les factieux eurent d'abord l'avantage, puis la répression fut rapide et décisive. Après l'échec de ce coup de main, la direction de « l'Union Jurée », à la tête de laquelle était le nommé <sup>p.042</sup> Houang-hing, passa sur les bords du Yang-tseu, à Han-k'eu, où elle s'aboucha avec ses agences locales. Sa tactique était d'exploiter, au profit de l'idée révolutionnaire, le mécontentement public. Là, à proximité du Sseu-tch'ouan, elle allait pouvoir intervenir dans les troubles causés par le rachat des chemins de fer.

@

# DEUXIÈME PARTIE

## L'INSURRECTION

### I

## De l'insurrection à la monarchie constitutionnelle

@

p.045 Le chef de l' « Union Jurée », Houang-hing, avait établi son quartier général dans les faubourgs de Tchen-tou, capitale de la province du Sseu-tch'ouan. De là, il entra en relations avec les compagnies de chemins de fer révoltées, avec les associations de marchands et les sociétés politiques, composées d'étudiants et de petits mandarins ; sous sa direction, le mouvement insurrectionnel s'organisa et fit de rapides progrès. Plusieurs préfets et sous-préfets, ainsi qu'un ancien vice-roi intérimaire de la province, étaient secrètement du parti de la population contre le gouvernement central ; de même, la majorité des troupes. Pour maîtriser la rébellion des compagnies, la cour avait d'abord ordonné à Touan-fang, commissaire impérial des chemins de fer, de se rendre au Sseu-tch'ouan, avec un bataillon, puis, en face d'un soulèvement qui avait un caractère révolutionnaire, elle p.046 télégraphia à l'état-major du Hou-pei de se mettre à la tête de la répression avec toutes ses troupes. Mais quand cet ordre arriva à son destinataire, Wou-tch'ang, capitale du Hou-pei, venait d'être enlevé par deux bataillons mutinés.

Depuis l'agitation dite « des chemins de fer », l'agence du Hou-pei de « l'Union Jurée », installée dans la concession internationale de Han-k'eu, travaillait d'accord avec celle de Tchen-tou ; forte de l'adhésion de plusieurs chefs de la garnison de Wou-tch'ang et d'Han-yang <sup>1</sup>, elle avait décidé de provoquer une révolte militaire, au moment où Pékin ferait appel aux troupes du Fleuve Bleu pour étouffer l'insurrection du Sseu-tch'ouan. L'émeute eut lieu avant l'heure fixée. Une bombe ayant éclaté dans une maison de la concession russe, le vice-roi flaira le complot ; il fit faire des perquisitions à Han-k'eu ; quatre

---

<sup>1</sup> Les cités d'Han-k'eu et d'Han-yang sont, sur le Fleuve Bleu, vis-à-vis à Wou-tch'ang.

## La république chinoise

révolutionnaires furent décapités. Les chefs qui avaient donné des gages à « l'Union Jurée » n'attendirent pas que l'enquête les fit découvrir, ils montrèrent, le 10 octobre, à leurs soldats le chemin du palais gouvernemental de Wou-tch'ang qui fut envahi et incendié ; les mutins s'emparèrent du trésor. Le vice-roi se réfugia sur une canonnière ; le général Tchang Piao, commandant le corps d'armée du Hou-peï, <sup>p.047</sup> prit également la fuite. Le 12, Han-yang, avec son arsenal, et le lendemain Han-k'eu tombèrent sans coup férir aux mains des insurgés. Dès lors, les troubles du Sseu-tch'ouan passaient à l'arrière-plan. L'insurrection subite des trois grandes cités de la Chine centrale, qui, par leur contiguïté, forment comme une seule et même capitale, avait quelque chose d'impressionnant. Jamais depuis un demi-siècle, depuis les T'ai-p'ing, les Chinois, ennemis de la dynastie mandchoue, n'avaient conquis position aussi forte. La cour commanda au ministre de la Guerre Yin-tch'ang de partir pour le Hou-peï avec deux brigades du Nord. De son côté, Houang-hing, le chef de « l'Union Jurée », se transporta, en toute hâte, de Tchen-tou à Wou-tch'ang pour faire connaître la discipline et la tactique insurrectionnelles aux chefs militaires factieux, dont le plus en vue était le général Li Yuan-hong, commandant la 21e brigade. Mais celui-ci, dès le premier jour, avait suivi, point par point, les instructions du parti révolutionnaire ; un gouvernement avait été constitué sous sa présidence et une proclamation avait été lancée :

« Nous, Li Yuan-hong, général en chef, nous agissons suivant les ordres du nouveau pouvoir et nous annonçons ce qui suit au peuple chinois. Nos troupes se soulèvent non pas pour leur compte personnel mais pour sauver le pays. La population est persécutée par les Mandchous et <sup>p.048</sup> plongée dans une mer de douleurs. Les Mandchous ne sont pas de notre race. Nous voulons les détruire et, avec eux, tous les traîtres et les voleurs. Nos ennemis mangent notre chair, nous jurons d'aller coucher dans leurs palais. Unissez-vous à nous pour reconquérir notre Chine.

## La république chinoise

Cette proclamation, datée de la 8e lune de la 4.609e année de Hoang-ti (empereur chinois), sortait des bureaux de l'« Union Jurée ». Depuis plusieurs années, les agences centrales de ce parti approvisionnaient leurs succursales de bombes, de drapeaux, d'insignes, de manifestes, de circulaires, de façon que les conjurés, au jour de la sédition, ne fussent pas pris au dépourvu. Li Yuan-hong s'était donc contenté de publier la pièce « numéro 1 » du recueil révolutionnaire ; il sortit, au fur et à mesure de leur conformité avec les circonstances, les divers documents. C'est ainsi que les consuls d'Han-k'eu reçurent l'avis que les étrangers et leurs biens seraient respectés et protégés, avis exactement semblables, sauf le préambule, à ceux qu'en 1907 et 1908 les chefs des coups de main du Yun-nan et du Kouang-si firent tenir aux autorités françaises.

Grâce à ce guide-âne des insurgés et à la direction de quelques révolutionnaires professionnels, le gouvernement révolutionnaire du Hou-pei put éviter les périls de l'improvisation ; et, enhardi par les premiers succès, soutenu par <sup>p.049</sup> l'enthousiasme populaire, il montra de la fermeté, de la décision, de la prévoyance. Mais, comme tant d'autres, cette insurrection eût pu être étouffée en quelques jours.

Le général Yin-tch'ang, ministre de la Guerre, quitta Pékin le 15 octobre, par train spécial, pour Han-k'eu. Les premières brigades du corps expéditionnaire furent rapidement dirigées vers le théâtre des opérations. Impériaux et révolutionnaires prirent contact le 19. Ceux-ci furent repoussés et les diverses batailles, qui se succédèrent jusqu'au 30, tournèrent à leur désavantage, à cette date Han-k'eu tombait au pouvoir des troupes régulières qui l'incendièrent. Mais, ce même jour, le général Yin-tch'ang était rappelé à Pékin. Un personnage nouveau intervenait dans le conflit ; la dynastie était perdue.

Par décret du 14 octobre, Yuan Che-k'ai avait été nommé vice-roi des deux Hou. Ce personnage vivait dans sa ville natale du Ho-nan, depuis trois ans. Le 2 janvier 1909, le régent l'avait disgracié sans ménagement, ne lui pardonnant pas d'avoir, en 1898, livré son frère, l'empereur Kouang-siu, à la haine de l'impératrice Ts'eu-hi. À cette heure critique, il

## La république chinoise

rappelait Yuan Che-k'ai aux affaires, il lui confiait le poste le plus périlleux de l'empire et la mission d'arrêter le mouvement révolutionnaire. Yuan ne s'empressa pas d'obéir. Le 27 octobre, un décret le nommait commissaire impérial, avec pleins <sup>p.050</sup> pouvoirs, et commandant suprême de toutes les forces du Yang-tseu. Le disgracié de 1909 avait imposé ses conditions ; il avait fait connaître qu'il entendait transiger avec les insurgés, il avait demandé des punitions pour certains personnages, des places importantes pour ses protégés et le remplacement du Mandchou Yin-tch'ang, à la tête du corps expéditionnaire, par le général en second. Sans doute lui avait-on favorablement répondu sur tous ces points, car, le 30, il se mettait en route vers le Yang-tseu ; usant tout de suite de ses pouvoirs, il faisait suspendre les hostilités et entrait en pourparlers avec le chef du gouvernement révolutionnaire.

Pendant que Yuan Che-k'ai négociait avec la cour, les officiers de deux divisions du Nord, désignées pour aller au Hou-peï, avaient présenté un ultimatum au trône. Ils exigeaient l'octroi d'une constitution, la désignation d'un « Chinois renommé » pour former un cabinet responsable et l'exclusion de ce cabinet de tous les membres de la famille impériale, enfin l'élection immédiate des députés et sénateurs de l'assemblée nationale. Ils annonçaient qu'ils marcheraient, avec tous leurs soldats, sur Pékin s'ils n'obtenaient pas satisfaction. Sous la menace de ce *pronunciamento*, qui donnait plus de force encore aux demandes de Yuan Che-k'ai, et devant la tendance de l'insurrection à s'étendre, le trône perdit toute dignité, toute fierté et, <sup>p.051</sup> tremblant pour son existence, prit une attitude humiliée, contrite, dont ses adversaires se prévalurent pour lui arracher d'autres concessions et enfin son abdication.

« Tout est de ma faute, disait l'empereur dans un décret du 30 octobre, je suis dans le repentir, je me blâme, je jure de me réformer, je procéderai sans retard à l'établissement de la Constitution <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice n° II, pp. 240-241.

## La république chinoise

Quelques jours plus tôt, à la réouverture du « sénat provisoire », le régent avait fait adresser par l'empereur des paroles laudatives à cette assemblée, qu'un an auparavant il avait sévèrement blâmé et à laquelle il n'avait reconnu qu'un droit très limité de contrôle.

« Cette chambre, disait-il maintenant, est l'espoir de l'empire, elle honore les pouvoirs législatifs. À sa dernière session, elle s'est assez bien comportée, aujourd'hui elle va s'améliorer...  
Faites des lois qui ne molestent pas le peuple.

Dès ce moment, le trône se rangera sous la protection de ce petit parlement, mais celui-ci abusera de cette confiance, il imposera sa volonté à la cour par une politique artificieuse, il découvrira le monarque, il l'exposera aux coups de ses ennemis. Cependant les constitutionnels du « sénat provisoire » et leurs partisans n'étaient entrés d'aucune sorte dans les vues de « l'Union Jurée » ; ils étaient demeurés impérialistes, mais ils <sup>p.052</sup> estimaient que pour obtenir, sans remise, l'institution du régime représentatif avec toutes ses conséquences, il fallait affaiblir la puissance souveraine. Par là, ils ne supposaient pas favoriser la politique de « l'Union Jurée », tant un gouvernement républicain, but de ce parti, leur paraissait chimérique.

Le « sénat provisoire » obligea d'abord le trône à se déjuger. La loi sur le rachat des compagnies de chemins de fer fut rapportée, et le ministre Cheng Kong-pao, inspirateur de cette politique de nationalisation, fut destitué. L'empereur dut publier textuellement l'arrêt rendu par l'assemblée :

« Suivant l'avis du sénat, Cheng en mécontentant nos sujets a déchaîné la révolution, il a rompu l'union entre le peuple chinois et la dynastie, il a violé les lois, a usurpé tous les pouvoirs, et le peuple s'étant soulevé, les révolutionnaires en profitent pour attaquer la cour.

Pour mieux circonvenir et asservir le trône, les constitutionnels s'abouchèrent avec les chefs militaires du Nord afin d'agir de concert. Les officiers acceptèrent ; leur loyalisme cependant ne pouvait être mis

## La république chinoise

en doute. Ainsi fut préparé le *pronunciamiento* qui poussa la dynastie vers sa perte. Après le décret du 30 octobre, qui fut la première capitulation, l'empereur sanctionna les décrets préparés par le sénat. Les « parents impériaux et nobles » furent exclus du pouvoir, les règlements <sup>p.053</sup> ministériels du mois de mai furent annulés et le principe de la monarchie constitutionnelle fut solennellement adopté. L'assemblée avait formulé elle-même les nouvelles lois organiques, promulguées le 2 novembre. Le régent invita le prince K'ing, président du cabinet, et tous les autres princes et mandchous du gouvernement à donner leur démission : Yuan Che-k'ai fut nommé premier ministre. Ces événements avaient une importance telle qu'il était permis de dire qu'une révolution profonde venait d'être accomplie. Pour en mesurer l'étendue, il suffisait de confronter la charte constitutionnelle avec le préambule du programme réformiste de 1908. À cette époque, il était dit que le souverain mandchou conserverait, sous un régime représentatif, le pouvoir absolu ; en novembre 1911, le trône s'annulait devant le gouvernement chinois.

@

II

Du ministère Yuan Che-k'ai à la destitution du régent

@

p.054 Quand, dans les rangs de l'insurrection, on apprit la fin de la suprématie mandchoue, nulle voix autorisée ne proposa de désarmer. D'ailleurs la révolte n'était plus localisée au Hou-pei, elle échappait à ses chefs de la première heure. Dans le début de novembre, douze à quatorze provinces s'étaient déclarées indépendantes. Partout, des sécessions se produisirent d'une manière pareille. De leur propre mouvement ou à l'instigation des agents de « l'Union Jurée », les « frères » de l'armée, affiliés à ce parti, se mutinaient. Les conseillers provinciaux ou municipaux, les membres des sociétés locales et des corporations se joignaient aux factieux avec leur clientèle ; et les mandarins, démoralisés par les nouvelles de la révolution victorieuse, ou sympathiques à ce mouvement, laissaient le champ libre. Aussitôt un gouvernement, se qualifiant de militaire, était constitué, suivant les p.055 instructions imprimées du parti révolutionnaire, avec un chef omnipotent, *tou-tou*, et des directeurs de services. Afin d'aider à l'organisation sur le même modèle des administrations autonomes, des partisans, « commis-voyageurs de la révolution », allaient de cités en cités.

Née sur les rives du Yang-tseu, l'insurrection se propagea d'abord dans la vallée du fleuve et dans les pays avoisinants. Les principaux centres du Hou-nan, du Kiang-si, du Ngan-houei, du Kiang-sou étaient occupés d'emblée par les révolutionnaires. Dans cette partie de la Chine, « l'Union Jurée » attachait un grand prix à la conquête de Nankin, en raison de son rôle historique et aussi parce qu'il était la métropole d'une vice-royauté s'étendant sur trois provinces. Dès que le vice-roi de cette cité n'eût plus le pouvoir de tenir en respect les agitateurs et les mutins, il télégraphia à Pékin que, s'il n'était pas immédiatement secouru, il renonçait à lutter ; Pékin lui répondit de

## La république chinoise

capituler, ce qu'il fit. Mais peu après, la garnison mandchoue, sous le commandement du maréchal tartare, renversa le gouvernement révolutionnaire et ordonna des massacres.

Cette conduite sanguinaire détermina une recrudescence de l'insurrection qui avait déjà bénéficié, en quelque sorte, des actes de sauvagerie et de vandalisme commis à Han-k'eu, lors de la reprise de la ville par les troupes du <sup>p.056</sup> Nord. Beaucoup de « constitutionnels » avaient été indignés de l'attitude des impériaux. Le général Wou Lou-tchen, commandant une division du Chan-si, ne craignit pas de rendre responsable des crimes de ces troupes le généralissime, ministre de la guerre, Yin-tch'ang ; Wou paya de sa vie cette accusation téméraire. Ce général venait d'être nommé gouverneur du Chan-si, sur la recommandation de Yuan Che-k'ai, il avait pris part au *pronunciamiento* et faisait partie de « l'Union Jurée ». Ses assassins, un général et un chef d'escadron mandchous, le surprirent dans la maison d'un chef de gare de la ligne de Pékin à Han-k'eu ; ils lui tranchèrent la tête. Ce meurtre indisposa de nouveau l'armée. Il y eut des actes d'indiscipline, des mutineries en si grand nombre que l'un des chefs de « l'Union militaire », organisée à la suite du *pronunciamiento*, le général Tchang Tchao-tcheng, envoya sa démission au gouvernement. Abandonnée par les dernières troupes fidèles, impuissante à décider Yuan Che-k'ai à prendre la présidence du gouvernement, la cour décida de fuir. Mais Yuan Che-k'ai arriva à Pékin le 13 novembre ; il conseilla à la famille impériale de renoncer à l'exode projeté, il ne cachait pas que, pour ramener la paix, il avait plus de confiance dans un système de pourparlers, de négociations que dans la force militaire. À ses yeux, les armes ne devaient pas <sup>p.057</sup> décider du sort de l'État ; si la victoire était aux impériaux, la domination mandchoue ne serait pas rétablie ; si elle était aux révolutionnaires, le régime républicain ne serait pas adopté.

Le 16, le premier ministère de la nouvelle monarchie constitutionnelle était constitué. Yuan Che-k'ai avait pris ses collaborateurs d'abord parmi ses familiers de 1907 et 1908, à l'époque où il gérait la cour des affaires étrangères ; ensuite du côté des

## La république chinoise

« constitutionnels », enfin dans le groupe réformiste, que l'on croyait bien oublié, de 1898 : Leang K'i-tch'ao, bras droit de K'ang Yeou-wei, lors de la tentative de treize ans auparavant, reçut la vice-présidence du ministère de la Justice. C'était un gouvernement « chinois », l'élément mandchou n'était représenté que par le ministre des vassaux ou des colonies.

Malgré la personnalité de son chef, ce cabinet paraissait avoir une existence précaire ; d'un côté la noblesse mandchoue intriguait contre le dictateur chinois ; d'autre part, quatorze provinces, sur les dix-huit qui composaient l'empire, avaient signifié qu'elles ne reconnaissaient plus la loi de Pékin.

Un parti jeune mandchou était inspiré par le clan du régent, il avait à sa tête le prince Tsai-t'ao. Par tous les moyens, surtout par des menées secrètes et par des assassinats, comme celui du général Wou Lou-tchen, ses affiliés tentaient <sup>p.058</sup> de s'opposer au mouvement anti-dynastique. Mais, au palais même, les « Jeunes-Mandchous » avaient contre eux le clan de l'impératrice douairière Long-yu, favorable à Yuan Che-k'ai.

Dans le pays, le démembrement se poursuivait. À l'Est, au Sud-Ouest, au Centre, en Mandchourie, les assemblées élues et les comités politiques s'étaient érigés en gouvernements autonomes. Pareille dislocation avait eu lieu à l'époque des T'aï-p'ing, et peut-être même faudrait-il remonter aux premières années de la conquête mandchoue, au XVIIe siècle, quand les divers héritiers des Ming étaient acclamés empereurs par le Centre et le Sud, ou aux époques plus lointaines encore des princes feudataires, pour voir un empire aussi morcelé, dans un tel état de désagrégation. Pékin ne conservait réellement plus que le Tche-li. Le 30 novembre, il perdit de nouveau Nankin. Pour enlever cette place, qui commandait les bouches du Fleuve Bleu et la route de Pékin par le grand canal, les révolutionnaires avaient fait un effort énorme, comme on en remarque peu dans l'histoire des révolutions chinoises. Durant toute la première quinzaine de novembre, il y eut à Chang-haï et dans les régions limitrophes des levées en masse ; en

## La république chinoise

outre, des bataillons de volontaires arrivèrent équipés, encadrés et par petits détachements de Canton <sup>p.059</sup> et des ports du Fou-kien. Toutes ces forces étaient dirigées vers Nankin. En dépit de leurs sorties, les dynastiques ne purent s'opposer à l'investissement qui fut achevé le 27. L'artillerie révolutionnaire entra aussitôt en action, le feu dura deux jours, les assiégés abandonnèrent, les uns après les autres, tous leurs retranchements ; le 29, la « montagne d'or pourpre », clef de l'immense cité, fut enlevée ; le 30, l'infanterie républicaine entra dans Nankin par les quatre portes. Le général Tchang Hiun, qui était entre les mains du parti « jeune-mandchou », échappa aux ennemis ; il traversa le Fleuve Bleu avec une partie de son armée et suivit la route du Nord, vers le Fleuve Jaune.

La reprise de l'antique capitale de l'empire chinois assurait aux insurgés la possession de tout le cours du bas Yang-tseu. Mais au moment même où ils remportaient cet avantage, Wou-tch'ang, affaibli par la capitulation de Han-yang, demandait un armistice de trois jours. Yuan Che-k'ai donna immédiatement l'ordre aux commandants impériaux du Hou-peï de conclure une trêve. Cet armistice sera sans cesse renouvelé jusqu'à l'abdication de la dynastie. Les républicains croyaient cependant à une reprise des hostilités ; ils n'espéraient pas que Pékin céderait si aisément à leurs sommations, et ils profitèrent des premiers jours de répit pour réparer les pertes subies, accroître les <sup>p.060</sup> contingents des recrues et pour avancer vers le Nord. Les troupes jalonnaient toutes les voies de l'immense plaine d'alluvions et de lœss qui se déroule des bouches du Yang-tseu à Pékin ; leur front de bandière était à peine éloigné de cent kilomètres du Fleuve Jaune, en face des cantonnements du général impérialiste Tchang Hiun. De même, dans les défilés du Chan-si, tournés vers la plaine du Tche-li, armée dynastique et forces révolutionnaires étaient presque flanc contre flanc. Si les négociations engagées n'avaient pas abouti, le théâtre de la guerre eût été singulièrement étendu, mais la science de Yuan Che-k'ai fut de les faire durer, dans la pensée d'arriver à un compromis.

## La république chinoise

Pour traiter de la paix avec l'insurrection, Pékin ne se trouvait pas en face de chefs révolutionnaires isolés. Dès les premières sécessions, un « gouvernement central des provinces républicaines » avait été constitué à Chang-haï ; il était présidé par Tch'en K'i-mei, affilié de « l'Union Jurée », qui s'était substitué avec ses amis aux autorités mandarinales de Chang-haï. Tch'en avait pris le titre de gouverneur militaire et organisé ses directions de service ; le mandarin Wou T'ing-fang, qui avait été représentant de la Chine aux États-Unis, fut chargé des affaires étrangères, le président de la municipalité de la cité eut les affaires civiles et un banquier connu, les finances. Ce directoire, s'intitulant <sup>p.061</sup> « gouvernement de la république chinoise », adressa un appel à tous les autres gouvernements indépendants du pays et les pria de désigner des délégués qui se réuniraient à Chang-haï, en « assemblée constituante ». En même temps, il publiait un manifeste aux puissances.

« Depuis des décades, les Chinois cultivés ont essayé, par des moyens pacifiques, d'élever le niveau social du peuple. Ils ont échoué. Les puissances étrangères ont essayé de répandre l'instruction, de réformer les services du pays, de faire adopter les sciences occidentales et les procédés modernes. Elles ont échoué. La dynastie mandchoue a triomphalement poursuivi sa carrière réactionnaire. Mais si elle a été supportée pendant des siècles par un peuple pacifique, elle a maintenant perdu la confiance de tous les Chinois. Ses promesses passées n'ont pas été tenues, celles qu'elle fait actuellement ne méritent aucun crédit. Le vœu populaire est que le pouvoir mandchou disparaisse.

C'est à ce manifeste que semble avoir répondu Yuan Che-k'ai, dans une sorte de message au « peuple américain ».

« La forme de gouvernement qui peut convenir aux États-Unis, où tout le monde comprend les problèmes gouvernementaux, serait excessivement dangereuse pour la Chine, où il n'a existé qu'une monarchie patriarcale, dont la

## La république chinoise

mollesse même inspirait au peuple peu de <sup>p.062</sup> respect pour le gouvernement et encore moins de compréhension de ses devoirs envers lui.

L'agitation qui a lieu actuellement en Chine, en vue de l'établissement d'une république, n'a éveillé dans les masses qu'une idée : c'est que le gouvernement populaire est synonyme de « pas d'impôts, pas d'autorité ».

Dans de nombreux entretiens avec des visiteurs étrangers, Yuan Che-k'ai avait dit que l'établissement d'un régime républicain en Chine lui paraissait un rêve irréalisable. Cependant, quand la nouvelle lui parvint d'une convocation de délégués des provinces républicaines, il annonça qu'il s'en rapporterait à cette assemblée pour dénouer les difficultés du moment. Cette disposition d'esprit, à l'égard de l'insurrection, étonna de la part du chef du gouvernement régulier. Mais à ce congrès des « rebelles », dont il reconnaissait la souveraineté, Yuan Che-k'ai comptait se faire représenter. La chose n'était point facile, puisqu'il s'agissait là de jeter les bases d'un État républicain. Mais Yuan Che-k'ai, avec habileté, parut prendre le change et s'entêta à prêter aux organisateurs du congrès de Chang-haï des intentions qu'ils n'avaient pas : selon lui, le but de ceux-ci était de réconcilier les partis adverses. Et, pour aider à une tentative aussi louable, il annonça la nomination de représentants du gouvernement impérial. Les républicains ne s'opposèrent pas à l'admission <sup>p.063</sup> de ces plénipotentiaires, mais ils ne voulurent pas que leurs délibérations en commun avec les envoyés de Pékin prissent le caractère de négociations, ils firent entendre qu'ils se montreraient plus tolérants si ces envoyés se présentaient de la part de Yuan Che-k'ai et non pas au nom du gouvernement de la régence.

Afin de mériter la confiance des révolutionnaires, le président des ministres de Pékin n'hésita pas à sacrifier le régent. Ce fut un petit coup d'État à la chinoise ; pour le faire, Yuan s'appuya sur l'ancien clan de l'impératrice défunte Ts'eu-hi, qui autrefois le poussa au pouvoir ; il s'adressa à la nièce de celle-ci, à l'impératrice douairière Long-yu,

## La république chinoise

épouse de l'empereur précédent ; elle avait toujours vécu en mésintelligence avec le régent. Le 6 décembre, Long-yu donna congé à celui-ci sous une forme sommaire <sup>1</sup>.

Yuan Che-k'ai fut doublement satisfait : il était débarrassé de celui qui l'avait banni en 1909, après la mort de Ts'eu-hi ; d'autre part, en poursuivant cette vengeance personnelle, il avait acquis l'autorité qui lui manquait pour se faire représenter auprès des chefs insurgés.

@

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice n° III, pp. 242-243.

### III

#### Chute de la Dynastie et de l'empire. Proclamation de la République

@

<sup>p.064</sup> La délégation de Pékin, dirigée par T'ang Chao-yi, arriva à Chang-haï le 17 décembre. Quand elle se présenta, le lendemain, devant le congrès des envoyés provinciaux, elle fut invitée à donner son adhésion au double principe de la déchéance de la dynastie mandchoue et de l'institution d'un régime républicain. Les préliminaires, conçus par Yuan Che-k'ai, se composaient de deux parties : 1° la dynastie est maintenue, l'empereur n'a qu'un pouvoir nominal ; 2° le chef du pouvoir exécutif est élu par le pays, il reçoit le titre de président de la république. Cet ingénieux projet d'accord ne séduisit pas les congressistes. T'ang Chao-yi rappela vainement ce que le nouveau gouvernement avait fait pour le triomphe de la cause constitutionnelle : le serment de respecter la charte du 30 octobre qu'il avait fait solennellement prêter par l'empereur au temple des ancêtres ; la destitution du <sup>p.065</sup> régent ; enfin la modération dans la répression. Mis en demeure de se prononcer, T'ang Chao-yi déclara que ses instructions ne lui permettaient pas de souscrire aux propositions des républicains. Quoique rompues officiellement, les négociations continuèrent. Wou T'ing-fang, porte-parole des républicains, eut de fréquents entretiens avec T'ang Chao-yi, et celui-ci, toute une semaine, fit part des propositions, des suggestions des insurgés à son gouvernement : Yuan Che-k'ai s'abstint de répondre.

Il s'était attendu à trouver les révolutionnaires plus traitables, après les avances et les sacrifices qu'il leur faisait depuis son arrivée au pouvoir ; et, surtout, il avait espéré qu'ils s'empresseraient de souscrire à ce projet de constitution mixte, à la fois monarchique et républicaine, destiné à « sauver la face » des uns et des autres. L'intransigeance de ses adversaires le déconcerta.

## La république chinoise

Impuissant du côté des révolutionnaires, Yuan Che-k'ai tenta d'agir sur la cour. Il demanda aux quelques princes et dignitaires mandchous, qui thésaurisaient, les fonds nécessaires pour reprendre les hostilités ; on les lui refusa. Il crut alors opportun de reparler de son mauvais état de santé, il se dit incapable de sauver la dynastie si les moyens militaires lui manquaient, il feignit des vellétés de retraite. Les clans impériaux, alarmés, se réunirent les 26 et 27<sup>p.066</sup> décembre ; Yuan Che-k'ai expliqua que, l'accord n'ayant pu se faire, il ne restait plus qu'à faire appel, comme à un arbitre suprême, à une assemblée qui se prononcerait souverainement pour la monarchie constitutionnelle ou pour la république. La majorité des princes, plutôt que de livrer leurs réserves d'argent pour subvenir aux frais d'une nouvelle campagne, se rangèrent à l'avis du président du conseil.

« Wou T'ing-fang, disait un décret du 28 décembre, prétend que la volonté du peuple est de fonder un gouvernement républicain.

Pareil édit équivalait à un acte d'abdication. Si, le 30 octobre, les Mandchous n'avaient conservé leur trône qu'en abandonnant le gouvernement de l'empire, le 28 décembre, ils se déclaraient prêts à renoncer à ce trône si le pays, par la voix de représentants élus, condamnait tout système de monarchie constitutionnelle et prononçait, par suite, la déchéance de la dynastie.

T'ang Chao-yi reçut de nouvelles instructions, mais il n'avait plus maintenant affaire à une assemblée révolutionnaire, il se trouvait en face d'un prétendu chef d'État. Le 29 décembre, peu après son arrivée d'Europe, Sun Yat-sen avait été élu à Nankin président du gouvernement républicain, par les délégués des seize provinces indépendantes. Il désigna aussitôt ses ministres. Le chef de l'« Union Jurée », Houang-hing, eut<sup>p.067</sup> la guerre ; deux portefeuilles furent donnés à des ministres du cabinet de Pékin. Yuan Che-k'ai fut informé que le nouveau gouvernement avait un caractère provisoire, qu'il se dissoudrait dès que l'assemblée nationale aurait prononcé. Néanmoins,

## La république chinoise

le 5 janvier, Nankin lançait à l'adresse des puissances un manifeste proclamant la république <sup>1</sup>.

Cet acte déconcerta Yuan Che-k'ai qui, suivant les engagements convenus, comptait que nulle initiative ne serait prise par les républicains avant la réunion de l'assemblée nationale. Mais, sur la question des élections, Pékin et Nankin n'avaient pu se mettre d'accord. Leur divergence d'opinion sur des détails provenait de deux conceptions opposées. Pour Yuan Che-k'ai, le peuple tout entier devait être l'arbitre de sa destinée ; par conséquent, il importait que l'assemblée fût élue par les différentes parties de la population, afin de « représenter effectivement » l'opinion publique. Les républicains, au contraire, ne se préoccupaient que d'imposer leurs vues au pays ; ils repoussaient donc des élections générales, d'où pouvait surgir une majorité hostile, et faisaient remarquer que les provinces insurgées étaient déjà représentées.

Les chefs révolutionnaires avaient en vue, avant tout, l'intérêt de leur parti. Il semble, au p.068 contraire, que lorsque Yuan Che-k'ai demandait que toute la nation eût voix au chapitre, le souci seul de l'intérêt général l'inspirait. Mais peut-on croire à la sincérité de sa proposition ? Il prétendait qu'il y avait sept dixièmes de Chinois fidèles aux Mandchous ; il eût été plus juste de dire que sept dixièmes étaient neutres, sans instruction, sans curiosité. Réaliser une transformation politique avec l'adhésion de la masse, personne de bonne foi n'y songeait. Les républicains étaient donc dans le vrai, et le projet de Yuan Che-k'ai avait la valeur d'un expédient. T'ang Chao-yi en jugea sans doute ainsi. Il dit aux dirigeants du Nankin qu'il ne récusait pas la représentation républicaine déjà existante, mais, à ce moment, le plénipotentiaire du gouvernement impérial avait perdu sa qualité : il venait d'envoyer sa démission à Pékin. On peut supposer qu'à force d'exposer à Yuan Che-k'ai les opinions de ses adversaires, T'ang Chao-yi perdit peu à peu de vue les intérêts qu'il avait à défendre et en vint à croire qu'il parlait au nom des révolutionnaires. Le fait est que ce

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice n° V, pp. 247-248.

## La république chinoise

Chinois, qui, il faut le dire à sa décharge, n'avait point caché au début de l'insurrection ses opinions anti-dynastiques, pactisa avec les insurgés jusqu'à épouser leurs idées. Le 1er janvier, son « évolution » était accomplie, les Mandchous comptaient un transfuge de plus. Cette défection causa au palais une vive émotion. <sup>p.069</sup> Quelques jours auparavant, les princes avaient demandé à Yuan de désavouer T'ang Chao-yi, quand le plénipotentiaire avait donné l'ordre aux troupes impériales d'abandonner tous les postes en leur possession, de rétrograder de cinquante kilomètres sur toute leur ligne de bataille. Le fait d'avoir consenti à cette demande des insurgés dénotait un état d'esprit étrange, mais Yuan Che-k'ai n'y prit point garde, malgré les réclamations des princes. T'ang Chao-yi n'avait peut-être pas outrepassé les instructions reçues.

Abandonné par son mandataire, le président des ministres de Pékin ne se posa plus en champion des Mandchous ni même de la monarchie ; il se dit uniquement le défenseur « de l'ordre et de la tranquillité », et, comprenant que le conflit ne pouvait se dénouer que par l'abdication sans conditions de la dynastie ou par la défaite totale des révolutionnaires, mais ne distinguant pas encore de quel côté étaient les chances les plus sérieuses, il s'employa à faire le jeu à la fois des impériaux et des républicains. D'abord Yuan Che-k'ai appuya auprès de l'impératrice douairière une requête où, en termes suppliants, les cinq généraux du Nord demandaient que la famille impériale fit le sacrifice de ses richesses pour permettre à l'armée loyaliste d'écraser la rébellion ; et il annonçait que si satisfaction, n'était pas donnée aux généraux, il présenterait <sup>p.070</sup> sa démission au trône. L'impératrice remit, dès le lendemain, au chef du gouvernement quatre-vingt mille onces d'or qui furent aussitôt négociées par le trésor mandchou avec les banques européennes. Le prince K'ing ajouta, aux sept millions et demi de l'impératrice, une somme de deux cent cinquante mille francs. Yuan Che-k'ai déclara alors qu'il était en état de vaincre l'insurrection, qu'il n'hésitait plus, qu'il allait sans délai prendre l'offensive. Mais à ce moment éclata la mutinerie d'une division du

## La république chinoise

Tche-li ; sept cents soldats menacèrent de détruire la ligne ferrée de Mandchourie. Cet incident suffit à faire oublier à Yuan Che-k'ai ses projets belliqueux, et, peu après, il entra de nouveau en négociation avec le gouvernement de Nankin, mais, cette fois, il se passa d'intermédiaire et correspondit directement avec Wou T'ing-fang par voie télégraphique. D'abord tous deux cherchèrent, dans l'examen des questions que posait la réunion de l'assemblée nationale, une base d'accord, ils se butèrent vite. Ils s'accusaient réciproquement de trahir la cause de la paix, et dès qu'ils n'échangeaient plus leurs vues il était question des deux côtés de recourir aux armes. Dans une adresse aux légations, Sun Yat-sen disait :

« Yuan Che-k'ai demande aux Mandchous d'abdiquer et il nous demande de dissoudre notre gouvernement, c'est qu'il veut rester seul au pouvoir.

Et le président de <sup>p.071</sup> Nankin ajoutait qu'il n'abandonnerait pas ses fonctions, tant que Yuan serait le représentant des Mandchous. L'assemblée révolutionnaire déclarait le chef du gouvernement impérial « traître envers la nation ». Les préparatifs militaires reprenaient. Le 31, Yuan répondit aux accusations de Sun Yat-sen :

« Je suis prêt à accepter la solution d'où sortira la paix et un accord qui soit le fruit de la raison. Je n'ai jamais manifesté le désir d'être président de la république.

Une nouvelle fois, Yuan Che-k'ai se prêtait aux exigences révolutionnaires. Il promettait de faire abdiquer l'empereur sans attendre la dissolution du gouvernement de Nankin. Devant la cour, il exposa que, dans l'intérêt du pays, il importait de mener à bien les négociations avec les républicains, mais qu'on ne le pouvait pas, tant que subsistait la souveraineté impériale. La cour décida de se dessaisir du pouvoir, estimant qu'en fin de compte, il valait mieux accepter les pensions d'une république, avec le droit, pour les Mandchous, de participer à la vie publique du pays, que de continuer à lutter pour risquer de tout perdre. L'abdication, imposée par une victoire militaire, eût entraîné une « perte de face » honteuse et l'obligation de subir la

## La république chinoise

loi du vainqueur. On le comprit au palais, et le prince K'ing, qui toujours sut se tirer des situations les plus scabreuses, dissipa les dernières hésitations. Les jeunes princes, qui, jusque-là, ne souffraient <sup>p.072</sup> pas que la dynastie fût sacrifiée, se résignèrent à l'inévitable ; néanmoins, ils repoussèrent les conditions imposées par les républicains et qu'avait indiquées précédemment Sun Yat-sen dans son télégramme comminatoire. On reprit le projet élaboré par Yuan Che-k'ai ; écarté quinze jours auparavant, par une minorité irréductible, il fut, le 2 février, accepté par tous les membres de la famille impériale. Un acte d'abdication fut aussitôt dressé. Il posait d'abord en principe que la dynastie ne cédait pas à la force, qu'elle résignait de son plein gré le pouvoir en faveur d'un régime républicain, et, en second lieu, que l'empereur abdiquait ses droits politiques, mais conservait ses prérogatives de pontife et de souverain sacrificateur. Les négociations s'engagèrent sur cette base, les républicains ayant renoncé à plusieurs de leurs prétentions et adhéré au programme que naguère ils avaient combattu. On eut immédiatement l'impression que l'accord était certain ; preuve évidente de la fatigue éprouvée des deux côtés. Pour la première fois, la prochaine conclusion de la paix fut annoncée. Il n'était même plus besoin de proroger l'armistice. Yuan Che-k'ai, d'ailleurs, rappela dans le Nord une partie des troupes envoyées, en octobre, au Hou-pei, afin de prévenir, à l'annonce de l'abdication, un soulèvement mandchou. Ces troupes semblaient moralement prêtes à appuyer tout mouvement <sup>p.073</sup> anti-impérialiste ; leur loyalisme à l'égard du souverain n'avait pas résisté à cette longue crise du pouvoir. Elles paraissaient acquises à Yuan Che-k'ai.

Le 7 février, T'ang Chao-yi qui, dans les nouveaux pourparlers, parut jouer de nouveau le rôle de représentant du gouvernement de Pékin, fit connaître à Yuan les modifications de pure forme que les républicains désiraient apporter aux clauses de l'abdication. Les échanges de vues se poursuivirent pendant quelques jours. Malgré la volonté d'aboutir de part et d'autre, il était malaisé de déterminer, dans tous ses détails, le statut futur de la maison impériale. Le problème se

## La république chinoise

posait, semble-t-il, ainsi : étant donné que le Fils du Ciel remplit à la fois des fonctions politiques et un ministère sacerdotal, qu'il est chef d'État et grand pontife du culte de la famille nationale, trouver une formule qui permette d'opérer un partage judicieux entre ces deux charges jusqu'ici confondues et de séparer la chose publique d'avec la chose religieuse. Comme l'exercice du pouvoir était, dans le gouvernement traditionnel, inséparable de l'obéissance aux rites, tout dans l'œuvre entreprise prêtait à discussions subtiles.

Le 11, les difficultés étaient réglées ; les deux tuteurs du souverain et un représentant de la famille impériale approuvèrent le projet d'accord tel qu'il résultait des dernières négociations ; le <sup>p.074</sup> même jour, l'impératrice le sanctionna. Le 12, trois édits étaient publiés <sup>1</sup>.

En premier lieu, l'empereur annonçait sa renonciation au pouvoir et la transformation du gouvernement monarchique en gouvernement républicain, par les soins de Yuan Che-k'ai.

Le second édit définissait la situation nouvelle de la cour et des membres de la famille impériale. Il était spécifié que l'empereur recevrait une rente annuelle de dix millions de francs, que ses résidences seraient la Cité Interdite et le Palais d'Été, que le personnel du palais resterait en fonction, que les propriétés des princes mandchous, mongols et tibétains seraient respectées, que les princes et nobles conserveraient leurs titres, seraient exempts du service militaire, que le sceau impérial continuerait à être apposé sur les actes nobiliaires, etc.

Le troisième édit adjurait les fonctionnaires et le peuple d'accueillir avec calme la décision du trône qui se sacrifiait pour le bien du pays.

Les légations reçurent communication de ces divers textes. Deux proclamations de Yuan Che-k'ai parurent dans la *Gazette Officielle* du 12. Dans la première, le président du conseil faisait connaître qu'en vertu des premiers édits, il avait la qualité « d'organisateur plénipotentiaire de la

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice n° IV, pp. 244-246.

## La république chinoise

république », et il recommandait aux <sup>p.075</sup> fonctionnaires d'assurer, comme sous l'ancien régime, l'expédition des affaires ; dans l'autre, il faisait appel aux sentiments civiques de tous pour le maintien de l'ordre. Il ne semble pas que la population ait été bien impressionnée par ce grand événement. Nulle part on ne signala une manifestation de quelque importance. À Nankin seulement, des personnalités de l'entourage de Sun Yat-sen protestèrent contre la nomination, par l'empereur, de Yuan Che-k'ai aux fonctions « d'organisateur » du nouveau régime ; la presse républicaine critiqua avec amertume les nouveaux décrets, faisant remarquer que le mode d'abdication n'était point exactement conforme au pacte conclu entre les deux gouvernements, que satisfaction n'avait pas été donnée relativement à l'hérédité du titre impérial et au transfert à Nankin du pouvoir central. Dans une lettre à Yuan Che-k'ai, Sun Yat-sen exprima les inquiétudes de son parti :

« L'édit et votre lettre annonçant votre adhésion à la république fédérée me causent une grande joie, mais la république ne saurait reconnaître la nomination d'un organisateur de la république par un empereur de la dynastie des Ts'ing.

La réponse de Yuan Che-k'ai fut un télégramme envoyé à T'ang Chao-yi, par lequel il chargeait celui-ci de le représenter. T'ang, avec Wou T'ing-fang, rassura la minorité <sup>p.076</sup> protestataire, et il devint bientôt évident aux yeux de tous qu'il importait d'élire sans retard Yuan Che-k'ai, afin d'annuler l'autorité dont l'avait investi le dernier décret de l'empereur déchu.

Le mouvement qui avait renversé l'empire, plusieurs fois millénaire, et la dynastie mandchoue, à la 268<sup>e</sup> année de son règne, était fini.

Jusque là, les insurrections chinoises avaient servi l'ambition d'un chef de bande, d'un bonze illuminé, d'un feudataire impatient, d'un lettré maniaque ; il n'en était jamais résulté un changement dans la constitution de la société, dans les mœurs, dans l'esprit public. Les dynasties n'étaient que le dehors changeant d'un principe

## La république chinoise

gouvernemental et social immuable. Pour la première fois, une révolution chinoise, qui n'était point faite au bénéfice d'un homme, avait renversé l'état de choses politique.

Sur le moment, on put croire à un succès de l'idée républicaine, mais celle-ci n'avait triomphé que par surprise.

Avant les premiers troubles du Hou-pei, « l'Union Jurée » était seule à parler du « gouvernement du peuple par le peuple » ; les groupes « constitutionnels » se refusaient à reconnaître la nécessité de supprimer l'autorité impériale, mais l'insuccès de leurs dernières requêtes au trône et leur impuissance à faire céder l'esprit de domination dynastique ébranlèrent leur loyalisme. Si l'insurrection n'avait pas été <sup>p.077</sup> heureuse, peut-être auraient-ils encore fait crédit au trône ; la capitulation des Mandchous, dès les premières menaces révolutionnaires, hâta l'évolution de ces monarchistes libéraux vers les théories d'émancipation politique. Dans le désarroi des opinions, ils arborèrent la seule étiquette en circulation, ils se dirent républicains. Mais le mot de république ne signifiait pas pour eux autre chose que « suppression de l'empereur ».

D'autre part, des ennemis du mouvement progressiste grossirent les rangs révolutionnaires : hommes du peuple, de la petite bourgeoisie, hostiles aux réformes dont ils supportaient le coût en impôts écrasants, petits mandarins, instituteurs révoqués à cause de leur esprit routinier ou pour faire place à un personnel instruit à l'occidentale, notables frustrés, par une politique étatiste, des bénéficiaires de leurs opérations... Fatalement, ces victimes des réformes du gouvernement impérial allèrent vers le parti qui combattait Pékin, d'où venait tout le mal. Les chefs des partis locaux soulevèrent les populations au profit d'intérêts particuliers.

De la conjonction de tous ces éléments est sortie la force révolutionnaire. Ce n'est donc point l'idée républicaine qui a abattu l'empire.

@

### IV

#### Les débuts du gouvernement républicain

@

p.078 Le gouvernement traditionnel avait disparu ; rien ne subsistait de ses organes, de ses rouages, la législation réformiste du déclin de l'empire était à vau-l'eau. Sur les ruines du vieil État, Yuan Che-k'ai représentait, à lui seul, le principe de souveraineté. Il détenait, en effet, l'autorité que lui avait transmise le dernier Fils du Ciel ; en outre, il avait reçu délégation du pouvoir nouvellement conquis par le parti insurgé. Ainsi investi de cette double confiance, l'on eût dit, à première vue, qu'il possédait tous les moyens d'agir en dictateur. Mais il n'en était rien.

Certes, le mandat des Mandchous n'était pas d'un prix méprisable ; grâce à lui, le président de la république s'assurait la fidélité des fonctionnaires impérialistes. Par contre, la procuration du gouvernement sécessionniste était purement illusoire ; en l'acceptant, Yuan Che-k'ai s'était mis dans la dépendance des réformateurs de Nankin.

p.079 Ceux-ci, après la chute de la dynastie avaient jugé politique de s'entendre avec les hauts fonctionnaires de l'ancien régime qui, par leurs titres, leur crédit, leur expérience, formaient un personnel immédiatement utilisable. Les chefs républicains ne se dissimulaient pas qu'en s'unissant au monde mandarinal, ils exposaient leur parti, mais ils étaient si bien convaincus de leur supériorité matérielle et morale qu'ils ne doutaient pas de venir à bout de tous les obstacles que l'esprit de tradition et la conscience de droits acquis pourraient opposer à leurs projets et à leurs ambitions personnelles. Et, de fait, à ce moment le directoire de Nankin était dans une situation avantageuse. Il parlait au nom de quatorze ou quinze provinces, d'un grand nombre d'associations de marchands, de notables, de politiciens, d'une partie —

## La république chinoise

bien faible, il est vrai — de l'armée. Enfin, il passait pour renfermer des hommes d'État savants et habiles ; il avait de l'assurance, de l'autorité, tandis que les mandarins étaient surpris, désorientés par le renversement subit du pouvoir régulier, de l'armature antique. Il se crut le maître de l'heure. Ses exigences bientôt se manifestèrent.

Sur les bords du Yang-tseu, les républicains pensèrent qu'ils seraient plus libres qu'à Pékin pour imposer à Yuan Che-k'ai leurs conditions, leurs directions, ils l'invitèrent donc à venir à <sup>p.080</sup> Nankin. Trop avisé pour ne pas percevoir les véritables raisons de cette offre, il refusa net. Se rendre à une telle convocation, c'était avouer lui-même qu'il sortait vaincu du conflit. Pour mettre fin aux appels pressants de Nankin, il fit répandre le bruit que son départ serait suivi d'un soulèvement militaire. Le curieux est que des mutineries éclatèrent, le 29 février, à Pékin de façon soudaine et mystérieuse. Les délégués du gouvernement insurgé furent les premiers à conseiller au président de ne pas quitter la capitale ; et ils prièrent leurs mandants de renoncer au stratagème convenu.

Sun Yat-sen et ses amis, qui avaient compté sur l'arrivée de Yuan Che-k'ai à Nankin pour prendre barres sur lui, furent grandement déçus, et, n'ayant pu l'attirer dans leurs filets, ils le prirent de très haut. Ils décrétèrent que le

« conseil de la république permettait à Yuan de rester à Pékin et d'y recevoir le sceau de président, lui ordonnait de publier une proclamation, de soumettre aux représentants du peuple une liste de ministres.

En toute occasion, les républicains affirmèrent, dès ce moment, qu'en raison de leur victoire, ils avaient le droit de régenter le président ; et afin de peser, d'influer sur la politique de Pékin, beaucoup d'entre eux essaimèrent des conseils de l'insurrection vers la capitale.

Le 10 mars, en présence de quelques grands <sup>p.081</sup> mandarins, des princes mandchous et mongols, des représentants provinciaux, le chef de la délégation de Nankin remit solennellement à Yuan Che-k'ai le

## La république chinoise

sceau de président de la république ; dans le discours qu'il lui adressa, il eut soin de marquer que cette investiture se faisait en vertu des pouvoirs du gouvernement du Sud :

— Monsieur le nouveau Président, lui dit-il, vous succédez à M. Sun Yat-sen. Le conseil de Nankin, qui vous a élu à l'unanimité, espère que vous saurez fortifier la république.

Le même jour, ce conseil adressa au chef de l'État un télégramme significatif :

« Vous maintiendrez intacts les articles de la constitution républicaine, vous vous conformerez au désir du peuple, vous abandonnerez les mauvais fonctionnaires et en emploierez de bons.

Si Yuan Che-k'ai eut alors le sentiment de la servitude dans laquelle il était tombé, il n'en laissa rien paraître ; il remercia Sun Yat-sen de son désistement, il prêta serment de fidélité à la constitution de Nankin. Mais, à partir de cet instant, sa politique cachée eut constamment pour but de se libérer de la sujétion du parti républicain, d'atteindre à la pleine et entière souveraineté.

La constitution du ministère fut la première affaire qu'il eut à examiner et à résoudre. D'ailleurs, toute sa présidence provisoire fut remplie par cette question gouvernementale, sans cesse p.082 renaissante. En mars 1912, l'attitude de Yuan Che-k'ai était indiquée par les événements. Une transaction avait mis fin à la guerre civile, le cabinet devait donc logiquement se composer des représentants des deux partis réconciliés, non compris les Mandchous. Point de difficultés, non plus, dans le choix du premier ministre. Il n'y avait que T'ang Chao-yi pour tenir ce rôle, T'ang Chao-yi qui avait été le négociateur de Yuan Che-k'ai auprès des insurgés et qui avait composé avec ceux-ci au point de faire penser qu'il faisait leur jeu. Le président le pria de lui présenter au plus vite une liste de ministres, mais il fallut de longues et laborieuses négociations pour arriver à grouper, en proportions égales, fonctionnaires de l'ancien régime et chefs républicains. Ceux-ci ne se

## La république chinoise

lassaient pas de discuter le passé, le mérite, le caractère, l'intelligence des collaborateurs que Pékin leur proposait, et ils exigeaient, dans la distribution des portefeuilles, que l'on tînt compte de leur situation prépondérante. Enfin on parvint à réunir cinq insurgés de premier plan et cinq anciens mandarins ; la justice, l'agriculture, le commerce, la marine appartenaient aux premiers ; les affaires étrangères, l'intérieur, les finances, la guerre, les communications, aux seconds. Quand Nankin eut connaissance d'une pareille combinaison, il fit entendre de violentes protestations. La volonté de Yuan Che-k'ai avait <sup>p.083</sup> eu incontestablement le dessus, les départements politiques étant échus aux ralliés à la république. Les représentants du Sud à Pékin avaient cependant souscrit à cet arrangement ; tel sera désormais le sort de tous les républicains qui se risqueront à faire de la politique chez le président : ils se laisseront vite gagner par l'ascendant de l'hôte et l'influence du milieu. Sun Yat-sen et ses amis, demeurés à leur quartier général, avaient encore la force de l'intransigeance ; ils désavouèrent leur députation, lui reprochant surtout d'avoir cessé de revendiquer le ministère de la guerre, dont ils estimaient la possession nécessaire pour affirmer et assurer leur suprématie ; le titre de généralissime des troupes du Sud, décerné à l'insurgé Houang hing, ne suffisait pas pour compenser cette perte. Finalement, le gouvernement de Sun Yat-sen condamna la combinaison ministérielle de Pékin et réclama le privilège de constituer seul le cabinet. T'ang Chao-yi se rendit à ce désir et partit immédiatement pour Nankin. Il y arriva le 27 mars. Dès son premier contact avec les républicains, ceux-ci se montrèrent conciliants. Sun Yat-sen accepta une liste ministérielle qui ne différait de la précédente que sur des questions de détail ; il résigna immédiatement sa charge de président de la république et décida le transfert à Pékin du conseil national et de tous les services de son gouvernement.

<sup>p.084</sup> La crise ministérielle était-elle résolue ? Oui, pour les Nankinois ; non, aux yeux du président et des chefs de provinces. Le général Li Yuan-hong, *tou-tou* du Hou-pei, envoyait ce télégramme à Yuan Che-k'ai :

## La république chinoise

« Je vous supplie, en sanglotant, de fonder tout de suite le gouvernement de coalition.

Et Yuan Che-k'ai répondait :

« Mon grand désir est de former un gouvernement de coalition, mais ma solitude est complète ; on m'a annoncé de Nankin qu'un cabinet avait été constitué, et les ministres de Sun Yat-sen ne sont pas encore arrivés pour se joindre aux miens.

Depuis la démission de Sun Yat-sen, Nankin ne répondait plus à Pékin, tous les chefs du mouvement s'étaient dispersés.

Cette disparition subite du pouvoir insurgé avait de quoi surprendre. Il s'était montré, jusque-là, si opiniâtre dans ses desseins, si entier dans ses volontés, si ferme sur les principes, si défiant enfin à l'égard de tout ce qui lui était étranger, que personne n'eut supposé qu'après son entente avec T'ang Chao-yi — obtenue d'ailleurs avec une facilité qui tenait de l'enchantement — il désarmerait sur-le-champ. On a prétendu que T'ang Chao-yi utilisa habilement les fonds de l'emprunt qu'il avait contracté auprès des Belges. En politique chinoise, le rôle de l'argent est en effet capital. Si l'on n'admet pas ici la possibilité de la corruption, comment expliquer le fait que les dirigeants du Yang-tseu <sup>p.085</sup> abandonnèrent leur position avant d'avoir pris leurs sûretés à Pékin ?

Votes, décrets, manifestes, proclamations, tout le tapage de la république du Sud ne fut bientôt plus qu'un souvenir ; en revanche, la voix des nombreux clans, factions et ligues arriva plus distincte à Pékin. On avait cru volontiers que les provinces dites « indépendantes » partageaient les mêmes sentiments, les mêmes aspirations. C'est que le gouvernement fédéral de Nankin avait fait illusion ; à la suite de sa dislocation, quantité de groupes, unis tant qu'avait duré la bataille contre la dynastie, se débandèrent, et l'on eut le spectacle de leurs querelles.

Yuan Che-k'ai était, avec ses cinq ministres, en face de cette anarchie. Il éprouvait un grand besoin d'appuis ; il décida de s'entourer de conseillers. Ses regards se portèrent sur les survivants des

## La république chinoise

réformistes de 1898 et sur les principaux représentants du vieux mandarinat ; des Chinois du monde des affaires furent pressentis, la présidence fit même faire des avances à des personnalités mandchoues. Tous se récusèrent. Dans cet isolement, Yuan Che-k'ai jugea son premier ministre inférieur à la tâche gouvernementale ; les modérés et, particulièrement, les militaires s'étaient d'ailleurs déclarés contre T'ang Chao-yi, qui avait également contre lui son collègue des finances. D'un côté, on lui <sup>p.086</sup> reprochait un attachement suspect au parti de Sun Yat-sen ; de l'autre, on lui faisait grief de repousser les revendications des puissances au sujet du contrôle de l'emploi des fonds, condition essentielle de l'emprunt en négociation. S'opposer à cet emprunt, c'était paralyser le gouvernement de Yuan Che-k'ai. Celui-ci inclina vers le parti des ennemis de T'ang Chao-yi, si bien que lorsque le cabinet fut présenté au « conseil national », transféré de Nankin à Pékin, tout le monde pronostiqua sa fin prochaine. On avait d'ailleurs quelque inquiétude, car pour se débarrasser de T'ang, un coup d'autorité de la présidence semblait nécessaire, le « conseil national » étant presque uniquement composé de partisans du premier ministre. T'ang Chao-yi évita à Yuan Che-k'ai l'ennui de manifester un peu violemment son pouvoir. Il prit la fuite le 15 juin.

« Je décide, télégraphia-t-il au président, de ne pas rejoindre mon poste ; l'« Union Jurée » exige que je réserve à ses membres les charges les plus importantes.

Il était trop entré dans les intérêts de l'ancien gouvernement de Nankin ; il était le prisonnier d'un parti qui ne considérait Yuan Che-k'ai que comme un prête-nom.

@

**TROISIÈME PARTIE**  
**LA MÊLÉE DES PARTIS**

### I

## Les partis et le gouvernement

@

p.089 Les premiers grands partis nationaux sont nés de l'insurrection. Jusque-là, tout groupement politique avait pour véritable raison d'être la défense, la poursuite d'intérêts particuliers, la sauvegarde de privilèges de clans. Seule, l'association révolutionnaire (*Ko-ming tang*) semblait être attachée à un pur idéal de transformation gouvernementale et sociale.

Nous avons vu cette association se transformer en société du « Pacte Commun » ou de l'« Union Jurée », *T'ong mong houei*, s'adonner à la propagande démocratique et anti-dynastique, préparer, mettre en train, diriger enfin le mouvement insurrectionnel, qui eut pour conséquence de couper le pays en provinces indépendantes, représentées par le corps fédéral de Nankin, et en provinces fidèles au gouvernement de Pékin. Cet état de division affligea des Chinois patriotes appartenant à divers groupes ; pour le faire cesser, ils fondèrent le parti de p.090 l'unification, *T'ong-yi tang*, dont la tâche, durant la période révolutionnaire, fut de favoriser les dispositions de la cour à l'abdication, afin que pût s'opérer la réconciliation des deux gouvernements. Aussitôt après la chute des Mandchous et de l'empire, les principaux membres de ce parti, devenu le « parti républicain », *Kong-ho tang*, s'employèrent à provoquer le désistement de Sun Yat-sen en faveur de Yuan Che-k'ai, à rétablir l'autorité du pouvoir central sur les provinces autonomes, à unifier l'administration. Des Chinois, qui, pendant les hostilités, avaient fait cause commune avec l'« Union Jurée », s'écartèrent des radicaux et s'affilièrent au « parti républicain » ; d'autre part, des membres de l'ancien *T'ong-yi tang* quittèrent le *Ko-hong tang* pour former le parti libéral *Tseu-yeou tang* dont les tendances rappelaient celles des progressistes de l'empire. De

## La république chinoise

son côté, le chef réformiste de 1898, Leang K'i-tch'ao, groupa d'autres modérés sous l'appellation de « parti démocratique », *Min-tchou tang*.

Tels étaient les cadres politiques à l'époque de la fusion des gouvernements de Pékin et de Nankin et de la gestion du ministère T'ang Chao-yi.

Il était visible que « républicains », « libéraux », « démocrates » se proposaient surtout de s'opposer aux entreprises de l'« Union Jurée » radicale. Celle-ci avait beaucoup perdu <sup>p.091</sup> de son autorité et de sa force, la constitution du *Kong-ho tang* ayant absorbé les groupes adventices qui s'étaient joints momentanément à elle ; en outre, elle était elle-même divisée en groupes antagonistes. La fin du ministère T'ang Chao-yi porta un nouveau coup à l'« Union Jurée », car ce président du conseil était à son entière dévotion. Elle perdait beaucoup en lui, et le discrédit de cet affilié de marque rejaillissait sur elle. Enfin cet événement lui inspirait les plus vives appréhensions ; elle craignait que Yuan Che-k'ai, encouragé par la coalition des modérés, ne lui enlevât sa part de portefeuilles, prix du désistement de Sun Yat-sen. Mais, loin de rappeler les droits que lui avait implicitement conféré le pacte de Nankin, l'« Union Jurée » déclara que l'expérience d'une collaboration de radicaux et de modérés avait échoué et qu'un cabinet composé d'hommes appartenant à un même parti était seul viable et capable de faire œuvre sérieuse. Elle n'espérait nullement que le président, la prenant au mot, mettrait, à l'essai, le pouvoir entre ses mains ; elle se disait que le plus tôt ses adversaires seraient aux prises avec les difficultés du moment — conflit sino-russe en Mongolie, emprunt des cinq puissances, opposition des provinces particularistes —, le plus tôt ils auraient les responsabilités du pouvoir, le plus tôt leur crédit serait ruiné ; elle réclama, en conséquence, la formation d'un <sup>p.092</sup> gouvernement de ralliés, et elle prit une décision conforme à cette tactique, en interdisant à ses membres d'entrer dans une nouvelle combinaison ministérielle.

Mais Yuan Che-k'ai ne tomba pas dans le piège de l'« Union Jurée » ; il réprouva tout système de gouvernement exclusif.

## La république chinoise

« Je suis opposé à cette politique, dit-il à une délégation de radicaux, parce que les hommes compétents sont rares en Chine. Votre société n'en contient pas beaucoup, le « parti républicain » non plus. Il faut donc que le cabinet soit formé avec le concours des divers partis réformistes. Quelqu'un se présente, je ne me préoccupe pas de savoir s'il est membre d'un parti et duquel, mais je m'assure s'il est capable ou non ; s'il l'est, je l'engage. Plus tard, quand tout le monde sera compétent, on pourra constituer un cabinet avec les membres d'un seul parti ; mais je serai alors depuis longtemps à la retraite !

Comme on ne lui permettait pas de faire un ministère d'union, Yuan fit appel à des personnalités sans attaches politiques avouées. M. Lou Tcheng-siang, diplomate de carrière, ministre des Affaires Étrangères dans le cabinet précédent, fut désigné pour la présidence du conseil par message du chef d'État à l'assemblée.

Les modérés, réunis hors séance, décidèrent de donner leur confiance au nouveau ministère. Étant donné qu'ils représentaient les deux tiers <sup>p.093</sup> des voix, on pouvait croire la combinaison viable, mais quelques jours plus tard, le 19 juillet, le « conseil national » émit un vote défavorable, bien que chaque ministre eût réuni individuellement un nombre de voix suffisant. Yuan Che-k'ai ne se laissa pas mettre en échec ; il maintint sa confiance au cabinet Lou et fit entrevoir aux opposants l'éventualité d'une opération de police. Ce simulacre de parlement, conscient de sa faiblesse, n'hésita pas à voter tout entier pour les ministres en place. Le danger cependant n'était pas conjuré ; il importait de désarmer l'« Union Jurée ». Yuan allécha les factieux par des promesses d'argent et de place ; les uns reçurent des missions qui satisfirent leur amour-propre, les autres, des titres et des prébendes. Les deux grands chefs de l'« Union Jurée », Sun Yat-sen et Houang-hing, furent parmi les premiers et les mieux servis. Dès la chute de T'ang Chao-yi, le président les avait invités à venir à Pékin pour l'aider à mettre fin au conflit entre radicaux et modérés ; depuis lors, des

## La république chinoise

feuilles à la solde du gouvernement ne cessèrent de représenter Sun Yat-sen comme le modèle des vertus civiques et Houang-hing comme un héros militaire, et elles annoncèrent que le premier allait venir dans la capitale en messager de paix, pour réconcilier les partis ennemis.

Le 24 août, l'ancien président de la république <sup>p.094</sup> arriva à Pékin. Il entra dans la cité tartare par la porte centrale de Tsien-men, en pompeux appareil, devant le front des troupes. Au cours des manifestations publiques et privées que les partis, la présidence, la cour mandchoue elle-même organisèrent en son honneur, il joua à merveille son rôle d'« abbé Lamourette », en mettant en avant l'intérêt patriotique. Mais nul Chinois ne prit le change. C'était une pensée égoïste qui l'incitait à prêcher la paix, l'union : Sun Yat-sen, jugeait, comme me le disait un de ses partisans, qu'il méritait d'être payé de toute une longue vie de propagande, et payé à sa valeur puisqu'il se considérait comme le principal artisan de la révolution. D'ailleurs, convaincu d'être doué de talents nombreux et vastes, il croyait sincèrement qu'il se devait à son pays, qu'il était indispensable dans la période de transformation qui s'ouvrait pour la Chine. Il ne voulait cependant rien tenter qui parût faire croire qu'il revenait sur son acte de désistement, et il déclara bien haut qu'il renonçait à agir sur le terrain de la politique. Toute son ambition visait à construire des chemins de fer. C'est ce qu'il expliqua à Yuan Che-k'ai. Il n'y avait pas œuvre plus urgente sollicitant le patriotisme chinois que l'établissement de voies ferrées, et Sun exhortait ses compatriotes à cesser leurs querelles, à mettre fin aux compétitions de partis, afin de travailler en commun à la transformation <sup>p.095</sup> économique du pays. Yuan Che-k'ai entendit parfaitement ce langage ; il donna au chef de l'« Union Jurée » le titre de « commissaire plénipotentiaire des chemins de fer » et l'inscrivit pour une mensualité de 30.000 dollars. Sun Yat-sen, dans un meeting de tous les politiciens présents à Pékin, invita les partis à fusionner ; l'on annonça, le lendemain, que les comités étaient d'accord pour former un parti unique, le « parti national » (*Kouo-ming tang*).

## La république chinoise

C'était là de la haute comédie. Les chefs de l'« Union Jurée », à peu près seuls, avaient pris part à ce bluff. Conscients de la faiblesse de leur société vis-à-vis de la coalition des modérés, ils avaient voulu jeter le trouble et provoquer une diversion dans le camp adverse par des propositions de paix ; d'autre part, ils étaient désireux de sortir de l'opposition stérile, nuisible à leurs intérêts personnels, et ils avaient fait mine de renoncer à leurs idées, afin d'amener Yuan Che-k'ai à se montrer généreux à leur égard. Le parti *Kouo-ming*, considéré comme parti unifié, comme le bloc de tous les partis nationaux, ne fut qu'une création artificielle ; en réalité, il devint le nom nouveau de la *T'ong-mong houei* ou « Union Jurée ». Les éléments modérés restèrent à l'écart. Et rien ne fut changé, à la suite du voyage de Sun Yat-sen à Pékin, dans la répartition et la physionomie <sup>p.096</sup> des partis. Néanmoins, la situation politique était quelque peu modifiée, les têtes du radicalisme ayant été gagnées au gouvernement de Yuan Che-k'ai.

@

### II

## La base sociale des partis

@

p.097 Un Chinois réfléchi ne saurait proposer sincèrement, de bonne foi, la fusion de tous les groupements en un seul et même parti. Chacun de ces groupements résulte davantage d'affinités sociales que politiques. Ils s'opposent entre eux irréductiblement, en raison d'antipathies foncières.

Dès mes premiers pas dans le dédale des partis, ce qui m'a sauté aux yeux, c'est la division des politiciens chinois en deux classes bien distinctes. D'un côté, les mandarins de la vieille école, les diplômés de l'ancien système, les lettrés, les notables aisés ; de l'autre, des gens de naissance commune, d'éducation fruste, d'instruction superficielle, petits scribes de villages, étudiants frais émoulus d'écoles étrangères, besogneux et ambitieux de toute sorte. L'origine sociale, les antécédents, le degré de culture, la formation scolaire, voilà ce qui place les individus de tel ou tel côté de la barricade, et non p.098 pas leurs opinions sur le mode de gouvernement. Sans doute, les premiers marquent-ils une préférence pour une politique modérément animée de l'esprit réformiste et les seconds penchent-ils pour un programme ayant une sorte de couleur radicale socialiste — centralisation administrative, impôt sur la richesse, retraite pour la vieillesse, morcellement de la propriété foncière, suffrage féminin, reprise des biens culturels, ignorance des religions, — mais je crois que l'on aurait tort d'attacher quelque importance à ces diverses aspirations.

J'ai vu des Chinois des deux bords. Aucun ne m'a exposé une idée politique en me donnant l'impression qu'il la professait en connaissance de cause, avec conviction et attachement. D'ailleurs, l'emploi des formules, jetées à l'étourdie dans les conversations, est le plus souvent erroné, si bien que parfois ralliés ou réformateurs se déclarent, dans le

## La république chinoise

même moment ou à peu d'intervalle, pour des systèmes opposés. Je me suis entretenu avec des personnalités, classées comme modérées, qui ne repoussèrent pas certains articles de l'« Union Jurée » et avec de jeunes intellectuels, affiliés aux groupes avancés, qui me firent des déclarations contraires à l'esprit de leur programme. C'est, en vérité, dans la pensée de tous, un chaos de notions informes. Mais s'il est vain de classer les politiciens de ce pays suivant les opinions qu'ils peuvent afficher, p.099 en revanche, leurs sentiments, leur manière de juger les événements, leur tour d'esprit les caractérisent de telle sorte que, de soi-même, et sans erreur, on les range dans le parti des illettrés, des aventuriers, des déracinés ou dans celui des personnages cultivés, influents, des notables riches ; le premier est de tempérament réformateur, le deuxième, de tempérament modéré, mais, par suite de l'incompréhension à peu près générale du sens des formules et des étiquettes importées de l'étranger, il arrive que l'on rencontre ici des radicaux, là des conservateurs.

Dans le conflit actuel, ce sont donc moins des partis politiques qui se trouvent en présence que des classes sociales. La disparition de la domination mandchoue, la proclamation de la république par le gouvernement impérial, d'accord avec le gouvernement insurgé, n'ont nullement rapproché, ainsi qu'on l'espérait, la vieille Chine et la nouvelle Chine, deux mondes antagonistes.

En dépit du nivellement démocratique, la mentalité de l'aristocratie littéraire, du mandarinat ne laisse pas de se déceler à tout bout de champ.

Un ancien membre d'une cour de l'empereur, qui offrit maintes fois ses services à Yuan Che-k'ai, me disait :

— Des appellations ont été modifiées, un drapeau nouveau a été inventé, il y a moins de tresses, voilà le résultat de notre révolution ! Il n'était pas nécessaire de faire tant de bruit ! p.100

— Mais, fis-je, n'est-ce pas beaucoup d'avoir mis fin au règne des Mandchous et au gouvernement autocratique ?

## La république chinoise

Ce fut un éclat de rire qui n'est point dans l'ordinaire de l'Asiatique, une hilarité à l'européenne.

— C'est étonnant comme l'étranger s'est laissé tromper par nos jeunes réformistes ! Mais l'assimilation entre Chinois et Mandchous est chose faite depuis longtemps ! Ces deux peuples ne se distinguent plus. Quant au gouvernement personnel, êtes-vous bien sûr qu'il soit fini ? Il me semble, au contraire, qu'il s'affirme tous les jours un peu plus.

Et le jeune secrétaire de la présidence qui assistait à notre entretien ajouta :

— Nous n'attachons que peu d'importance au mouvement révolutionnaire. Remarquez qu'il n'y a pas eu de coupures dans l'exercice du gouvernement et que les relations avec les représentants des puissances étrangères n'ont pas cessé de se poursuivre.

Ceux qui partageaient cette manière de voir ne manquaient pas de déclarer que, se refusant à admettre que la révolution ait modifié quelque chose de fondamental à la constitution politique et sociale, ils se désintéressaient entièrement de la reconnaissance du nouveau gouvernement par les puissances. Seuls, les anciens insurgés, qui avaient la prétention d'avoir fait œuvre <sup>p.101</sup> créatrice, désiraient voir s'accomplir ce que les autres appelaient une « formalité diplomatique inutile ».

« La révolution, tapage d'enfants », me disait le célèbre orateur Ma Leang. Ce personnage se joignit cependant au gouvernement insurgé du Kiang-sou, mais c'est un lettré, et, après avoir sacrifié aux idées républicaines, il apprécie les faits en lettré. Il eut d'ailleurs quelques désillusions. Yuan Che-k'ai, peu après lui avoir confié la direction de l'université de Pékin, dut le remplacer, car « les chefs de classes », élus par les étudiants, avaient jugé que les règlements de leur supérieur étaient inacceptables. Cet esprit d'indiscipline, de révolte, de la nouvelle génération, faisait faire d'amères réflexions à M. Ma Leang.

## La république chinoise

— On a cru bon de jeter bas un édifice qui était déjà en ruine, et l'on croit qu'il faut continuer à faire œuvre de destruction. Les jeunes gens disent que ce n'est pas être républicain que d'accepter une autorité. J'ai été élevé, moi, dans d'autres principes, je suis pour l'autorité. Il faut réagir. Il y a tant à conserver de la civilisation chinoise !

Et comme je lui demandais s'il croyait à l'avenir de la république parlementaire en Chine, M. Ma Leang sourit, et je l'entendis à peine me répondre

— Non, je ne crois pas.

Cette même question, je l'ai posée à d'autres <sup>p.102</sup> « Vieux-Chinois ». Tous m'ont fait comprendre qu'ils estimaient que les derniers changements politiques n'avaient rien eu de considérable. Il m'a même semblé que, suivant certains d'entre eux, le régime républicain avait un caractère transitoire.

— La république, m'expliquait M. Lou Tcheng-siang, ministre des Affaires Étrangères, est le résultat d'un *modus vivendi*, et ici, à Pékin, nous avons considéré cette forme de gouvernement comme un pis-aller, auquel on ne pouvait se soustraire, étant donnée l'absence de représentants de dynasties ayant régné... et nous n'avons pas pu nous résoudre à faire la guerre à nos compatriotes du Sud qui demandaient la république les armes à la main.

Le nouveau régime ne trouble nullement la quiétude des conservateurs, ils se chargent d'ailleurs de « chinoiser » les nouveautés qui sont introduites dans l'État. Leur seule crainte, c'est que la politique actuelle ne favorise l'influence d'une foule d'individus qu'ils méprisent.

— Avec ces nouveaux venus, impatients, agités, me disait une personnalité de l'entourage de Yuan Che-k'ai, il n'est pas à espérer que nous ayons jamais un gouvernement solide, de longue durée, qui nous guidera dans la voie du progrès. Si encore l'ancien personnel était capable de remplir un rôle utile

## La république chinoise

dans le régime de pur parlementarisme ! Mais l'homme <sup>p.103</sup> politique, tel que je l'ai connu en Europe, n'existe pas chez nous. Aux premières difficultés, un ministre démissionnera, on a assisté à ce spectacle plus d'une fois ces derniers mois ! Non, ce n'est pas du jour au lendemain que nous arriverons à avoir conscience de tout ce à quoi l'on est tenu dans un état démocratique. Nous avons trop longtemps vécu sous l'absolutisme ! L'heure n'est pas venue de nous gouverner sous notre propre responsabilité, trop peu de nos compatriotes comprennent ce dernier mot ! Je crois que ce ne pourrait être que sous l'égide d'un chef respecté, qu'à couvert d'une autorité reconnue que nous devrions faire l'apprentissage de liberté. Mais allez faire comprendre cela à tous ces jeunes gens ! Avec des hommes non préparés à l'exercice du gouvernement représentatif, nous allons à des catastrophes.

Un chef de service du ministère de l'intérieur ne m'a pas, non plus, mâché les mots.

— Le personnel est trop nombreux dans nos administrations. On se croit obligé d'embaucher toutes les personnes qui, par on ne sait quelle participation au mouvement anti-dynastique, prétendent avoir des titres à la reconnaissance de la république. Ils envahissent les bureaux, et, comme leurs fonctions ne sont pas déterminées, que les règlements administratifs sont inexistantes, ils profitent de leur désœuvrement pour machiner des intrigues. Le <sup>p.104</sup> gouvernement, par suite de son origine révolutionnaire, n'ose pas repousser tous ces solliciteurs ; il faudra bien cependant qu'il s'y décide, s'il veut vivre.

On sent bien, chez tout ce monde, la peur de disparaître devant la montée de générations nouvelles.

## La république chinoise

A un dîner, qui avait l'originalité de mettre côte à côte mandarins de la vieille école et jeunes stagiaires de ministères, je fus favorisé de confidences édifiantes.

« Toutes les places en vue, disait-on à ma gauche, sont données à ceux qui apprirent à gouverner au temps où l'on ne s'écartait pas des traditions, dans le ministère (c'était en décembre 1912) il n'y a que deux jeunes ! C'est insensé cette façon d'aider à l'établissement de la république !

A ma droite, un ancien vice-roi, qui devint par la suite ministre des affaires étrangères, et un des chefs de l'amirauté me faisaient entendre un autre langage.

— Le gouvernement de Nankin a fait beaucoup de mal. Sun Yat-sen était un fou, un homme bien méprisable. Les vieux heureusement étaient là, pour rétablir l'équilibre. Yuan Chek'ai a su éviter à la Chine de grands malheurs, il sait de quel côté se trouvent les loyaux serviteurs de l'État.

Voilà en définitive à quoi se réduisait la lutte <sup>p.105</sup> des partis, des castes, des clans ; à une question de places !

C'est à Pékin surtout que l'on se rendait compte, durant l'hiver de 1912-1913, de la vivacité des compétitions, c'est de là que l'on dominait la bataille, que l'on en pouvait suivre la marche, les péripéties, et que l'on arrivait à avoir quelque idée de la valeur des rangs adverses. Toutes les associations provinciales, toutes les ligues de la Jeune-Chine avaient dans la capitale, depuis la révolution, des comités qui contrôlaient la politique du gouvernement et poussaient leurs adhérents dans les avenues du pouvoir. Le groupe cantonais était le plus important ; les éléments républicains radicaux ou kouo-ming, qui le composaient en majorité, étaient divisés, après la visite de Sun Yat-sen à Pékin, en deux fractions : ceux qui avaient sollicité et obtenu de la présidence quelques profits et avantages, comme récompenses du désarmement de l'« Union Jurée » par ses propres chefs ; ceux qui s'étaient refusés à faire litière de leurs principes, à mettre pavillon bas

## La république chinoise

devant Yuan Che-k'ai et qui boudaient contre leur ventre, un peu trop visiblement. Les premiers s'efforçaient d'obtenir, à la faveur de la désorganisation du gouvernement central, les places administratives, particulièrement celles de Pékin, et, afin d'entrer en faveur, de prévenir les intrigues du monde mandarinal, ils renchérisaient sur les <sup>p.106</sup> Vieux-Chinois dans les louanges de Yuan Che-k'ai.

« Il faut laisser, disaient-ils, le président libre de diriger l'État, nous sommes certains qu'il ne choisira que des fonctionnaires au courant des idées, des méthodes nouvelles.

Et ils reprenaient les paroles de Sun Yat-sen :

« L'action politique ne doit pas être l'unique objectif du citoyen soucieux de travailler au relèvement du pays, faisons le moins de politique possible.

Ces satisfaits étaient forcément des optimistes. Ce n'étaient plus des hommes de parti. Du côté des obstinés de l'opposition radicale, on accusait les chefs de l'ancienne « Union Jurée » de bassesse et de servilité ; un jeune Cantonais, que je questionnais à Pékin sur ses vues gouvernementales, ne craignit pas d'exhaler son indignation en ces termes :

— Au lendemain de la révolution notre parti était tout-puissant, c'est Sun Yat-Sen qui a tout gâté. Il a apporté la perturbation dans notre société. À Canton d'abord, il a favorisé les républicains de ses amis aux dépens d'autres qui avaient grande valeur. Ensuite, agissant faussement au nom de nous tous, il est allé conclure la paix avec Yuan Che-k'ai, il s'est vendu au tyran et nous avons tous été compris dans le marché ! Notre intention est de rallier nos troupes égarées pour poursuivre la lutte contre les ennemis de la souveraineté populaire. La révolution, si bien commencée, a dévié, et le gouvernement que nous avons rêvé <sup>p.107</sup> a été escamoté. Il faut tout recommencer !

## La république chinoise

Ces mécontents eurent la satisfaction de voir, peu à peu, revenir à eux les prôneurs de l'apaisement et de la conciliation. En dépit de ses promesses, Yuan Che-k'ai ne favorisait qu'en apparence le clan de Sun Yat-sen ; il faisait la part la plus belle aux mandarins de l'ancien régime, qu'il réintérait dans toutes les fonctions, sans excepter ceux qui s'étaient distingués, sous la dynastie ou pendant la période insurrectionnelle, par des actes réactionnaires. Le rappel du vieux personnel ne souleva d'abord que peu de protestations parmi les réformateurs nantis. Mais, après les élections législatives de janvier et février 1913, qu'il se rendit favorables, le *Kouo-ming tang* ou « parti national », anciennement « Union Jurée », voulut avoir définitivement raison d'un monde qu'il haïssait à cause de son origine et de sa culture : fonctionnaires qui servirent l'empire et qui surent conserver leur situation, mandarins mis à pied par le gouvernement réformiste des dernières années des Mandchous, lettrés traditionnalistes.

@

### III

## Les élections

p.108 Ces premières élections législatives chinoises furent le triomphe de la fraude et de la violence.

En de nombreux districts les candidats et les électeurs firent défaut, tant le peuple se soucie peu de la politique. Ailleurs, l'élection fut faite, en un tour de main, entre compères et compagnons. Dans les grands centres et les sous-préfectures importantes, les deux partis ennemis, le *Kouo-ming tang* (« parti national », ou « Union Jurée ») et le *Kong-ho tang* (coalition des modérés), luttèrent avec acharnement, par les procédés les plus déloyaux. Le parti *kouo-ming* voulut avoir la victoire, il l'eut. Durant la période électorale, il terrorisa les habitants ; dans les sous-préfectures où des chefs de bandes s'étaient emparés de l'autorité, tous les notables aisés furent rayés des listes, des noms fictifs y furent inscrits. À Canton, le *tou-tou*, membre influent de l'« Union Jurée », reçut cet ordre des administrateurs de son parti :

« Nous vous prions de prêter à nos p.109 électeurs l'appui des pouvoirs publics. Qu'aucun partisan des groupes concurrents ne soit admis dans les bureaux du vote au premier et au second tour, afin que tous nos candidats soient élus.

Et le *tou-tou* agit comme on le lui demandait. Les dirigeants *kouo-ming* eurent une idée incroyable. Pour initier leurs « frères » à l'art de la fraude, ils rédigèrent et répandirent sous le manteau un « Catéchisme électoral » <sup>1</sup>.

Le jour du scrutin, qui varia suivant le bon plaisir des autorités, on se battit, dans les pays de piraterie, à coups de fusil, des bombes éclatèrent dans le Kouang-tong. Les circonscriptions plus pacifiques ne

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice n° VIII, pp. 266-258.

## La république chinoise

furent pas privées de scandales ; on contraignit des notables à voter pour de vulgaires larrons, ceux qui avaient méprisé les menaces furent persécutés et spoliés.

Au premier tour, les résultats se balancèrent ; les républicains radicaux firent élire des leurs dans les cités, dans les régions littorales et méridionales ; les modérés, dans les campagnes et les contrées montagneuses. Au deuxième tour, la dislocation des cadres politiques, qui n'étaient du reste qu'un trompe-l'œil, fut sensible, le poste de député s'acheta comme s'achetait sous l'ancien régime une fonction mandarinale, la seule différence, c'est qu'au lieu d'en payer le p.110 prix au gouvernement de l'empereur, on le compta aux électeurs.

Les élections sénatoriales, qui eurent lieu en février par les assemblées provinciales, ne furent pas moins singulières. Le parti radical en sortit vainqueur. Dans maintes sous-préfectures, les « modérés », vexés d'être constamment battus par des hommes sans scrupules, demandèrent aux chefs militaires d'intervenir en leur faveur. Ceux-ci le firent avec un tel entrain que des élus radicaux s'empressèrent d'abandonner leur « mandat » à des modérés. À Yun-nan fou, les officiers de la place, sollicités par les *kong-ho tang*, invitèrent les adversaires à se réunir en leur présence afin de se réconcilier. Les *kouo-ming tang*, suspectant la sincérité de ce rôle de médiateur, ne vinrent pas à la convocation. Les représentants du parti militaire délibérèrent sur les moyens de venger l'affront que leur faisaient les politiciens radicaux par leur abstention. Puis ils déclarèrent que,

« vu le danger de la situation intérieure et extérieure, un président de la république, versé dans l'art militaire et dans la politique, vénéré des Chinois et des étrangers, était indispensable au salut du pays, que les élus devaient prendre en considération les difficultés présentes, renoncer à leur intransigeance et aider le gouvernement.

La nuit suivante, ils allèrent à la comédie et rossèrent, à la sortie, les chefs *kouo-ming tang* ; la police avait la consigne de p.111 ne pas

## La république chinoise

intervenir et l'on fit comprendre aux journaux qu'ils avaient intérêt à ne pas parler de l'incident.

Partout la manière forte présida à ces « élections » ; l'idée proprement politique fut absente d'une agitation qui n'eut, somme toute, qu'un caractère superficiel. Les chefs de parti se battirent pour ou contre Yuan Che-k'ai, leur avenir dépendant du succès ou de la défaite du monde qui évoluait autour du chef de l'État. Nulle part, la lutte ne fut engagée au nom de quelques grands principes et dans une pensée patriotique commune ; les excitations des feuilles chinoises contre la Russie, à propos des affaires de Mongolie, n'influencèrent pas l'ensemble des comices. On a bien arboré des programmes, on a bien joué de quelques plates-formes électorales, mais ce fut dans ce vieil esprit chinois d'imitation qui n'a toujours retenu de nos coutumes, de nos mœurs que l'apparence : il y avait des urnes sur les tables des scrutateurs, mais elles étaient moins destinées à recevoir les bulletins de votes, jetés tout autour, qu'à composer le décor de l'opération électorale.

Yuan Che-k'ai n'attacha nulle valeur à l'indication des suffrages, à la victoire des *kouo-ming tang*. Il continua à pencher vers le mandarinat et vers le vaste groupement modéré. De ces deux éléments, le premier paraît être le plus homogène, le plus stable. Cependant le <sup>p.112</sup> mandarinat n'existe plus en tant que caste, et il n'a pas survécu au régime ancien dans une organisation nouvelle. Mais ses représentants ne laissent pas de maintenir l'esprit « vieux-chinois » : ils considèrent les choses du pays à la lumière des principes que leur a transmis l'expérience accumulée des générations, ils ont une méthode de raisonnement, un parti pris de jugement. Au milieu de la confusion politique et morale de l'heure présente, leurs conseils ne sont donc pas négligeables ; c'est en s'en inspirant que Yuan Che-k'ai a refréné l'action hâtive, inconsidérée des réformateurs, dont la contribution à l'œuvre gouvernementale se résumait en projets faits de pièces et de morceaux, souvent sans conformité avec le milieu social. Le rôle que remplissent ces mandarins déchus ne semble donc pas inutile, mais il

## La république chinoise

est très limité ; les plus ouverts d'entre eux sont, en effet, inaptes à préparer l'avenir, à diriger l'évolution nationale. La « Vieille-Chine » ne peut pas être le facteur actif de la politique du pouvoir central. Aussi Yuan Che-k'ai s'appuie-t-il, en même temps, sur d'autres éléments, sur tous les groupes qui, par leur adhésion momentanée aux comités de « l'Union Jurée », assurèrent la victoire de l'insurrection : militaires, notables, marchands.

Nous allons étudier ces groupes qui constituent l'ensemble des forces gouvernementales, puis nous considérerons la force adverse, représentée par le parti républicain radical, uni aux sociétés populaires.

@

## **QUATRIÈME PARTIE**

**LES FORCES GOUVERNEMENTALES**

**ET LA FORCE RÉVOLUTIONNAIRE**

### I

## Les militaires

@

p.117 Après avoir assuré le succès de l'insurrection, les militaires échappèrent à la discipline et à la direction des comités de l'« Union Jurée ». Là où ils le purent, ils s'emparèrent des gouvernements vacants et travaillèrent au rétablissement de l'autorité. Dans cette œuvre de réorganisation, leurs idées, leurs sentiments, leurs tendances, tout les sépara du parti de Sun Yat sen. Déjà, durant la période des hostilités, des dissentiments profonds s'étaient manifestés entre les chefs des factions et les officiers mutins ; de tempérament plus patriote sans doute, ceux-ci avaient demandé que, par un compromis honorable pour les deux parties, l'on mit fin à la guerre civile, à la désagrégation du territoire, et, dans ce but certains d'entre eux prirent l'initiative de créer, avec le concours d'anciens mandarins, un instrument de paix, le parti *Tong-yi tang* ou « de l'unification ». Le promoteur de la révolte initiale, le général p.118 Li Yuan-hong, *tou-tou* du Hou-peï, avait été à la tête de ce parti de concorde, auquel, spontanément, tous les chefs de l'armée avaient adhéré. Quand les Mandchous abdiquèrent et proclamèrent la république, les principaux obstacles à l'entente nationale furent, de ce fait, écartés ; l'essentiel du programme du *Tong-yi tang* était réalisé. Mais un autre devoir s'imposait aux agents de l'« unification » : pacifier le pays et le ramener à la loi de Pékin ; afin d'y parvenir, ils transformèrent le *Tong-yi tang* en *Kong-ho tang* ou « parti républicain », gouvernemental par nature, étroitement attaché à la cause de Yuan Che-k'ai, restaurateur de l'État. Cette association néo-républicaine obtint un premier succès par le désistement du directoire de Nankin. Dès lors, elle profita de son avantage et s'opposa radicalement à l'« Union Jurée ».

Elle groupait surtout les fonctionnaires et les lettrés, ci-devant impérialistes, mais elle était dirigée par les anciens officiers factieux.

## La république chinoise

Son principal centre d'action était à Pékin, au siège de l'« Union militaire ». Dans ce pays célèbre de la suprématie du fonctionnaire civil sur le militaire, c'était une nouveauté bien étrange de voir des gradués des examens littéraires soumis à l'inspiration de soldats.

Qu'est-ce qui caractérisait cette inspiration, quelles étaient les idées, le but politiques des nouveaux chefs de l'armée ? Une enquête sur ce p.119 sujet m'a conduit à des données assez nettes.

Le plus en vue de ces chefs était le général Li Yuan-hong, vice-président de la république. Depuis la révolution, ce personnage — une des gloires du régime — restait confiné dans son palais de Wou-tch'ang, toujours sur le qui-vive, dans l'appréhension d'un acte isolé de vengeance ou d'une rébellion de soldats, auxquels il donna le premier, en octobre 1911, l'exemple de l'indiscipline. En vérité, il était menacé, car il imposait par la rigueur l'obéissance à sa loi, mais les châtiments exemplaires qu'il faisait distribuer ne mirent jamais un terme aux concussions et aux procédés arbitraires de ses agents.

Le jour où le général Li me donna audience, je rencontrai, dans les salles et les cours de sa demeure, des jeunes gens bien mis dans des uniformes de coupe européenne, couverts de galons et de chamarrures. Ils prenaient volontiers des airs avantageux, au milieu d'un peuple de misérables troupiers, sans fierté, sans tenue, nippés de bric et de broc ; l'on eût dit, comme au temps des vice-rois, la soldatesque d'un satrape sordide. D'ailleurs, tous ces officiers juvéniles n'étaient pas si différents des satellites des hauts mandarins d'autrefois ; auprès d'un dignitaire de la république, ils remplissaient le même rôle. L'un d'eux vint à ma rencontre. Je suivis une enfilade de couloirs poudreux, aux planchers branlants, pareils à des dégagements p.120 de théâtres forains ; chaque issue était gardée par des fonctionnaires, traînant avec ennui leur fusil à baïonnette. Le vice-président de la république m'attendait à l'ombre d'un kiosque, coiffant une éminence ; il me tendit la main :

— Bonjour !

Simplicité républicaine !

## La république chinoise

Il y a de la bonhomie dans les manières de ce Chinois, et le sourire de ses yeux malins éclaire sympathiquement sa grosse face. Aux questions indiscrètes, ce sourire se perd sous les paupières baissées, et la bouche lippue esquisse une moue. Dès ses premiers mots, il eut soin de bien marquer la distance qui le sépare des républicains de l'école de Sun Yat-sen, et s'il ne m'a pas tout à fait parlé la langue des réactionnaires, il ne m'a pas caché le goût qu'il avait pour l'opinion pondérée et moyenne.

— Vous savez, m'a-t-il dit, pourquoi nous avons renversé le gouvernement mandchou, tout simplement parce qu'il était impuissant à faire des réformes. La république, par conséquent, doit être réformiste ; si nous néglignons d'aider au progrès social, nous serions renversés à notre tour par une nouvelle insurrection, mais si nous mettions trop de hâte à renouveler l'État et les mœurs, nous rencontrerions une opposition qui nous empêcherait de poursuivre notre marche. Il me semble imprudent d'élaborer de grands projets. Sans doute M. Sun Yat-sen a-t-il raison de se soucier du développement <sup>p.121</sup> industriel et commercial, mais il y a autre chose de plus urgent. Nous devons songer à instruire le peuple ; c'est par les écoles que la république prendra racine dans le sol chinois. Nous devons mettre de l'ordre dans nos affaires et changer toutes nos méthodes administratives. Mais nous n'arriverons au bout de notre tâche que si nous avons un président qui soit assuré de rester plusieurs années en fonctions.

Le vice-président de la république s'interrompit pour questionner son aide de camp. Il lui demandait quelle était la durée du mandat présidentiel en France. Quand je le lui dis, il poussa une exclamation rieuse.

— Ah ! si tous les quatre ans, comme en Amérique, nous avions à élire notre président, il n'y aurait bientôt plus de Chine, si c'était tous les sept ans, nous n'irions pas beaucoup

## La république chinoise

plus loin. Nous retirerons au contraire de grands bienfaits d'une république présidée longtemps par le même homme ; le régime se renforcera, car les partis d'ambitieux n'auront plus de raison d'être, et la Chine, respectée à l'extérieur, pourra conclure de puissantes alliances : nous ne pouvons pas vivre sans amis dans le monde.

Je ne l'embarrasse pas en le priant de me confier à quelles puissances vont ses sympathies.

— Aux deux grandes républiques, aux États-Unis et à la France.

Et il ajoute que c'est le Japon qui le tracasse.

— Si nous avons <sup>p.122</sup> un jour la prétention d'être les maîtres chez nous, nous aurons des difficultés avec le gouvernement japonais.

L'aide de camp qui me raccompagne essaie de connaître mon impression. Je lui dis que c'est une république étrange que celle qui, pour, durer, réclame un président à vie.

— Mais, s'écrie-t-il, Yuan Che-k'ai est indispensable ! La véritable politique républicaine consiste à maintenir, par tous les moyens, la souveraineté nationale. Si on livrait aux compétitions des politiciens le pouvoir exécutif, on condamnerait à mort la république, et la Chine avec, comme vous le disait le général. Au gouvernement, il faut des hommes énergiques. Voulez-vous que je vous dise la cause de la décadence du pays ? La mollesse, l'indolence des mandarins. Pour donner aux fonctionnaires du nouveau régime les qualités qui manquaient à leurs aînés, il faudra se montrer sans pitié pour leur faiblesse.

Je regarde avec étonnement celui qui me parle, je lui demande son âge.

## La république chinoise

— Vingt-six ans, me dit-il, j'ai été fait général par le *tou-tou* Li à mon arrivée de Belgique, où j'ai achevé mes études militaires. Je me crée ici des ennemis, car le Chinois est, par nature, indiscipliné, on me juge sévère, je juge que je ne le suis pas suffisamment.

D'autres officiers, non moins jeunets, m'ont <sup>p.123</sup> exprimé les mêmes sentiments. À Nankin, un ancien aide de camp de l'état-major révolutionnaire, mis en confiance par les nouvelles que je lui donnai d'officiers français de ses amis, me parla sans ambages.

— Quand j'avais la tristesse d'être attaché à la personne du lieutenant-général Houang-hing, chef suprême de l'armée du Sud, j'ai appris à connaître les agités, les phraseurs de l'« Union Jurée ». C'était pour nous, militaires de profession, une dure nécessité de devoir l'obéissance à Houang-hing, qui n'était qu'un « pékin » ! De là, bien des rancœurs et notre attitude hostile à l'égard du parti de Sun Yat-sen. Nous devons arrêter le développement de ce parti, autant que nous devons nous opposer à un réveil de l'esprit conservateur. Quand je faisais mes études militaires en France, je croyais que l'armée n'avait pour fonction que de faire la guerre aux ennemis de ma patrie. J'ai bien changé ! Je suis persuadé qu'elle a, en outre, une tâche de haute police. Chez nous, elle a pour devoir de combattre tous les groupes anti-gouvernementaux ainsi que les clans encroûtés de traditions.

Un des représentants les plus qualifiés de l'« Union militaire » me disait, à Pékin, que les militaires ligués se proposaient de

« débarrasser le gouvernement de Yuan Che-k'ai de tous les partis qui cherchaient à faire prévaloir leurs vues politiques.

<sup>p.124</sup> Ces différents propos caractérisent la mentalité des jeunes officiers d'aujourd'hui. L'emploi de la force est prônée par eux comme un moyen de gouvernement, et ils considèrent que l'armée, entre les

## La république chinoise

mains du chef de l'État, du « général » Yuan Che-k'ai, est un instrument de règne.

Cet état d'esprit, je l'ai observé dans toutes les provinces de suprématie militaire. Pour le mettre plus en lumière, j'examinerai les antécédents, les actes, les déclarations d'un jeune officier que la révolution tira de l'obscurité et plaça à la tête d'une province, en chef omnipotent

\*

En 1910, le commandant Ts'ai Ngo, directeur de l'école militaire de Long-tcheou, au Kouang-si, était appelé à Yun-nan fou par le vice-roi Li King-hi ; peu après, il fut promu général de brigade. Cet officier supérieur, natif du Hou-nan, n'avait pas vingt-huit ans. Il était le type parfait du jeune Chinois ; diplômé de l'école militaire et de l'école de droit de Tokyo, affilié au parti de Sun Yat-sen. Quand il commandait le camp d'instruction de Long-tcheou, une poignée de révolutionnaires s'empara d'un poste voisin de la frontière du Tonkin ; Ts'ai s'apprêtait à se joindre aux rebelles, mais il apprit assez à temps l'échec final du coup de <sup>p.125</sup> main pour ne pas faire acte de factieux. L'esprit militaire contrebalançait en lui l'esprit de parti. Au commandement de la brigade de Yun-nan fou, il favorisa la préparation du mouvement insurrectionnel ; c'était l'époque où les agents révolutionnaires s'efforçaient de gagner les officiers à la cause anti-mandchoue. À la nouvelle du soulèvement des villes du Yang-tseu, le général Ts'ai fut désigné, par les Chinois de l'état-major, pour commander la mutinerie devant renverser le gouvernement du vice-roi. En vingt-quatre heures, les révolutionnaires étaient maîtres de la ville. Ts'ai, après avoir déchaîné l'insurrection, parvint à la maîtriser ; il mit toute son énergie au service de l'ordre ; de nombreuses têtes furent sauvées. Mais il se trouva subitement en face d'une situation imprévue.

Le Yun-nan ayant proclamé son indépendance, ayant coupé tous les liens qui le rattachaient à l'empire, les officiers originaires de la province ne purent admettre qu'un étranger, un Hounanais, eût l'autorité suprême. Un parti local se forma ; son chef, le vice *tou-tou*

## La république chinoise

était à la fois un exalté, à la manière jacobine et un traditionaliste, un peu comme le sont nos félibres de France ; et, dès qu'il se découvrit, cet antagoniste de Ts'ai devint extrêmement populaire. Une opposition de plus en plus marquée se dessina contre les décisions que le *tou-tou* prenait de sa propre autorité ; de divers côtés, l'on demandait <sup>p.126</sup> que toutes les places importantes fussent données aux Yunnanais. Des mutineries permirent à Ts'ai de se débarrasser de ses ennemis.

L'armée, qui jusque-là paraissait fidèle au nouveau chef de la province, manifesta quelque désaffection. Ce n'est point qu'elle avait été touchée par la propagande du parti du « Yun-nan aux Yunnanais ». Le mécontentement des troupes avait surtout pour cause le retard mis à leur payer la solde convenue. Plusieurs régiments se révoltèrent dans le sud de la province. À Yun-nan fou une seconde révolution, à la nouvelle de ces événements, était à craindre. Le « parti des originaires » prit ses dernières dispositions pour renverser Ts'ai ; il s'appuya sur la société secrète *Ko lao houei* (« les Vieux Frères ») qui, quoique affichant des sentiments altruistes, ne prête assistance qu'aux malfaiteurs. Elle a son siège principal au Sseu-tch'ouan et des ramifications vers le Tibet et la Birmanie. Des affiliés *Ko lao*, en relations avec la faction provincialiste, se présentèrent dans les casernements comme volontaires ; on ne découvrit pas leur qualité de sectateurs et ils furent enrégimentés, mais, amenés dans les magasins pour être armés, ils fermèrent les portes et s'emparèrent des fusils. Les autorités les firent arrêter à temps. Près de trois mille *Ko lao* attendaient le signal de la révolte pour mettre la ville à sac, après quoi « les Yunnanais » pensaient avoir facilement raison de Ts'ai. Mais <sup>p.127</sup> celui-ci montra, à ce moment difficile, l'énergie dont il était animé, tempérée par l'esprit politique le plus avisé. Il fit couper des têtes, mais judicieusement, juste assez pour inspirer la crainte à ses ennemis. Ce danger conjuré, le *tou-tou* dut faire face à un nouveau péril. Les troupes mutinées du Sud arrivaient à Yun-nan fou, l'esprit de révolte ne s'était pas éteint dans leurs rangs, et le pillage avait mis en goût les soldats. Après avoir condamné à mort deux colonels factieux, T'sai

## La république chinoise

convoqua les officiers du Sud, leur fit un tableau impressionnant des pays du bas Sseu-tch'ouan livrés au brigandage, leur signala les guerres locales qui désolaient le Kouei-tcheou, et il leur ordonna d'aller rétablir l'ordre dans ces provinces troublées. Bientôt cette armée inquiétante partit vers le Yang-tseu, flattée de la confiance qui lui avait été témoignée.

Ce n'était pas seulement pour éloigner des troupes suspectes et pour n'avoir pas à les nourrir que Ts'ai organisa des expéditions dans les deux provinces voisines. À cette heure critique du mouvement révolutionnaire, dans les mois de décembre et de janvier 1911-1912, alors que les communications télégraphiques avec Pékin et les autres grands centres étaient coupées, le *tou-tou* du Yun-nan, livré à lui-même, dans l'ignorance complète des événements, songea à ajouter à son gouvernement ceux du Sseu-tch'ouan et du Kouei-tcheou, au cas où, l'entente entre <sup>p.128</sup> le Nord et le Sud, entre Pékin et Nankin ne pouvant se faire, le territoire chinois serait tombé en morceaux. C'est une éventualité qu'il envisagea et il voulut parer à tout démembrement dans le Sud-Ouest de l'empire. Dans cette pensée, il y avait moins d'ambition personnelle que de patriotisme. D'ailleurs, dès le moment où il apprit l'abdication des Mandchous et l'avènement de la république, Ts'ai renonça à toute idée visant une fédération du Sud-Ouest, il adhéra sans réserve au gouvernement de Yuan Che-k'ai.

Cet acte d'adhésion n'augmenta pas beaucoup le pouvoir du président de la république. Ts'ai, dans sa province, n'était réellement maître que des régions où l'élément militaire était prépondérant. Au début de son gouvernement, il avait eu pour règle de conserver partout, dans la province, les mandarins en place. Mais les notables, depuis la proclamation de l'indépendance, se refusaient à reconnaître l'autorité de ces fonctionnaires qui devaient leur poste à l'ancien régime ; ils s'ingéniaient à paralyser l'administration mandarinale, ils chassaient ces représentants de l'État centralisé des Mandchous. D'autre part, les notables, ayant répugnance à entrer en relations avec le gouvernement de Ts'ai, administrèrent eux-mêmes leurs districts et

## La république chinoise

cantons ; la province commença à se diviser en petits États particularistes. Mais les <sup>p.129</sup> notables ne poursuivaient qu'un but, qui n'avait rien de proprement politique : se libérer de toute autorité n'émanant pas d'eux-mêmes, afin de commercer sans entraves et sans intervention du fisc ; il était une liberté, que l'empire leur avait enlevée, à laquelle ils tenaient particulièrement, celle de cultiver le pavot, de vendre, de consommer l'opium.

C'est à cet état de morcellement politique que Ts'ai dut remédier. Il le fit avec l'intelligence nette de ce qui pouvait ramener au gouvernement central de la province les notables dissidents, il toléra la culture de la plante proscrite et le commerce de la drogue ; mieux encore, il permit aux grands marchands d'opium de constituer une société ayant pour objet l'achat et l'écoulement de cette marchandise. Les localités les plus jalouses de leur indépendance, si elles ne firent pas acte de soumission, renoncèrent à toute attitude hostile, et Ts'ai put remplacer les mandarins qui avaient dû fuir devant les menaces de la population ou qui, répugnant à servir le régime et les hommes nouveaux, avaient d'eux-mêmes résigné leurs fonctions, par de jeunes diplômés ou « fruits secs » des écoles du Japon. Ces mandarins « nouveau style », conscients de leur inexpérience administrative ou poussés par une pensée démagogique, abdicèrent en général leur autorité entre les mains des notables ; quelques-uns se rendirent insupportables par <sup>p.130</sup> leur présomption et l'on fut obligé de les rappeler. En fin de compte, les notables restèrent maîtres du terrain ; dans tous les districts non occupés par l'armée, la représentation du gouvernement central de la province fut réduite à rien. À plus forte raison, dans les circonscriptions non chinoises, dans les marches de l'Ouest, où l'aborigène est le nombre, elle n'a pas pénétré.

L'autorité du *tou-tou* n'était réellement reconnue qu'à Yun-nan fou, capitale de la province. Dans la cité, il n'y avait plus d'opposition ; le parti provincialiste s'était évanoui, il n'en restait plus qu'un vestige : une société, ayant pour nom « les trois régions du Yun-nan », se proposait de maintenir dans le domaine économique, littéraire,

## La république chinoise

artistique et archéologique tout ce qui était purement yunnanais ; elle protesta lorsque Ts'ai décida de consacrer à l'entretien des écoles les 7/10e des revenus des biens bouddhiques et, prenant le parti des bonzes, elle fit de la propagande pour l'entretien et la restauration des temples les plus remarquables. Le gouvernement militaire renonça bientôt à tous les projets qui étaient de nature à provoquer l'hostilité de l'esprit particulariste, il laissa en paix les notables, fermés à la notion des intérêts nationaux et provinciaux, uniquement préoccupés des affaires de leur localité, et il n'envisagea plus que les grandes questions de politique générale, sur l'ensemble desquelles il était p.131 parfaitement d'accord avec les chefs militaires natifs du Yun-nan. C'est autant en leur nom qu'au sien qu'il adressait chaque jour, par télégraphe, des déclarations au président de la république et aux autres gouverneurs militaires, et ses sentiments, ses idées concordaient avec ce qu'exprimaient les autres porte-parole de l'armée.

Il demanda un jour aux *tou-tou* de dissoudre les partis politiques, il jugeait leur action pernicieuse.

« Les partis politiques sont le véhicule du désordre, disait-il. Depuis le changement de régime, ils pullulent. Sans doute se proposent-ils de travailler au progrès, mais en réalité leurs chefs luttent pour leur propre notoriété. Les patriotes sincères sont renversés. Pour que les partis parviennent à la maturité et à la perfection, il faut qu'ils aient passé par plusieurs stades de façonnement et d'éducation. Un groupement instantané n'est pas un parti. Ce n'est pas avec le concours des partis que l'on fera de bonnes lois. Moi, Ts'ai Ngo, je me suis fait inscrire autrefois sur les registres d'un parti, j'ai pris part aux discussions des sociétés politiques. Aujourd'hui, je regarde, en silence, la situation présente et je me permets de prendre l'initiative d'une dissolution de tous les partis. Je ne veux pas être responsable des calamités qui menacent mon pays.

## La république chinoise

p.132 Ce même jour, le général Ts'ai envoya sa démission à l'« Union républicaine », à laquelle il appartenait depuis les premiers jours de la révolution.

Peu après, il exposa ses idées sur les pouvoirs qui doivent être attribués au président de la république.

« En Chine, seul un gouvernement fort peut unifier l'administration. Depuis l'établissement de la république, le pouvoir central est faible. Donc, avant tout, il s'agit de donner à l'exécutif les moyens qui lui permettront de faire respecter ses décisions. Quand l'État sera assis sur de solides bases, on pourra songer aux droits du peuple. Dans la rédaction des lois constitutionnelles, je prie que l'on écarte tous les projets qui portent atteinte à la souveraineté de l'État et que l'on tienne compte de ces deux principes :

1° Le président de la république doit avoir le droit de dissoudre l'assemblée ; 2° le conseil des ministres n'a pas besoin de l'approbation de l'assemblée.

J'ai demandé quelques éclaircissements à Ts'ai lui-même.

L'on m'avait dit que le *tou-tou* du Yun-nan exagérait avec les étrangers son parler laconique. Sans doute répond-il en bref ; mais les questions qu'on lui adresse ne le lassent pas, il n'en esquive aucune, et les explications qu'il donne ont une netteté dont on s'étonne. Tout, p.133 d'ailleurs, dans la réception de ce grand chef militaire a revêtu, à mes yeux, quelque chose d'inusité, de nouveau. Point ici de ces soldats dépenaillés, comme chez le général Li Yuan-hong, point de ces gardes prétoriens, comme au seuil du proconsul de Canton, ni de ces officiers gourmés, alignés dans les couloirs de l'hôtel de Yuan Che-k'ai. À un guichet, j'ai trouvé un modeste secrétaire en robe, je l'ai suivi. Au haut d'une rampe douce, devant une vaste cour déserte, s'édifie le palais gouvernemental qui était avant la révolution une école normale. Ts'ai n'a pas voulu de la demeure des anciens vice-rois ; il a préféré l'aménagement et la façade de cet immeuble européen, qui m'a paru

## La république chinoise

avoir l'aspect d'un collègue de sous-préfecture de France. Je n'ai pas eu à parlementer, toutes les portes étaient ouvertes, l'une d'elles, m'a donné bonnement accès dans le parloir, garni de tables et de sièges n'appartenant pas au mobilier chinois. Le commissaire des affaires étrangères vint m'annoncer que le général ne tarderait pas, aussitôt quelqu'un, que je n'avais pas vu entrer, traversa la pièce à pas discrets. C'était le *tou-tou* lui-même, vêtu de la robe de soie traditionnelle ; il ne manque pas de l'endosser pour recevoir un inconnu, car elle lui sert à déguiser sa tournure juvénile, qui ne sied pas à des fonctions proconsulaires.

Dans l'accueil de ce jeune chef, il n'y a pas <sup>p.134</sup> la manière familière d'autres personnages de la république, soucieux de se donner un air peuple, ni la façon cérémonieuse des mandarins, ni les dehors impertinents des Asiatiques européens ; il y a cette simplicité et cette réserve que j'ai remarquées chez quelques jeunes conseillers de Yuan Che-k'ai.

Sous d'épais verres noirs, qui vieillissent ses traits, le général Ts'ai observe à loisir le visiteur ; en petites phrases, coupées de silences, il répond aux interrogations.

— Le gouvernement populaire mettrait en péril le régime et le pays, me dit-il, car les partis politiques en Chine ne sont pas organisés. C'est au pouvoir central qu'il appartient de prendre toutes les décisions gouvernementales. Le président de la république Yuan Che-k'ai — Tsai n'envisage pas la possibilité qu'un autre que Yuan Che-k'ai soit à la tête de l'État — doit choisir ses ministres parmi les fonctionnaires qui jouissent de sa confiance. Suivant la constitution provisoire, la nomination des ministres était soumise à l'approbation de la chambre, de là, depuis la révolution, de très mauvais ministres ! Le parlement, en bonne logique, ne peut pas prétendre juger un cabinet qui n'a pas encore agi ; il a, certainement, toute liberté pour manifester son opposition, mais c'est le cabinet tout entier qu'il doit viser, et non pas les actes de tel ou tel ministre. Il faut <sup>p.135</sup>

## La république chinoise

que tous les membres du gouvernement soient responsables pour tout ce qui touche à la politique générale. Si la règle de la responsabilité solidaire était violée on ne pourrait pas avoir un gouvernement capable, sérieux, et les pouvoirs de l'État, loin de s'accroître, de se renforcer, comme il est à désirer, s'affaibliraient. On verrait des ministres qui, au mépris de tout devoir, flatteraient l'assemblée nationale ; on verrait aussi, dans cette assemblée, se former des coalitions de partis pour renverser le cabinet en fonction ; les faits de corruption, comme au temps des Mandchous, se reproduiraient.

Le ministère ne doit être responsable que devant le président de la république. Et celui-ci doit avoir le pouvoir de dissoudre l'assemblée, si elle s'oppose à sa volonté. Une chambre, livrée à elle-même, se laisse entraîner au despotisme et à l'arbitraire, ce qui est contraire à l'essence du régime républicain. Les pouvoirs du parlement doivent donc être délimités, de façon que les organes législatifs ne paralysent pas le fonctionnement des organes exécutifs par une intervention excessive.

Ts'ai est donc nettement opposé, comme tous les chefs de l'armée, à la prédominance du législatif. Il réclame un régime dictatorial, qui permettra d'entreprendre la réforme administrative dans le sens de la centralisation. Il a, lui-même, indiqué ses vues à Pékin, en réponse à un <sup>p.136</sup> télégramme du ministère les lui demandant.

— Le *tao* est le pivot de l'administration, si l'organisation des *tao* est parfaite, la province pourra être supprimée ; les *tao* deviendront des départements présidés chacun par un préfet général, agent d'exécution du pouvoir central. Toutes les divisions territoriales au-dessous du *tao* (*fou, ting, tcheou, hien*) deviendront des sous-préfectures <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les provinces étaient divisées en *tao* ou circuits subdivisés en préfectures de diverses classes (*fou, tcheou, ting*) groupant les sous-préfectures (*hien*).

## La république chinoise

Ts'ai ne m'a pas caché qu'il considérait cette réforme comme idéale, toutes les provinces n'étant pas au même stade de développement ; elle s'effectuera progressivement, avec prudence, suivant les conditions politiques et sociales des régions, et elle aura pour conséquence une réforme judiciaire.

Il y a de la sagacité, de la mesure dans les appréciations du *tou-tou* du Yun-nan, et de l'originalité dans ses vues. De lui-même, il m'a entretenu de la politique propre à cette province.

— Il y aurait à contre balancer l'influence de Canton, milieu anarchique où prennent naissance théories et idées qui, si elles étaient mises en pratique, déchaîneraient de nouveau la guerre civile. De même, il faudrait veiller à ce que les nombreux clans du Sseu-tch'ouan et du <sup>p.137</sup> Kouei-tcheou ne suscitent pas de nouvelles luttes locales.

Il me déclara encore qu'attachant le plus grand prix au développement économique de la Chine, il ne pouvait que favoriser les relations du Yun-nan avec les pays étrangers avoisinants.

— Cette province est arriérée, il serait utile de la mettre en contact avec les grands centres de la civilisation, de multiplier ses relations avec la Birmanie, le Tonkin, avec Hong-kong. Le Yun-nan doit regarder du côté de la mer.

Ces réflexions, ajoutées aux précédentes, semblent déceler un tempérament de politique. Ts'ai d'ailleurs n'est pas une exception dans l'armée, et c'est pour cette raison que je lui ai consacré une telle place. Il est de cette élite d'officiers, peut-être plus légistes que militaires, qui apportent dans leurs relations, comme dans leurs jugements, de la pondération et de l'aisance, et de l'intelligence, de la ténacité dans leurs tentatives de réorganisation politique. Ce qui a été fait comme ébauches de réformes, depuis le premier jour de l'insurrection, est en grande partie leur œuvre. Ils n'ignorent pas leur mérite, et ils savent gré à Yuan Che-k'ai de les soutenir. On croit volontiers qu'ils inclinent vers un nationalisme agressif. Sans doute sont-ils pénétrés de

## La république chinoise

sentiments patriotiques extrêmement ombrageux, mais il se pourrait que p.138 l'atavisme pacifique de la race les prédispose à la conciliation, à l'entente. Au reste, étant ennemis de l'agitation des partis et des sociétés plébéiennes, dont l'objet est le plus souvent le brigandage, ils se déclarent contre toutes les opérations contraires aux lois de la guerre : incursions, razzia, pillage...

Cette nouvelle génération de militaires semble tenir du mandarin de l'ancienne école et du Chinois façonné par l'étranger, du traditionaliste et du révolutionnaire. En raison de cette position moyenne entre deux excès, entre deux impuissances, peut-être est-elle appelée à maintenir la Chine au rang des États.

@

### II

## Les marchands

@

p.139 La révolution a mis en avant les groupes de marchands qui, dans les grandes cités d'affaires, comme Canton, Chang-haï, T'ien-tsin, forment une véritable aristocratie. Sous les Mandchous, leur rôle politique était nul. Ils manifestaient cependant une opinion, surtout depuis ces vingt à trente dernières années ; ils jugeaient que les intérêts de l'État étaient entre de mauvaises mains, que l'organisation archaïque du gouvernement ne répondait plus à des besoins nouveaux. Aussi, dès que Pékin s'immisçait trop directement dans les choses locales, ils s'opposaient à ces tentatives, souvent avec énergie. On pouvait croire qu'à la suite de la chute de la dynastie et de l'avènement d'un régime parlementaire, les magnats du négoce se seraient jetés dans l'action et les débats politiques. Ils ont, certes, trop intérêt à être maîtres de l'opinion pour négliger de prendre part aux luttes de partis et de personnes, mais, soucieux p.140 d'éviter toute compromission et avarés de leur temps, ils confient ordinairement à des agents, en général peu recommandables, la besogne de corruption et de négociations suspectes qui, pour les Chinois, est toute la politique. « Nos candidats sont plus ou moins gens tarés », me disait avant les élections un directeur de mines de fer et de charbon. Les commerçants de moindre envergure agissent, de même, par l'intermédiaire de toutes les personnes attachées à leur fortune.

Cette classe bourgeoise n'a une organisation cohérente que là où le mouvement commercial est actif, où la vie civilisée est complexe. Ailleurs, elle est morcelée en groupements de diverse nature, communaux, familiaux... Mais partout, là résolument, ici avec une conscience moins claire, elle a manifesté une opinion semblable, elle a agi suivant des sentiments identiques ; et cette opinion, cette action furent en faveur d'un régime d'ordre, propice au développement des

## La république chinoise

affaires, conservateur des intérêts de la vaste gentry chinoise. Le gouvernement de Yuan Che-k'ai bénéficia de cette aspiration commune.

\*

Le rôle politique que joue, depuis la révolution, la haute bourgeoisie n'apparaît pas au <sup>p.141</sup> premier regard, car les individus, commissionnés par elle dans les assemblées, les comités, les salles de rédaction, paraissent travailler pour leur propre compte. L'on croit avoir affaire à un libre partisan alors que l'on est en présence d'une sorte de valet de gros personnage ! Il est difficile, dans ces conditions, de voir sous son vrai jour la situation politique d'une agglomération comme Chang-haï, où tant d'intérêts s'enchevêtrent... Pour mener une enquête consciencieuse, qui ne s'écarte pas des réalités, il faudrait connaître les accointances et les relations de tous les acteurs qui paraissent être de premier plan, afin d'être à même de désigner les notabilités qu'ils servent, tel grand marchand ou tel « comprador » de haute volée, tel directeur d'usine, de banque, ou tel propriétaire de terres, d'immeubles. L'homme public chinois appartient moins à ses idées qu'à une firme ou à une famille qui lui assure l'existence.

En raison de leur importance sociale, je me suis surtout efforcé, à Chang-haï, d'approcher les notabilités de la place s'imposant par leur intelligence, ouverte aux innovations pratiques, ou par leur force financière. Quelques-unes sont de culture et d'éducation chinoises, et ce mélange est piquant d'érudition littéraire, de manières d'être qui sentent le mandarin et d'esprit calculateur, d'usages qui sont l'indice d'une fréquentation des « offices » de la concession <sup>p.142</sup> internationale. Toute cette aristocratie d'affaires a soutenu le mouvement révolutionnaire. Un personnage considérable, l'académicien Tchang Kien, surintendant du sel, a présidé à Nankin l'assemblée du gouvernement central de l'insurrection. Il a perdu l'enthousiasme de cette époque, il n'est pas très fier de s'être commis avec des individus qu'il juge sévèrement. Le reproche adressé aux chefs de l'« Union Jurée » est d'avoir apporté dans leur politique un esprit exclusif, d'avoir toléré auprès d'eux une « bande d'énergumènes » qui, par leurs

## La république chinoise

menaces, leurs violences, ont effrayé « les patriotes désintéressés ». Des hommes comme l'académicien Tchang Kien estiment que ce sont les classes supérieures qui ont mission de régénérer le pays ; ils ont cru voir dans l'avènement de la république le début de leur règne, aussi ont-ils déploré les luttes civiles qui suivirent ; mais ils n'ont pas renoncé à leur rêve de ploutocratie, et, bien que n'aimant pas Yuan Che-k'ai, ils se sont tournés vers lui comme vers le représentant d'un nouveau conservatisme social ; ils font tout pour assurer sa domination.

Un des principaux directeurs d'entreprises minières me parlait de Yuan avec une sympathie ironique.

— C'est ce que la Chine a de mieux, disait-il ; on peut trouver qu'il use de procédés bien expéditifs, mais pour gouverner la nichée que la révolution a mis au monde il ne faut pas <sup>p.143</sup> une conscience embarrassée de gros scrupules. Yuan est tout à fait à sa place, ce serait un grand malheur s'il disparaissait.

Malgré ses déconvenues, ce milieu d'hommes d'affaires croit à la durée de la république. Mais il se pourrait que par « république » l'on entende un empire sans monarque.

— C'est une erreur, me disait le « comprador » d'une banque européenne, de nommer des députés et des sénateurs, d'élire même des conseils provinciaux. Les municipalités doivent être nos seules assemblées représentatives. C'est d'ailleurs l'opinion de Sun Yat-sen, depuis qu'il a renoncé à la politique.

Dans ces conversations, l'on avait maintes fois prononcé le nom de l'ancien chef du gouvernement de Nankin. Sun Yat-sen, par ses fonctions de « commissaire plénipotentiaire de la corporation des chemins de fer », par son goût pour les questions industrielles et financières, s'était rapproché du monde des affaires. Il était devenu un ambigü de « businessman » et de prophète très curieux. Je l'aimais mieux cependant avec ses airs de doctrinaire politique, qu'il se donnait au temps où il rêvait la défaite des Mandchous et la fin de l'autocratie.

## La république chinoise

Dans sa villa de Chang-haï, on le trouvait, en 1913, entre deux portes, et, quand il vous donnait rendez-vous à ses bureaux de la « corporation », il ne manquait pas de vous recevoir, mais c'était avant et après des conférences d'où devaient <sup>p.144</sup> sortir de grandes choses, au milieu d'un personnel nombreux de secrétaires, d'une clientèle avide de parents, d'amis, de serviteurs qui, ainsi qu'il arrive dans ce pays plus que dans tout autre, s'attachent aux pas du personnage qui a des titres et de l'argent à distribuer.

— Dans dix ans, dans quinze ans, m'a-t-il déclaré, la Chine sera sillonnée de chemins de fer. Je m'adresse aux grandes maisons de construction et non aux banques, je dis aux industriels étrangers : « Construisez nos lignes ferrées, et vous serez autorisés à les exploiter à votre bénéfice pendant une période à fixer, au terme de laquelle le réseau fera retour à l'État chinois.

Les explications qui suivirent cet exposé me montrèrent que Sun Yat-sen est resté Chinois, en dépit de ses longs séjours à l'étranger : il voit les choses en rêve, « en grand », sans mesurer la distance qui sépare un projet de sa réalisation. On dirait même qu'il cherche à s'abuser lui-même. À Chang-haï, dans l'atmosphère de fièvre qu'il créait autour de lui, il avait l'illusion d'être une puissance. Au début, il put prendre au sérieux son titre et sa fonction, mais bientôt il dut revenir à une plus saine notion des choses. Il était, en effet, visible que sa « corporation » n'était d'aucune sorte rattachée au ministère des voies et communications, qui, seul, était compétent ; ce ministère mettait à l'étude des lignes <sup>p.145</sup> ferrées à l'insu du « commissaire des chemins de fer ! » En réalité, le gouvernement de Pékin avait négligé de déléguer ses pouvoirs, en bonne et due forme, à son plénipotentiaire. C'était une situation cocasse dont on riait à Chang-haï, personne ne doutait que « le docteur Sun » n'eût été victime d'une mystification de Yuan Che-k'ai.

Au reste, cette question de chemins de fer était secondaire ; celui qui avait été le grand chef du parti révolutionnaire s'intéressait surtout

## La république chinoise

aux affaires financières, et il mettait à profit ses relations d'Amérique, d'Europe et d'Asie pour combiner des emprunts, des achats de fournitures d'usines, des engagements d'ingénieurs, pour jeter les bases d'une organisation de banques industrielles. De caractère politico-financier, le groupe Sun Yat-sen était devenu un centre de négociations extrêmement actif avec tous les chefs et les notabilités des provinces, il inspirait, il conseillait, il prétendait diriger les groupements influents des capitales, et, sur la place de Chang-haï, il avait pris de l'importance, mais il n'y jouissait d'aucun crédit. Sun, d'ailleurs, semblait travailler lui-même à sa ruine. Un ami de l'académicien Tchang Kien me disait :

— M. Sun Yat-sen vient quelquefois nous parler de ses projets, ils sont tous très habiles, mais construits sans tenir compte de certaines données. Il y a quelques jours, il est venu nous entretenir d'une idée originale ; pour sortir le <sup>p.146</sup> pays des difficultés financières, il a imaginé de demander au gouvernement central d'arrêter la circulation monétaire et d'émettre des billets gagés sur des réserves agricoles, nous l'avons conseillé de ne pas écrire dans ce sens à Yuan Che-k'ai, il ne nous a pas écouté.

Sun Yat-sen fit en effet connaître ces vues au président de la république, il y ajoutait des considérations sur les obligations militaires du pays en face du « danger russe ». Peu après, en février 1913, il partit pour le Japon ; les journaux chinois et étrangers insérèrent des communiqués sur l'importance politique de ce voyage, l'on eût dit que Sun jouait le rôle d'envoyé extraordinaire du gouvernement de Pékin. Ce dernier, depuis longtemps excédé de la mégalomanie de son « commissaire des chemins de fer », se montra mécontent de cette tournée bruyante au Japon. Quand Sun revint à Chang-haï, il trouva plus de réserve dans le monde des notabilités chinoises.

\*

Les chefs de la haute bourgeoisie cantonaise étaient dans une situation tout autre que ceux de Chang-haï. Ayant immigré à Hong

## La république chinoise

kong, pour fuir un gouvernement sectaire et spoliateur, ils déclarèrent ouvertement la guerre à l'« Union Jurée » et furent sans ménagement p.147 pour Sun Yat-sen, qu'ils considéraient comme l'inspirateur de ce parti. Par tous les moyens, ils agirent contre leurs ennemis, qui étaient en même temps ceux de Yuan Che-k'ai ; par correspondance télégraphique et par envois d'émissaires, ils intéressèrent le président de la république à leur cause, la « cause de l'ordre, disaient-ils, votre propre cause » ; ils entrèrent en relations avec des notables d'autres provinces, comme le Kiang-si, le Ngan-houei, qui subissaient une tyrannie pareille à celle dont se plaignait le Kouang-tong ; en outre, ils avaient gardé contact avec les familles et les groupes qui leur étaient subordonnés, et cette clientèle, demeurée à Canton et dans les autres cités, s'efforçait d'exciter la population contre les maîtres de la province. Ainsi Hong-kong, après avoir été le refuge et le lieu d'intrigues des révolutionnaires, était devenu un foyer de réaction. Le président de la chambre provinciale des dernières années des Mandchous était à la tête de ce parti d'immigrés ; dans son entourage, j'ai trouvé à qui parler. À ma question,

— Ne vous sentez-vous pas responsables de l'avènement de ces petits tyrans ?,

on m'a répondu :

— Sous l'empire, nous regardions les révolutionnaires comme les instruments d'une opération nécessaire mais difficile, nous ne pensions pas qu'après le succès ils s'ancreraient au pouvoir, nous comptions au contraire être les maîtres de la p.148 situation.

Comme à Chang-haï et comme dans toutes les grandes cités, ces bourgeois du Kouang-tong n'avaient pas douté qu'ils seraient les bénéficiaires de la révolution, tout au moins là où ils ont leurs intérêts. Frustrés dans leur attente, il ne faut plus maintenant leur parler de gouvernement républicain ; j'ai eu l'impression qu'ils regrettaient presque l'ancien régime :

## La république chinoise

— Le mandarin aimait l'argent, mais il était moins difficile à satisfaire que ces jeunes gens qui pourtant ne valent pas cher !

Et les immigrés de Hong-kong écrivaient dans leur presse que l'on supporterait plus aisément les abus de pouvoir, les concussions d'un grand personnage, de bonne éducation, que les méfaits d'individus mal nés, « fœtus de Hong-kong, avortons d'Amérique », sortis tout à coup de l'obscurité.

Une telle haine rendait le parti réactionnaire cantonais redoutable à ses ennemis. Et l'offensive contre l'« Union Jurée » était d'autant plus soutenue que Pékin ne cessait de lui donner des encouragements. Les patriciens cantonais immigrés se sentaient appuyés aussi par le sentiment de toute la classe bourgeoise, unie dans un besoin commun d'ordre et de tranquillité. Je me suis rendu compte au Kouang-si de la force de ce besoin.

Cette province, patrie de la piraterie, a à sa tête, comme *tou-tou*, un ancien chef de bandes, nommé Louk, qu'un vice-roi enrôla autrefois p.149 dans l'année régulière, avec le grade de capitaine, dans le seul but de gêner l'action colonisatrice de la France vers le haut Tonkin. Pour avoir vécu longtemps dans la société des professionnels du pillage, Louk sut attacher à la cause révolutionnaire les éléments les plus dangereux ; un grand nombre devinrent soldats, et la piraterie, fléau de cette province, disparut à peu près. Ce fut un résultat assez inattendu de la révolution.

La population laborieuse a marqué, maintes fois, sa reconnaissance au *tou-tou* d'avoir su réduire le désordre au minimum ; elle l'a soutenu, elle l'a défendu en des moments difficiles. En bonne logique, elle aurait dû le combattre, étant donné qu'elle était sous l'influence des *kouo-ming tang* de Canton et que Louk déclarait et prouvait qu'il était acquis à Yuan Che-k'ai, qu'il était, par conséquent, opposé à la domination des républicains radicaux. Les marchands de Nanking, de Wou-tcheou avaient beau faire de la politique cantonaise, c'est-à-dire crier à la dictature, à la tyrannie du président de la république, ils n'hésitaient

## La république chinoise

pas à se ranger du parti d'un des coryphées les plus décidés du dictateur, du tyran, parce que celui-ci avait su rassurer et protéger les intérêts de la petite bourgeoisie de cette province. Et l'on assistait à ce spectacle curieux : le *tou-tou* tolérait de violentes manifestations p.150 publiques contre le gouvernement central, alors que, dans le même moment, il télégraphiait à Pékin, au su de tout le monde, pour approuver les actes contre lesquels s'élevaient ses administrés.

Au Kouang-si, le *tou-tou* Louk n'était pas seul à servir la politique de Yuan Che-k'ai, tout en demeurant populaire. Pendant plus d'une année, le général Long Tsi-kouang, sorte de patricien opulent, campait sur les latifundia de la région de Wou-tcheou avec ses soldats recrutés dans toutes les sous-préfectures de la province, avec ses gens et tous ses serviteurs. Il était venu à Canton, à l'appel du dernier vice-roi, lors des attentats qui précédèrent la révolution, puis il avait passé aux républicains, avait pacifié avec ses cohortes les régions du bas Kouang-tong, voisines du Tonkin, et s'était enfoncé dans les terres quand le gouvernement provincial se fit sectaire et hostile à Pékin. Il vécut de longs mois au milieu de son monde, l'entretenant généreusement. Long Tsi-kouang est un des Crésus de l'Extrême-Sud. Quand il est de loisir, il fait de la prospection, jette les bases de vastes entreprises industrielles, mais il ne laisse pas d'être attentif aux événements politiques. Au premier signe du gouvernement central, quand Yuan Che-k'ai abattit la fonction radicale, il marcha sur Canton, l'enleva à ses tyrans et fut aussitôt investi par Pékin de p.151 l'autorité de *tou-tou*. Les marchands saluèrent son retour comme une délivrance.

Des hommes tels que Louk, que Long, quoique militaires, et, à ce titre, d'accord en politique avec le corps des jeunes officiers, sont tout différents socialement de ces chefs de l'armée moderne. Leur pouvoir ne tient pas à leur fonction, il résulte de leurs relations de famille et de clientèle. Dans la société chinoise, où tant de groupes, tant de clans se superposent et se subordonnent, où tant de liens s'enchevêtrent, dans cette société si hiérarchisée, l'importance du grand notable, du « patron » est considérable. C'est pourquoi le gouvernement central

## La république chinoise

n'est rien s'il n'a pas l'appui des maîtres du pays. D'eux-mêmes, le marchand, l'agriculteur réagiront toujours contre l'ingérence la plus discrète des représentants de l'État dans la vie locale ; ils ne s'y opposeront pas si leurs « chefs », leurs protecteurs les invitent à céder. Une des conséquences de la révolution fut la séparation des localités d'avec les gouvernements provinciaux. En l'absence des mandarins ou en présence de nouveaux fonctionnaires, jeunes, vaniteux ou d'origine suspecte, les conseils de notables reprirent leur liberté. Ils administrèrent leur commune, et les instructions des autorités gouvernementales furent, pour eux, lettre morte.

Dans une telle organisation sociale, que l'effort d'un siècle ne suffirait pas à détruire, il <sup>p.152</sup> semble bien vain de poursuivre un but politique avec le concours exclusif des parties inférieures de la classe bourgeoise. Certes, là, quelquefois, l'on s'est montré sensible à la propagande démagogique, le petit marchand n'a pas répugné à se faire inscrire, avec le gueux ou le brigand, sur les registres du parti *kouo-ming*, mais, trop soucieux de ses intérêts et de sa tranquillité, il s'est gardé de se révolter contre les têtes de sa classe ; seule la populace s'est agitée.

L'État chinois apparaît comme l'agrégat d'une infinité de groupements autonomes, gouvernés par une oligarchie. C'est donc une nécessité, pour son chef, de s'appuyer sur les représentants des grandes familles et de la haute bourgeoisie.

@

### III

## Les sociétés populaires ; le gouvernement de Canton

@

p.153 Pour connaître les idées et les méthodes politiques qui se sont opposées à l'esprit et aux tendances des groupes modérés et conservateurs, il faut examiner l'œuvre gouvernementale de l'« Union Jurée » dans les quelques provinces où les républicains radicaux parvinrent à dominer. C'était à Canton que l'on était le mieux placé pour cette étude.

— Dans cette cité, me disait, en décembre 1911, un représentant des groupes cantonais de Pékin, s'organise le régime républicain tel que nous l'avons rêvé ; là, tous les organismes du gouvernement populaire existent et fonctionnent. Canton, c'est bien la cité-type de la république chinoise.

On ne peut pas être plus hyperbolique ; la réalité était loin de répondre à l'idée que faisaient concevoir ces paroles. Mais il est vrai que l'« Union Jurée » fit de la métropole du Sud son champ d'expérience, elle la p.154 considéra comme son domaine, son fief, et, de fait, Canton, qui dans les dernières années des Mandchous, avait été la forteresse des révolutionnaires, fut, au premier jour, tout acquis au parti républicain.

Nulle part en Chine on ne voit, comme dans cette grande et vivante cité, une floraison aussi riche d'associations bourgeoises et populaires. On compte soixante-douze guildes, neuf groupements philanthropiques, des chambres de commerce et d'agriculture, des corporations ouvrières, des cercles de journalistes, des sociétés de toute sorte, d'études politiques, sociales, scientifiques, religieuses, féministes... Un parti démocratique trouve donc là, pour sa propagande, des cadres constitués et une atmosphère singulièrement favorable, et d'ailleurs l'« Union Jurée », toute pénétrée d'esprit démagogique, était issue de

## La république chinoise

quelques-unes de ces sociétés et associations ; aussi put-elle, sans difficultés, constituer un gouvernement populaire, dès que le vice-roi prit la fuite devant l'insurrection des diverses collectivités urbaines.

Le journaliste Hou Han-min, secrétaire général de l'« Union Jurée », fut désigné pour présider la république cantonaise, et ce choix fut ratifié par acclamations, le 11 décembre 1911, les guildes et toutes les sociétés réunies ; un officier, nommé Houang Che-long, devint président-adjoint, et un membre de l'assemblée p.155 provinciale, du nom de Tcheng Kiong-ming, prit la vice-présidence. Quelques jours plus tard, dans une réunion publique à la chambre de commerce, lecture fut donnée des articles de la constitution républicaine de la province : le pouvoir législatif devait être exercé par une chambre, et l'exécutif, par le président ayant sous ses ordres huit départements ministériels. La loi électorale fut élaborée par les trente-sept sociétés politiques de Canton ; les membres de la chambre provinciale devaient être élus par les sous-préfectures et tous les groupements, l'« Union Jurée » avait droit à vingt sièges, les femmes étaient éligibles à la condition qu'elles eussent au moins trente et un ans et qu'elles fussent diplômées d'une école primaire. Les élections eurent lieu peu après ; y prirent part les bureaux des associations et les comités politiques, installés par le gouvernement provincial dans les sous-préfectures abandonnées par les mandarins. Le 18 décembre, la chambre fut ouverte ; le gouvernement avait inscrit à l'ordre du jour des questions de minime importance, mais, secrètement, il préparait un véritable régime de terreur : perquisitions, proscription des suspects, exécutions sommaires.

Le bruit avait couru que les ennemis de l'« Union Jurée » complotaient de renverser les autorités républicaines, et, de fait, des policiers avaient découvert des emblèmes p.156 réactionnaires, des proclamations séditieuses, des armes. On sait aujourd'hui que cette conjuration fut inventée par le parti démocrate au pouvoir, conscient de la faiblesse de son crédit auprès des classes dirigeantes. Les guildes, en effet, après avoir favorisé le coup de force de « l'Union Jurée », se

## La république chinoise

montraient peu disposées à appuyer un gouvernement impuissant à rétablir l'ordre nécessaire au traintrain des affaires. Pour donner satisfaction à la gentry cantonnaise, ce gouvernement avait pour premier devoir de licencier les troupes qu'il avait recrutées dans la lie de la population : pirates, rôdeurs, mendiants, escarpes, débardeurs. Au contraire, il laissait se poursuivre l'enrôlement des gueux par les soins des factions populaires, des sociétés plébéiennes, dont l'ambition était de dominer les associations bourgeoises. En vérité, le président Hou Han-min et ses ministres ne pouvaient pas rompre avec les démagogues sans provoquer une nouvelle insurrection, celle-ci dirigée contre eux. D'ailleurs ils n'inclinaient nullement vers des mesures répressives ; ayant à choisir entre deux politiques, l'une favorable à l'aristocratie du négoce et de la finance, l'autre avantageuse au bas peuple, ils n'hésitèrent pas. Quelques-uns de ces gouvernants avaient de gros appétits. Ils étaient, avant la révolution, de pauvres hères, dont le dévouement à un idéal patriotique et social cachait une impatience de jouissance. Or, p.157 une fois en possession du pouvoir, ils se rendirent compte qu'en servant les intérêts des marchands et des notables riches, ils n'assouviraient que peu et lentement leurs convoitises ; ils préférèrent jouer le jeu des violents dans l'espoir de pêcher en eau trouble. Sous prétexte de désarmer des conjurés réactionnaires, ils autorisèrent les actes les plus arbitraires ; quant aux scélératesses que commettaient leurs agents, ils feignirent de les ignorer. De nombreuses notabilités furent considérées comme suspectes, elles furent traquées, séquestrées, spoliées. Des supplices atroces furent infligés à de soi-disant impérialistes. Les commerçants occupant sur le marché les plus hautes situations s'enfuirent à Hong kong et à Macao.

Le président-adjoint, l'officier Houang Che-long, réprouva la politique de ses collègues et démissionna. De son côté, le président Hou Han-min, qui, devant le débordement et l'audace de la populace, ne voyait pas d'issue à sa situation, profita du passage de Sun Yat-sen à Hong-kong pour aller, avec le chef de son parti, à Nankin. La chambre

## La république chinoise

provinciale, qui n'était jamais consultée par ce gouvernement prétendu républicain, stigmatisa Hou Han-min, qui « avait laissé sa patrie comme on quitte une chaussure usée ». Le président-adjoint, d'autres membres de l'« Union Jurée » refusèrent de prendre la place du fugitif, ainsi que les y invitait le <sup>p.158</sup> nouveau directoire de Nankin. Cette crise gouvernementale mit le comble au désordre. Les villages se faisaient la guerre. La cité et toute la province étaient à la merci des chefs de l'armée auxiliaire, jouant le rôle d'agents de la république et terrorisant les familles riches, qu'ils obligeaient à subvenir à l'entretien de leurs hordes. L'exode vers les possessions et les concessions étrangères s'accrut. L'arrêt complet des affaires rendit extrêmement critique la situation économique ; le métal argent avait à peu près disparu ; partout l'on refusait le papier-monnaie, mis en circulation par le gouvernement. Le vice-président, resté seul à la tête du pouvoir, voulut sortir de cette anarchie. Au péril de sa vie, il prit des mesures énergiques. Il défendit aux sociétés plébéiennes, et particulièrement aux sectes, comme les Triades, les Poignards, le Ciel et la Terre, de recruter de nouveaux adhérents ; et, avec infiniment de prudence, il fit procéder au désarmement des bandes et au licenciement des volontaires. Les récalcitrants étaient sur-le-champ passés par les armes. Sans doute, le souci de l'ordre public dirigeait le président Tcheng, mais la pensée d'entrer en possession des sommes considérables extorquées à la population aisée l'incitait surtout à se rendre maître des pirates qui avaient servi, avec trop de zèle, la république.

Un de ces derniers était particulièrement <sup>p.159</sup> redoutable. C'était un commerçant de cheveux ; dès les premiers jours de l'insurrection, il organisa un régiment de coolies, avec lequel il envahit le pavillon de la marine ; le butin qu'il y trouva lui permit de s'installer dans un hôtel des quais, où, chaque jour, des particuliers, menacés par ses hommes, venaient, contre argent comptant ou contre donation de biens, s'assurer sa protection. Lorsqu'il allait à la présidence réclamer la solde convenue, il portait deux bombes de chaque main, tandis que ses

## La république chinoise

gardes de corps tiraient des coups de fusils ; dans les rues, sa femme, les bras et le cou chargés de bracelets et de colliers d'or, l'accompagnait à cheval. Quand sa capture fut décidée, on rencontra une résistance telle que le président lui fit promettre un mois de solde et une médaille d'honneur, s'il rendait ses armes et ses bombes. Il refusa ; on le mit à mort. Tous les biens meubles et immeubles que le bandit avait enlevés aux notabilités de la ville furent confisqués au profit du gouvernement.

Contre d'autres commandants de volontaires la lutte fut encore plus ardue. L'un d'eux fit appel aux sociétés politiques, leur déclarant que la politique du président était contraire aux principes révolutionnaires. D'autre part les volontaires se rebellaient contre ceux de leurs chefs qui les engageaient à se soumettre et, pour justifier leur mutinerie, ils invoquaient les <sup>p.160</sup> décrets de Sun Yat-sen annonçant le règne de la liberté et de l'égalité.

Le vice-président ne laissa pas faiblir la répression. Quand il atteignit le succès, quand les corps de volontaires étaient à peu près tous dispersés et que leurs chefs les plus compromis ne se refusaient plus à rendre gorge, l'ancien chef de la province Hou Han-min revint, en compagnie de Sun Yat-sen, à Canton. C'était en avril, après la dissolution du gouvernement de Nankin. Hou revendiqua les fonctions, qu'il occupait avant sa fugue, de premier magistrat du Kouang-tong ; l'assemblée provinciale, menacée par l'« Union Jurée » d'un coup de force, l'élut à l'unanimité, en dépit de ses sentiments contraires, mais elle télégraphia aussitôt au gouvernement de Yuan Che-k'ai qu'elle avait cédé à la pression des amis de Hou.

Désormais, au Kouang-tong, l'intérêt de parti aura de nouveau le dessus sur l'intérêt public ; l'on ménagera et favorisera les factions populaires, l'on pressurera, sous prétexte de justice fiscale, les classes moyennes et riches, l'on mettra hors la loi les tièdes et les suspects, l'on nantira avantageusement les flatteurs et la clientèle des hommes au pouvoir. Canton appartient exclusivement, durant plus d'un an, d'avril 1912 à juin 1913, à l'« Union Jurée » ; c'est dans cette cité que ce

## La république chinoise

parti, qui ambitionnait de régénérer la Chine, a le mieux fait p.161 connaître son esprit, ses doctrines et ses méthodes.

\*

Le chef de l'« Union Jurée », Sun Yat-sen, arriva à Canton en même temps que Hou Han-min. Ses disciples lui firent une réception triomphale. En maintes réunions, il expliqua le programme de son parti. Comme il avait toujours soin de communiquer à la presse l'analyse de ses discours, l'on retrouve dans les feuilles de cette époque l'exposé exact des idées de l'orateur. À un banquet que lui offraient les rédacteurs des dix-neuf journaux cantonnais, il parla d'abondance.

— Mon système politique, dit-il, se compose de trois articles essentiels : conquête des droits de l'homme ; action nationale ; répartition des richesses. Le gouvernement mandchou étant renversé et la république proclamée, les deux premiers articles sont réalisés. Il reste à équilibrer la fortune. Je sais parfaitement comment il faut procéder.

En premier lieu, il s'agit d'ouvrir des bureaux qui enregistreront tous les titres de propriété foncière et percevront les impôts fonciers. De leur côté, les autorités interdiront aux propriétaires de spéculer sur les biens immobiliers et obligeront les capitalistes de mettre leur p.162 argent dans les exploitations industrielles et commerciales. En second lieu, le gouvernement se réservera le droit de prononcer l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de tous les terrains nécessaires à la construction des routes et chemins de fer, à l'établissement des marchés, des usines, etc. On paiera aux propriétaires expropriés le prix d'achat mentionné dans les titres enregistrés. Il faut donc commencer par augmenter les impôts fonciers proportionnellement à la valeur déclarée par les propriétaires. On va m'objecter que j'alourdis les charges qui pèsent sur la population, mais je

## La république chinoise

réponds que je supprime, d'un coup, tous les droits, taxes et impôts indirects.

Ici un journaliste interrompit l'orateur :

— Trouve-t-on, lui demanda-t-il, en économie politique, l'exposé d'un pareil système ?

Sun Yat-sen dévisagea l'interrupteur, sourit et continua ses explications.

— J'ai calculé que les rentrées de la Chine, par le fonctionnement de l'unique impôt foncier, s'élèveront à quatre milliards de taëls par an. Or nos dépenses n'atteignent pas quatre cents millions de taëls. Le gouvernement pourra donc, plus tard, disposer de réserves considérables pour exploiter les mines et les chemins de fer. Le gouvernement sera extrêmement riche et il devra être assez ingénieux pour utiliser ces trop abondants revenus. D'abord, la plus grosse p.163 partie des recettes sera affectée au développement de l'instruction publique, tous les enfants seront obligés d'aller à l'école dès l'âge de huit ans, on accordera généreusement des bourses. Ensuite, on constituera une caisse de retraites pour les vieillards qui, passé cinquante ans, devront se reposer. Recherchez en commun les idées d'œuvres humanitaires et nationales auxquelles l'État républicain devra s'attacher.

Et, pour se résumer, Sun ajoutait :

— Par l'augmentation de l'unique impôt foncier et par l'exercice du droit d'expropriation, je partage la terre également entre tous les citoyens. J'obtiens ainsi l'équilibre de la richesse.

L'ancien président du gouvernement central de Nankin fut mécontent de l'accueil que l'on fit à ses théories.

— Peu de gens m'écoutent, disait-il, et sont en état de comprendre exactement ce que j'explique.

## La république chinoise

De fait, il n'était applaudi que par les affiliés des sociétés politiques endoctrinés par l'« Union Jurée ».

Des associations étrangères flattèrent Sun Yat-sen, dans l'espoir surtout d'être avantagé par le nouveau régime. La Mission catholique, la première, fut du nombre ; elle avait d'ailleurs à cœur de remercier le plus qualifié des républicains du soin avec lequel avait été assurée la protection des catholiques pendant la révolution, et, très sincèrement, elle se félicitait de la victoire <sup>p.164</sup> de la « Jeune-Chine » comme une victoire de l'apostolat chrétien sur la Chine païenne et xénophobe. À la chaude allocation de Mgr Merel, évêque de Canton, qui, suivi de tout son clergé, vint saluer Sun Yat-sen, celui-ci répondit :

— Et moi aussi je suis de la religion ! Ma confiance dans les missions m'a surtout été inspirée par mes études sur l'histoire de l'Europe. Le gouvernement mandchou avait apporté des restrictions à la liberté des cultes, mais la république a accordé cette liberté au peuple.

Peu de jours après, Sun fut reçu princièrement par la Mission catholique, au son des cloches et aux accents de la fanfare du Sacré-Cœur. Le pro-vicaire l'accueillit au seuil de la cathédrale, dont le porche était orné de ces inscriptions : « Dieu protège la république » ; « Par la volonté de Dieu la réforme a gagné toute la Chine » ; « Les fondations du nouveau régime sont tellement stables que dix mille ans d'existence sont assurés à la république ». Un millier de missionnaires et d'étudiants remplissaient la basilique. Quand Sun eut pris place sur un siège d'honneur, dans le chœur même, l'évêque de Canton, mitre en tête et crosse en mains, monta à l'autel et chanta le *Te Deum* ; puis l'illustre invité fut conduit au collège du Sacré-Cœur, où le prélat lui adressa un discours en français. Sun répondit longuement. Il déclara que si le peuple avait pu s'instruire c'était grâce au <sup>p.165</sup> dévouement et aux lumières des prêtres, que c'était grâce aux soldats du Christ que les révolutionnaires avaient pu renverser le trône mandchou, délivrer la patrie et établir la république.

## La république chinoise

— Avec les quatre cents millions de mes compatriotes, s'écria-t-il, je remercie les missionnaires des bienfaits que nous leur devons, et j'espère que les Chinois sauront désormais aimer Dieu et que la mission catholique continuera à nous prêter son secours pour raffermir le gouvernement, améliorer l'administration et éduquer les masses. La religion fait éclore les vertus civiques, car elle seule forme la conscience, la fidélité aux lois n'est possible que si l'on aime le prochain et si l'on pratique le culte du seigneur suprême.

Et il termina en formant le souhait de voir la Chine abandonner les superstitions et embrasser le christianisme.

A quelques jours de là, la Mission fut assez surprise, de lire, dans les feuilles chinoises, le discours que Sun Yat-sen prononça à l'Association bouddhiste :

— Le bouddhisme est la plus ancienne religion du monde, disait-il, il a donné naissance au catholicisme. Mais le bouddhisme est une religion d'ordre, qui a fait l'unité chinoise, tandis que le catholicisme est une religion de désordre.

La Mission dut juger quelque peu étrange le personnage auprès duquel elle s'empressait. L'enthousiasme se refroidit vite chez tous <sup>p.166</sup> ceux qui s'étaient pris d'admiration pour le « tombeur » des Mandchous. Dans le monde positif et narquois des commerçants, on s'était en général tenu sur une certaine réserve. Cette classe de commerçants est, à Canton, la seule qui réellement compte : par son travail, par sa richesse elle est comme la force vive de la cité. Sun, avec ses idées économiques, auxquelles elle n'entendait rien, ne lui inspirait qu'une confiance limitée. Elle lui reprochait aussi de s'exprimer en un jargon incompréhensible. Ainsi que la plupart des républicains élevés hors de leur pays, en Amérique ou dans les possessions européennes, le théoricien de « l'équilibre de la richesse » parlait, en effet, une langue corrompue, chargée de locutions, d'idiotismes empruntés à plusieurs dialectes et particulièrement à la terminologie japonaise. Il était un peu un étranger aux yeux des marchands cantonnais, un étranger qui leur en

## La république chinoise

avait fait accroire sur le crédit dont il jouissait aux États-Unis, en Europe. À son arrivée en Chine, en décembre 1911, ne s'était-il pas prévalu devant les représentants des guildes, venus à Hong-kong pour le saluer, de ses relations extra-chinoises ? Il leur avait dit :

— Je sais des puissances qui nous prêteront de l'argent sans réclamer de gages. Je vais proposer au gouvernement républicain un emprunt pour lequel nous n'aliénerons aucun de nos droits. Aucune hypothèque ne sera demandée, <sup>p.167</sup> et l'emprunt sera fait à un taux extrêmement modéré. Je suis assuré que ces puissances ne refuseront rien à notre république.

Sun Yat-sen venait de séjourner à New-York, à Londres, à Paris, il passait pour avoir approché des hommes d'État célèbres, on le crut sur parole. Mais, à présent, on lui demandait où étaient les fonds qu'il s'était fait fort d'emprunter sans garanties. Les contribuables de Canton, qui, menacés de nouvelles taxes, eussent aimé que le trésor provincial s'emplît en dehors de leur concours, inclinaient à penser que Sun les avait bernés. Celui-ci, cependant, continuait à leur promettre de l'argent étranger, il ne se lassait pas, non plus, de discourir sur les idées qui lui étaient chères, avec l'espoir de gagner toute la population à ses conceptions économiques, à sa foi sociale. Mais, subitement, il partit.

La nouvelle courait qu'un mouvement contrerévolutionnaire se préparait à Hong-kong, à Macao, et que les ramifications du complot s'étendaient dans toutes les parties de la population cantonaise. Des perquisitions étaient faites pour découvrir les dépôts d'armes et de bombes des conjurés. Le gouvernement provincial lança enfin une proclamation dénonçant les menées d'une société, dite de « l'Union Jurée amendée », organisée à Macao sous la présidence de Sun Mei, frère aîné de Sun Yat-sen. Ce Sun Mei était un malheureux, à l'âme ulcérée. <sup>p.168</sup> Il avait compté sur les sentiments de « piété filiale » de son frère pour atteindre les sommets du pouvoir, et, lors de la crise gouvernementale du Kouang-tong, il avait posé sa candidature à la présidence, mais le chef de l'« Union Jurée » lui avait intimé l'ordre de la retirer. Il alla dans

## La république chinoise

la cité portugaise avec des pensées de vengeance. Des chefs de bandes, qui ne pardonnaient pas aux autorités de Canton d'avoir licencié leurs troupes de volontaires, vinrent proposer à Sun Mei de fonder une organisation de combat. Ainsi naquit « l'Union Jurée amendée ». De son côté, l'ancien président-adjoint de Canton, le militaire Houang Che-long avait créé l'« Armée libératrice du monde », autre parti de mécontents. Houang s'aboucha avec les ennemis de Sun Yat-sen, puis il lança un manifeste.

« Après une rude campagne, disait-il, nous avons réussi à chasser les Mandchous et à jeter à Canton les bases de ce que nous pensions être un bon gouvernement. Malheureusement, Hou Han-min, ce loup déguisé en mouton, s'est emparé du pouvoir, il a amené avec lui ses amis, et tout ce monde ne pense qu'à s'enrichir. Tcheng Kiong-ming est un autre rusé compère. Tous deux ont licencié les volontaires, mais ils ont créé une armée qui n'est destinée qu'à défendre leur domination tyrannique. Quant à Sun Yat-sen, il a donné l'exemple de la révolte ; p.169 mais connaît-il la politique de réforme ? Son élection à Nankin fut une comédie, ses collaborateurs firent la besogne difficile, dont il récolta les bénéfices. Pour prix de son désistement, il a reçu une somme de un million de dollars et un traitement mensuel considérable. Ensuite, il a imposé à Canton le gouvernement actuel qui travaille contre le pouvoir central. Le président Hou dédaigne les lois de Pékin et méprise l'assemblée provinciale. Il prétend qu'il ne tient pas ses pouvoirs de l'assemblée, c'est donc un mauvais républicain ! Il considère la province comme son domaine !

Nous allons nous débarrasser de cette racaille. Si nous réussissons nous aurons un bon gouvernement. Nous protégerons tous les honnêtes gens. Notre unique objet est de venir à bout d'une minorité d'hommes coupables et, d'abord, de tuer les trois chefs précités.

## La république chinoise

Ce document éclaire l'état d'esprit du clan hostile aux chefs du gouvernement cantonais. C'est l'état d'esprit de partisans dressés contre ceux de leurs camarades de luttes qui les ont frustrés du pouvoir. Une telle coalition — point rare en Chine — ne mériterait pas d'être signalée, si l'« Union Jurée amendée » et l'« Armée libératrice du monde » n'avaient intéressé à leur cause les riches marchands du Kouang-tong qui s'étaient réfugiés à Macao et à Hong-kong, par protestation contre le gouvernement <sup>p.170</sup> sectaire que subissait leur province natale et par crainte pour leurs intérêts. Ce parti de notables immigrés, dans le but de renverser les maîtres de Canton, en appelait à l'autorité de Pékin et, en même temps, il subventionnait les tentatives réactionnaires des dissidents de l'« Union Jurée » ; de la sorte, ceux-ci furent transformés en serviteurs du pouvoir central. Dans son manifeste, Houang Che-long avait bien marqué qu'il défendait les intérêts supérieurs de l'État, et non ceux d'une coterie. À la rigueur, ce personnage, qui avait été officier dans l'armée impériale, pouvait prendre cette attitude, mais il était piquant de voir une célébrité de la piraterie du Si-kiang, comme Wang Ho-chouen, se poser en champion de l'ordre. L'un comme l'autre, à la solde des marchands cantonais réfugiés chez les Anglais et les Portugais, et suivis d'autres officiers ou aventuriers, travaillèrent à miner la domination de l'« Union Jurée » sur Canton et, en affaiblissant cette organisation politique, à affranchir le gouvernement de Yuan Che-k'ai du joug de la Jeune-Chine. C'est en raison de ce résultat final que le complot des mécontents, dès ses débuts, présenta de l'importance. Sun Yat-sen avait jugé la situation lorsque, quittant Canton, il alla à Macao afin de faire rentrer son frère dans le devoir. Mais la tentative de Sun Mei était née de ressentiments personnels, il était aisé de l'empêcher de se <sup>p.171</sup> renouveler ; une simple démarche n'eût pas suffi pour apaiser les représentants exilés de la bourgeoisie cantonaise, qui étaient l'âme du complot. Il eût fallu une administration équitable, uniquement soucieuse du bien public, on ne pouvait l'attendre d'un pouvoir entre les mains d'hommes de parti et de clan. L'« Union Jurée » persista à gouverner contre la classe, si étendue, si influente, du négoce, à l'attaquer dans ses intérêts, à la

## La république chinoise

tracasser dans ses habitudes. Mieux encore : elle mit à prix la tête des immigrés de Hong-kong, elle fit arrêter et exécuter les Cantonais suspectés d'être en relations avec ses ennemis. Mais derrière tout terrorisme, il y a une pensée politique. Et, si les maîtres de Canton étaient âpres au gain, ils poursuivaient aussi la réalisation d'un programme de réformes.

\*

Ce gouvernement provincial Jeune-Chinois se composait de journalistes, d'étudiants de l'étranger, de fils d'industriels, de commerçants, d'anciens petits mandarins factieux. À ses yeux, l'esprit de tradition était l'ennemi du progrès, il importait donc d'en combattre toutes les manifestations, de prendre le contre-pied des enseignements du passé, de faire table rase, sans tempérament. Cette théorie subversive n'avait pas pour tenants, comme on pourrait le penser, des p.172 idéologues, des philosophes nourris d'abstractions. À la tête de la direction de l'industrie, on voyait un industriel qui avait travaillé de longues années dans les usines que son beau-père possède en Océanie ; la direction des finances appartenait à un grand trafiquant des ports du Sud. D'autres services possédaient des spécialistes.

Nous croyons à tort, en France, que les Chinois des nouvelles générations sont des théoriciens, fanatiques de Rousseau et de nos encyclopédistes ; extrêmement peu les ont lus. Les jeunes gouvernants de Canton étaient gens pratiques, de tendances nettement mercantiles, utilitaires ; ils proscrivaient les formes de l'antique civilisation parce qu'ils jugeaient qu'elles gênaient l'essor économique du pays, et ils présentaient le régime républicain comme le cadre le plus propre au développement commercial et industriel, cadre large, léger, où, croyaient-ils, ni l'individu, ni le groupement ne se trouveraient gênés. Dans leur pensée, l'appareil gouvernemental devait être réduit à sa plus simple expression, car l'essentiel était l'activité sociale.

Un agent de l'« Union Jurée » qui, à Hong-kong, avait, je crois, pour mission de surveiller les Cantonais immigrés, me parlait ainsi, à

## La république chinoise

l'époque où Sun Yat-sen disait avoir renoncé à la politique pour ne s'occuper que des constructions de chemins de fer :

— On croit que nous <sup>p.173</sup> avons fait une révolution pour établir la république, mais non ! La république n'est pas une fin ! Nous avons voulu jeter bas les vestiges inutiles, encombrants d'une civilisation morte afin que le peuple ait toute latitude pour se livrer aux entreprises productrices de richesses. Que Yuan Che-k'ai ait le respect des libertés individuelles et collectives, qu'il favorise dans la mesure du possible l'esprit d'initiative des groupements, qu'avec intelligence il prenne soin de la sécurité nationale et des grands intérêts de l'État, et nous ne l'inquiéterons pas.

En fin de compte, je crois que les Cantonais de l'« Union Jurée » eurent en vue l'organisation d'une société économique, plutôt que la création d'un régime politique. L'exemple de Sun Yat-sen qui, épris d'industrialisme, renonça à son rôle de chef de gouvernement, est significatif. Il fut suivi par beaucoup de révolutionnaires ; ceux, surtout, qui étaient nés ou qui avaient séjourné dans les actives colonies chinoises des possessions étrangères d'Asie ou dans les cités d'Amérique marquèrent quelque mépris des choses gouvernementales et se tournèrent vers les questions concernant la mise en exploitation des sources de richesses. On peut justement considérer ces Chinois immigrés comme des déracinés, des esprits incomplets ou déformés par le contact de civilisations diverses, on doit cependant reconnaître qu'ils ont le goût de l'action, <sup>p.174</sup> de l'entreprise utile, le sens des affaires. Mais, vivant précisément hors du pays d'origine, dans des milieux cosmopolites, ils ne soupçonnaient guère l'existence des forces hostiles à l'œuvre de rénovation qu'ils rêvaient ; ceux d'entre eux qui travaillèrent à libérer la Chine des Mandchous et des mandarins, crurent trouver, après le succès, le champ libre, comme les espaces du Minnesota ou du Massachusetts, devant les premiers pionniers, et quand ils rencontrèrent les obstacles inévitables — privilèges,

## La république chinoise

conventions, traditions — ils s'imaginèrent pouvoir les abattre par la violence.

Ainsi le gouvernement de Canton fut victime d'une illusion. Et, par suite d'un penchant excessif pour les réformes matérielles, pour les « arts pratiques », par suite de conceptions trop réalistes, trop terre à terre, il tomba dans l'utopie, et comme tout utopiste, dans le sectarisme.

Suivant le décret de Sun Yat-sen <sup>1</sup>, il proclama bien haut les principes de liberté et d'égalité sociales comme étant à la base de toute société démocratique, orientée vers le travail. Ces jeunes réformateurs, affranchis des servitudes de l'éducation chinoise, avaient particulièrement subi l'influence du protestantisme d'outre-Pacifique et de l'enseignement américain. Le citoyen des États-Unis était le prototype du Chinois de p.175 demain : de sa vie active, indépendante, dans un monde sans contrainte, uniquement dominée par l'idée du lucre, émanait une puissante force de séduction, et la Jeune-Chine se persuadait qu'un tel épanouissement de la personne humaine n'est possible que parce que distinctions, hiérarchies sociales sont absentes, prérogatives, préséances de clans sont inconnues. Elle enseignait donc, en premier lieu, qu'il fallait niveler les conditions, anéantir les préjugés, les croyances héréditaires, les sujétions familiales ou autres, pour que l'individu pût librement aller à la conquête de la richesse.

D'accord avec cette doctrine, le président Hou Han-min édicta que tous les titres de noblesse étaient supprimés. La populace détruisit aussitôt, dans les districts de la province, les temples ancestraux des familles riches, enlevant les tablettes et les colonnes conservées en souvenir de titres honorifiques ; les actes de vandalisme furent tels que le directeur de la police dut enjoindre aux autorités de mettre à l'abri du pillage les stèles gravées des pagodes et des tombeaux d'hommes célèbres. D'autre part, ordre fut donné de retirer des pagodes les idoles locales, toutes les pratiques superstitieuses ayant été condamnées. Les

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice n° VI, pp. 249-251.

## La république chinoise

sociétés politiques des villages firent main basse sur les biens culturels bouddhiques.

Le directeur de l'instruction publique, qui était <sup>p.176</sup> de religion protestante et d'éducation américaine, mettait le plus d'acharnement à combattre les dévotions et les rites anciens. Il interdit aux instituteurs de donner congé à l'occasion des fêtes idolâtriques, il osa même interdire le culte de Confucius et la lecture des livres canoniques dans les écoles, mais là, il rencontra l'opposition des guildes : on l'accusa de vouloir contraindre la population à renier le confucianisme et à embrasser le christianisme, et l'on signala sa décision de faire faire dans les écoles des cours d'instruction religieuse par des missionnaires français <sup>1</sup>. De son côté, la chambre provinciale s'éleva contre les projets d'instruction obligatoire et d'éducation mixte ; les recensements par la police des enfants de sept à huit ans, avaient indigné une partie de la population.

Le directeur de la police, qui avait été sous la dynastie, un petit mandarin du Kouang-si, faisait exécuter les ordonnances du gouvernement avec la dernière rigueur. Seules, les familles riches, les plus tourmentées d'ailleurs, avaient le moyen d'adoucir ses procédés énergiques. Quand le président Hou décréta la délivrance des esclaves, on pénétra dans les demeures des notables et, de <sup>p.177</sup> vive force, on en arracha tous les serviteurs. Les associations de charité s'émurent, elles protestèrent devant la chambre.

« Ces serviteurs, disaient-elles dans leur requête, sont connus sous l'appellation d'esclaves provisoires, ils ne sont, selon les traditions locales, que le gage d'une créance contractée par leurs parents ; leur service ne doit durer que jusqu'à leur majorité, époque de l'échéance du gage ; ils sont alors remis en liberté et mariés. Le directeur de la police a donc agi

---

<sup>1</sup> L'un de ces missionnaires donnait déjà des conférences dans les loges de l'« Union Jurée » sur la révolution de 1789 et la déclaration des droits de l'homme ; les chefs de cette société l'avaient prié de ne pas insister sur les principes du gouvernement républicain, n'étant pas désireux de donner trop d'importance aux questions politiques.

## La république chinoise

arbitrairement, et il est illégal de refuser de rendre à leurs parents les serviteurs que l'on a fait mettre dans les asiles.

D'autres innovations indisposèrent les habitants. Le directeur de l'hygiène ordonna la désinfection des maisons après décès et l'autopsie des cadavres ; on dut renoncer bientôt à ces mesures insolites. L'ordonnance sur la suppression des jeux fut appliquée sévèrement ; les contrevenants subissaient la loi martiale ; on a calculé que cette prohibition avait coûté au trésor provincial vingt-huit millions de dollars en quelques mois. On troubla encore les habitudes des guildes en les obligeant à adopter le calendrier solaire ; les comptes de commerce devaient être liquidés tous les trimestres au lieu des fêtes traditionnelles du dragon, de la mi-automne, du solstice d'hiver, etc. Et, comme « le premier devoir d'un gouvernement est l'amélioration des mœurs », disait le directeur de l'instruction <sup>p.178</sup> publique, la présidence fit connaître qu'un projet d'adoption de la monogamie était à l'étude ; ce directeur poussait le zèle réformiste jusqu'à imposer aux comédiens de retoucher les pièces de théâtres, jugées immorales par les autorités.

L'esprit de réglementation et d'intervention de la Jeune-Chine se manifesta particulièrement dans les questions de finances. Au début de la révolution, le gouvernement de l'« Union Jurée » avait aboli toutes les taxes, puis, suivant la doctrine de Sun Yat-sen, il ordonna l'enregistrement des contrats de vente des propriétés immobilières ; mais les droits perçus sur ces opérations produisant peu d'argent et les besoins du trésor augmentant, on chercha de nouvelles ressources. Ce ne fut pas un problème embarrassant. La présidence de Canton n'avait pas été endoctrinée en vain par le socialisant Sun Yat-sen, elle décida d'accaparer certaines propriétés privées ; on mit la main sur les bassins pour la récolte du frai appartenant aux pêcheurs fluviaux, sur les fermes de l'alcool, du sel, sur les boucheries ; d'un autre côté, on mit en vente les rizières du domaine. Les rentrées n'étant pas suffisantes, peu à peu les anciennes taxes furent rétablies, l'ordre fut donné aux guildes de les payer comme par le passé ; enfin le déficit croissant obligea le gouvernement à mettre fin à sa politique de réformes et à

## La république chinoise

pratiquer des économies : des écoles, des tribunaux furent fermés, les p.179 traitements des fonctionnaires, considérablement réduits, toutes les allocations, supprimées ; on alla même jusqu'à arrêter le paiement des retraites. La population se révolta contre cette fiscalité écrasante, inquisitrice, contre cette prise des biens corporatifs ; elle mit un jour le feu aux bureaux de la régie de la boucherie ; les sociétés politiques elles-mêmes, jusque-là fermes soutiens du gouvernement, déplorèrent le rétablissement des impôts anciens et reconnurent la faillite des promesses révolutionnaires. Cependant la présidence, sans paraître prêter attention aux murmures et aux menaces de la cité, sans paraître s'inquiéter de l'épuisement financier, émettait pour dix millions de dollars de valeurs à lot destinés à la réalisation d'un vaste programme de travaux industriels et commerciaux : création de routes, démolition des remparts, installation de lignes de tramways, de marchés couverts, d'égouts, aménagement des ports, ouverture d'offices de statistiques, de renseignements, etc.

La grande pensée du règne de l'« Union Jurée » était dans ce programme. Il faut reconnaître qu'il y avait là des conceptions intéressantes, des idées ingénieuses, l'intelligence très nette des besoins d'une cité moderne, de toute cette province de Kouang-tong que sa position géographique et ses voisinages politiques paraissaient destiner à un développement économique p.180 étendu. Mais l'imagination de ces jeunes admirateurs des pays neufs était plus rapide que l'évolution publique et matérielle des contrées attachées à des coutumes immémoriales. On se rendait compte cependant, au gouvernement de Canton, des étapes à franchir pour conduire le peuple à adopter de nouveaux usages ; et l'on regrettait qu'une période de transition fût nécessaire. Un diplômé d'une école d'électricité de Californie, qui avait primitivement fait des études dans un collège français d'Indochine, me disait d'un air d'ennui :

— Nous ne pourrons rien faire de sérieux ici ; il y a trop de passé entre ces murs. Pour arracher la population à l'esclavage de ses habitudes, il nous faudrait un

## La république chinoise

bombardement et un incendie qui détruisissent, comme à Han-k'eu, la ville entière <sup>1</sup>. Alors nous pourrions édifier une métropole à l'américaine, — connaissez-vous Chicago ? — avec les rues en damier, quelque chose de net, de propre.

Un tel propos fait juger du mépris de la Jeune-Chine pour l'ancienneté de la patrie, de l'abîme qui la sépare des classes fixées au sol ; il affirme aussi l'idéal « futuriste », si j'ose dire, qui cristallise toutes les tendances subversives ; le programme économique du p.181 gouvernement de Canton en était l'expression essentielle.

A côté des questions de travaux publics, d'organisation matérielle, tout avait un caractère secondaire aux yeux de ce gouvernement. La réforme administrative elle-même, il la négligeait. En réalité, elle l'embarrassait, elle le prenait au dépourvu. Le parti de l'« Union Jurée », constitué pour miner l'autocratie et établir la république, se récusait presque devant l'examen des problèmes politiques.

Quand je fus reçu par M. Hou Han-min, président du Kouang-tong, les premières questions que je lui posai se rapportèrent aux questions constitutionnelles. Ce *tou-tou* était tout à fait dédaigneux des formes courtoises qui donnaient quelque attrait à la fréquentation des vieux mandarins, il traitait le visiteur d'un air d'ennui supérieur. L'on s'étonnait de trouver au fond d'un palais prétorien, rempli de troupes bruyantes et querelleuses, ce petit jeune homme, gauche et présomptueux à la fois, si peu bâti pour exercer, avec son comité, la dictature dont se plaignait la population laborieuse de Canton, mais, à le mieux considérer, l'on comprenait quelle sorte de tyrannie mesquine pesait sur la cité.

Comme les Chinois de tous les partis, M. Hou se disait partisan d'un État centralisé, toutefois il ajoutait que la concentration du pouvoir ne serait réalisable que le jour où il y aurait des moyens de communication faciles entre les p.182 grands centres.

---

<sup>1</sup> Il a été question de reconstruire la ville chinoise d'Han-k'eu, complètement anéantie par l'insurrection, sur le modèle des cités américaines. On a renoncé à ce projet, trop contraire à l'ordonnance traditionnelle des cités chinoises.

## La république chinoise

— Nous sommes en république, me disait-il, cependant les lois organiques du nouveau régime ne sont pas encore définies, ce sera plus tard l'affaire des légistes. Il importe que la période de transition actuelle dure le plus longtemps possible, il faut laisser les gouvernements provinciaux libres d'administrer souverainement leurs circonscriptions, seuls, les pouvoirs législatif et judiciaire appartiennent au gouvernement central. L'on aurait tort d'oublier que l'une des causes du renversement des Mandchous a été l'excès de centralisation ; la cour avait progressivement enlevé aux vice-rois les attributions financières, militaires et autres qu'elle leur avait confiées, à l'époque de la révolution des T'ai-p'ing ; les chefs de provinces, étant devenus les agents de la cour et des ministres impériaux, n'avaient plus devant la population la responsabilité de leurs actes. L'intervention de l'État, du pouvoir central doit à peine se faire sentir dans le pays. Nous demandons un régime de centralisation limitée ou encore un régime autonomiste, tempéré par un contrôle du législatif.

En réalité, le président Hou demandait que rien ne fût changé à l'état d'indépendance provinciale créé par la révolution. Et, comme ses propres intérêts et ceux de son parti étaient directement menacés par la tendance de Yuan Che-k'ai à reprendre peu à peu le <sup>p.183</sup> gouvernement des divisions territoriales, toute sa politique consistait à étendre, à affermir la domination de l'« Union Jurée » sur la province. Sa réforme administrative fut inspirée par ses préoccupations d'homme de parti, et non point par une doctrine, par des principes gouvernementaux.

Aussitôt après l'« indépendance », les sociétés politiques furent chargées de rétablir l'autorité dans les districts. Leurs délégués occupèrent les yamen ou maisons des mandarins ; ils installèrent des « municipalités » dont les membres étaient choisis parmi les chefs de groupes de familles, auxquels étaient souvent adjoints des volontaires, c'est-à-dire d'anciens pirates devenus des sortes de gardes

## La république chinoise

républicains. Le gouvernement de Canton s'en rapportait à ces partisans pour appliquer la politique de division de l'« Union Jurée ». Les différentes contrées exhument d'anciennes chicanes, les villages se firent la guerre ; en attisant ces haines locales, on espérait rendre impossible la mainmise de Pékin sur la province. Mais Pékin fit connaître son sentiment ; il voulut mettre fin à ce désordre et pria le chef de la province d'installer des municipalités suivant les règlements édictés par le gouvernement impérial. Les sociétés et la chambre protestèrent contre cette décision du pouvoir central, la loi mandchoue n'ayant pas conféré des attributions politiques aux conseils de communes.

p.184 Lors de ma visite à la présidence du Kouang-tong, M. Hou Han-min me dit qu'il travaillait à améliorer l'organisation municipale, qui devait être la base de la refonte administrative. À quelques jours de là, je fus reçu par un des principaux membres du parti immigré de Hong-kong, riche commerçant du district de Sin-ning, livré, comme tant d'autres, au pillage officiel. Un professeur de l'université anglaise était auprès de lui.

— Si Hou et ses amis, me dirent-ils, voulaient sincèrement être un gouvernement d'ordre, ils n'institueraient pas ces petites assemblées de villages où les brigands dominant, et qui, loin d'avoir pour objet l'administration des affaires locales, ne sont destinées qu'à persécuter et à dépouiller les familles honorables. D'ailleurs, dans l'état d'ignorance et de pauvreté de la population, on ne peut pas créer dans les communes des conseils délibératifs sérieux ; les éléments compétents font défaut ; c'est aux notables des communes (aux *kia-tchang*), aux notables des cantons (aux *toan-tsong*) de s'occuper des intérêts ruraux. Une réforme administrative réelle, dans le sens du mieux, du progrès, doit s'attaquer à la sous-préfecture, qui est le cadre fondamental de l'administration chinoise ; il n'y a, en dehors, que des divisions factices ou que des groupes rudimentaires. C'est la

## La république chinoise

sous-préfecture rénovée qui pourra organiser le régime municipal.

Le professeur anglais me faisait remarquer, en y insistant, que j'avais là <sup>p.185</sup> l'opinion de tous les Chinois d'expérience et de sens rassis. Et le commerçant de Sin-ning répétait, avec un gros rire :

— Chaque fois que des ambitieux ont eu intérêt à troubler le pays, ils ont allumé les haines des villages ; le président Hou est fidèle à la tradition. Mais il a eu l'idée nouvelle de donner le nom de municipalités à des ramassis de brigands, avec lesquels il tient le pays !

Yuan Che-k'ai jugeait, de même, qu'il importait de réorganiser les sous-préfectures. Il prescrivit aux différents *tou-tou* de commencer par nommer des fonctionnaires de carrière, rompus à la besogne administrative, et, dans sa circulaire à Canton, il recommanda de ne tenir nullement compte des services rendus à la cause révolutionnaire, ajoutant que, conformément à la constitution républicaine, il se réservait le droit de ratifier ou de rejeter les nominations.

Ainsi Yuan Che-k'ai avait souci de la réforme provinciale, mais tandis qu'elle était pour lui, représentant du pouvoir central, le moyen de rentrer en possession du pays, elle était envisagée par l'« Union Jurée » dans un esprit différent, comme le moyen de se défendre contre les prétentions de Pékin. Le gouvernement cantonais n'était préoccupé que de conserver son indépendance. Cependant il se gardait de faire de l'opposition aux décrets présidentiels, car il craignait l'action secrète de Yuan Che-k'ai sur <sup>p.186</sup> la partie mécontente de la population du Kouang-tong. Aussi semblait-il que l'ingérence, de plus en plus sensible, du gouvernement central, dans les affaires administratives et politiques de la province, se trouvait facilitée par la bonne volonté du *tou-tou* et de ses chefs de service ; les nominations de fonctionnaires par la présidence de la république étaient acceptées sans protestations, et les conseils, les avis, les instructions de l'exécutif ne cessaient pas d'être bien accueillis. Mais la soumission des maîtres de Canton n'était

## La république chinoise

que feinte. Ils laissèrent détruire la forme extérieure de leur souveraineté — les directions de services devinrent des sections d'affaires, des conseils de sous-préfectures remplacèrent les comités ; mais les décisions de Yuan Che-k'ai, qui auraient eu pour effet d'amoinrir la force de domination de l'« Union Jurée », n'étaient pas exécutées.

Cette force, d'ailleurs, durant le premier semestre de 1913, ne s'exerçait plus que par contrainte, menace et violence. Les dernières associations qui étaient demeurées fidèles au parti des hommes au pouvoir montraient de l'indifférence. La chambre provinciale, n'ayant jamais pu obtenir les droits politiques, conférés par la charte démocratique des premières journées de la révolution, accusait Hou Han-min et ses amis de trahir les principes républicains. <sup>p.187</sup> Partout l'« Union Jurée » n'existait plus que par ses adhérents directs ; c'était un état-major sans troupes. Le moment approchait où Yuan Che-k'ai allait en avoir raison.

@

CINQUIÈME PARTIE  
LA RESTAURATION DE L'ÉTAT

### I

## Le but de Yuan Che-k'ai

@

p.191 Nous venons de voir quels groupes sociaux et professionnels conspiraient à la dictature de Yuan Che-k'ai et, par suite au renversement des puissances adverses, pareilles à celles de Canton. Devant les claires indications de l'opinion publique, le chef de l'État a constamment, persévéramment travaillé à rejeter du gouvernement le parti ambitieux qui se considérait, à juste titre d'ailleurs, comme le fondateur du régime républicain. Cet effort était nécessaire, peut-être, pour rétablir l'autorité légale, la souveraineté intérieure de l'État, il ne fut pas toujours facile et Yuan Che-k'ai alla à tâtons vers ses fins.

Au lendemain de l'abdication des Mandchous, la politique qui s'imposait au chef du nouveau gouvernement n'était pas à discuter ; sa formule était contenue dans le pacte d'union conclu par Pékin et Nankin : l'état de guerre civile avait cessé grâce à un compromis suivant lequel il ne p.192 devait y avoir ni vainqueurs ni vaincus. Yuan Che-k'ai parut être fidèle à l'esprit du pacte. Il appela tout le monde à servir l'État, composant avec les « Vieux-Chinois », avec les républicains, attentif à ne point franchir la limite au delà de laquelle on eût pu l'accuser de favoriser les uns ou les autres. Mais l'« Union Jurée » interprétait la paix de Nankin dans un tout autre esprit. Elle jugeait qu'elle avait conquis, par la révolution, un droit de primauté. Yuan Che-k'ai rusa avec elle, endormit sa vigilance, l'énerva en augmentant son lot de titres et de prébendes, et le parti de Sun Yat-sen bientôt traîna une existence languissante, mais, dans les élections législatives de janvier 1913, il sembla puiser une nouvelle vitalité. Ses chefs eurent l'ambition de reconquérir le pouvoir, de l'arracher des mains de celui qui l'avait accaparé, et, comme la bataille parlementaire ne leur permettait pas d'atteindre leur but, ils attaquèrent Yuan Che-k'ai dans leurs comités. Ils l'accusèrent d'être trop sensible aux

## La république chinoise

suggestions des militaires, de vouloir gouverner en dehors du concours et du contrôle des partis, dont il demandait la dissolution, de faire prédominer l'exécutif sur le législatif, de rappeler l'ancien personnel, d'avoir écarté du pouvoir, par des menées artificieuses, les républicains de la première heure, de détruire en un mot, l'œuvre révolutionnaire. Ces griefs étaient assez fondés. Le président de <sup>p.193</sup> la république, si peu partisan de la guerre ouverte, résolut d'avoir raison par la force d'une faction qui, en face du gouvernement central, se posait en puissance rivale. Pour réduire l'« Union Jurée », la manière politique et la manière violente furent donc successivement employées.

@

### II

#### La politique de la « présidence provisoire »

@

p.194 Durant toute une année, Yuan Che-k'ai parut se complaire dans le maniement des groupes et des individus. Des Chinois disaient de lui, non sans une ironie méprisante : « C'est le premier des politiciens », des Européens le regardaient comme un « artiste en opportunisme », et, des deux côtés, on était unanime à lui dénier toute espèce de scrupules. En vérité, il a prouvé qu'il connaissait à merveille les points faibles de la conscience chinoise et savait par quels moyens l'on avait prise sur elle, comment l'on obtenait le silence des camps ennemis. Ainsi que tous les gouvernants dont le caractère est fait de cynisme et de ruse, Yuan Che-k'ai exerce une réelle fascination.

« C'est une idée de génie », voilà les premiers mots que j'entendis à mon arrivée à Pékin, et l'on m'expliqua que Yuan Che-k'ai venait de répondre aux insensés qui demandaient, à cor et à cri, la rupture des relations diplomatiques p.195 avec la Russie, au sujet des affaires de Mongolie, que leurs requêtes étaient vaines, s'ils ne les accompagnaient pas de subsides militaires. Cette demande d'argent, à un moment où les provinces se refusaient à adresser à Pékin le montant des diverses taxes qu'elles percevaient, eut pour effet de refroidir instantanément les agitateurs ; des envois furent cependant faits à Pékin en vue de la guerre, et ce fut autant de gagné pour le trésor central. L'idée, certes, n'avait rien de génial ; ce n'était qu'une supercherie. Le Pékin des légations, qui, si longtemps, s'est laissé éblouir par la puissance trompeuse du gouvernement mandchou, a aujourd'hui une tendance à parer de couleurs hyperboliques les expédients et toutes les roueries de Yuan Che-k'ai.

## La république chinoise

Il y a des jours cependant où ceux-là mêmes qui goûtent le plus son savoir-faire se disent las de la politique de la présidence ; il n'y voient que passe-passe et petits calculs.

Un diplomate étranger de Pékin me disait en décembre 1912 :

— Véritablement, à fonder de trop grands espoirs sur l'habileté de ce personnage on va vers des mécomptes. L'affaire de Mongolie, le grand emprunt exigeraient que l'on fit preuve de quelque largeur de vues, mais le président se laisse trop volontiers absorber par les petites questions de personnes et de coteries, par une cuisine politique peu faite pour <sup>p.196</sup> préparer son esprit à l'examen de grands problèmes.

De vrai, le manège ne suffit pas pour résoudre les problèmes d'ordre intérieur et extérieur qui se posent en Chine. Or Yuan Che-k'ai ne semble pas de beaucoup différent des hommes d'État du type mandarinal qui, ainsi que le veut l'esprit de la race, jouent au plus fin dans les situations les plus graves. En ce qui concerne les affaires extérieures, il suit une méthode fuyante, dilatoire, qui fut toujours celle du pays ; quant aux questions intérieures, il pratique un opportunisme au jour le jour et terre à terre. En un mot, sa politique est toute négative et d'équilibre.

Cependant la présidence fait preuve d'initiative, elle a lancé des décrets copieux, prétendant donner la note d'une politique réformatrice, multipliant les promotions, créant des fonctions. L'on incline à présumer que dans tout ce travail la part de Yuan Che-k'ai doit être considérable. L'on imagine volontiers que ce mandarin d'ancien régime, qui, dans ses décrets, parle la langue des Fils du Ciel, fait réellement fléchir sous sa loi toutes les volontés, anime de son esprit tout le monde gouvernemental. En réalité, malgré l'apparence, le rôle de Yuan n'est pas si grand.

« Tout lui est indifférent et insipide, en dehors des combinaisons politiques.

## La république chinoise

p.197 Prononcée, non loin de la résidence présidentielle, par un étranger qui y avait grandes et petites entrées, cette parole prit à mes yeux une valeur particulière. Yuan Che-k'ai ne participerait à l'œuvre proprement administrative que dans certaines limites. Et, suivant une opinion partagée par beaucoup de Chinois, ce chef d'État serait inférieur à la tâche réformiste. Pour suppléer à son insuffisance, il se reposerait sur un entourage bigarré de « vieux » et de « jeunes » Chinois. Les décrets, qu'accumule la présidence, sont certainement dûs à la collaboration de tous ces Mentor célèbres ou obscurs.

Yuan lui-même ne serait pas sans avoir conscience de ce qui fait sa faiblesse. Mis en demeure, en quelque sorte, par le fait révolutionnaire, d'entreprendre une œuvre gigantesque de réorganisation, il douterait de sa capacité et ne se risquerait jamais sur le terrain des idées. Aussi, quand on l'y pousse, de toute sa personne se dégage l'attitude embarrassée, de ses réflexions perce ce vague malaise qu'ont remarqués des personnalités étrangères qui l'approchent de près.

Pensée hésitante, incertaine, inquiétude, fatigue, voilà, m'a-t-il semblé, ce que trahissaient les propos que me tint un soir de décembre le président de la république chinoise.

A cette époque, Yuan Che-k'ai résidait dans un « Élysée » d'architecture européenne, une p.198 sorte de palais disgracieux, récemment élevé pour abriter les services de l'état-major général <sup>1</sup>. Il vivait quasiment comme l'empereur dans la « Cité interdite », entouré de serviteurs et de clients, aussi jaloux de sa personne que les eunuques du temps du Fils du Ciel ; des amis, des familiers d'ancienne date étaient ses chambellans, des jeunes gens diplômés des universités ou des écoles militaires de l'étranger formaient sa cour ; il avait enfin son gynécée.

Depuis le pillage de Pékin, en février 1912, quiconque n'était pas accrédité par ses créatures ou par les légations, s'efforçait en vain

---

<sup>1</sup> Depuis cette époque Yuan Che-k'ai s'est installé dans une partie de la « Cité interdite » des empereurs.

## La république chinoise

d'arriver jusqu'à lui. Yuan Che-k'ai, dans les petits appartements de la présidence, restait invisible, inaccessible, mystérieux.

Le long des rues avoisinantes, l'on rencontre des piquets de soldats, aux premiers degrés du palais, des cerbères s'approchent. Je suis introduit dans un salon entouré de fauteuils de reps vert. Un secrétaire me rejoint : « Je viens vous accompagner. » Nous suivons des galeries, de grandes salles vides. On entend, au loin, des cliquetis d'armes, des commandements brefs. Au détour d'un couloir, je distingue, dans une clarté indécise, quelques jeunes officiers correctement alignés à un pas du mur. Nous demeurons <sup>p.199</sup> derrière une porte close, sous l'œil de ces gardes présidentiels. On nous ouvre enfin. Yuan Che-k'ai est au milieu d'une pièce exiguë, il n'a rien d'impressionnant, petit, massif, de mise chinoise négligée. Je m'incline, le grand homme de la nouvelle république me tend la main. Ce sourire d'accueil, cette attitude, ces gestes familiers mettent tout à fait à l'aise. Le *retiro* où nous sommes a la banalité européenne, avec ses quelques fauteuils, son divan, son guéridon. On apporte des cigares, du thé et des coupes de vin mousseux. Je prends place sur le sofa, auprès du président, je dis des politesses, Yuan sourit, il me demande si j'ai vu en Chine des choses intéressantes.

— J'ai vu, dans la vallée du Yang-tseu, des tentatives d'organisation du nouveau régime.

— C'est la France qui nous a donné l'exemple. Mais notre tâche est bien rude ! Nous sommes des ouvriers qui construisons un bâtiment, nous sommes à pied-d'œuvre, les murs sortent à peine de terre, il faudra encore du temps et de nombreux artisans pour achever la maison, pour la rendre habitable. Des erreurs nous obligeront peut-être à retoucher l'édifice, nous dépendons des circonstances, il y a tant d'événements imprévus ! C'est un ouvrage bien difficile, qui ne peut être mené à bien que dans la paix et la concorde.

A une question, plus précise, Yuan répète : <sup>p.200</sup>

## La république chinoise

— Notre plan n'est pas définitivement arrêté. Nous saurons nous inspirer de la constitution française, le principe républicain nous dirigera. Oui, le nouveau régime doit être fortement centralisé, le gouvernement qui a succédé à la puissance impériale doit être partout respecté. Il faut que chacun apprenne à faire le sacrifice de ses intérêts et de ses ambitions. Le pays comprendra sans doute que nous travaillons pour lui, mais c'est beaucoup de difficultés !

Quand le secrétaire m'explique les paroles de son maître, Yuan Che-k'ai pose son regard sur le mien et approuve dans un grognement bref. Il y a de la lassitude, de l'anxiété dans ce regard, quelque chose qui interroge, on ne sait quoi qui tend à voir au delà du présent.

Des étrangers, qui rendent souvent visite au président m'ont confirmé dans l'opinion qu'il était bien comme désorienté, désemparé dans la crise vitale que traverse la Chine. Au moment de prendre congé du « grand président », j'ai risqué une allusion plus directe aux difficultés inévitables, la réponse n'a pas laissé d'être la même :

— Il nous reste beaucoup à apprendre, nous sommes à l'école.

Les élections ? Oui, l'on vote dans les provinces. C'est un apprentissage. Notre chambre et notre sénat ne seront peut-être pas parfaits... p.201

L'on disait alors que Yuan Che-k'ai attendait les premières manifestations de ces deux assemblées pour fixer définitivement sa politique qui, jusque-là, avait été d'un opportunisme un peu sommaire. Mais sur son attitude à venir, il répondait évasivement. Loin de penser qu'il attendait une occasion favorable pour parler haut et agir en maître, il me semblait plutôt que sa politique équivoque, que certains considéraient comme dictée par les circonstances, était déterminée par un tempérament de joueur astucieux. Rien dans le passé de cet homme ne permet, en effet, de dire qu'il est un énergique. Sans remonter plus haut, nous avons vu que Yuan a rusé avec les Mandchous et qu'il les a

## La république chinoise

acculés à l'abdication, qu'il a rusé avec les chefs révolutionnaires et les a désarmés par des places et de l'argent.

Le réveil de ceux-ci l'obligea à changer de méthode. Mais, pour s'opposer aux revendications de l'« Union Jurée », pour libérer l'État de la mainmise de ce parti, sans doute encore aurait-il tenté d'employer l'arme de la corruption et d'autres moyens dissolvants, si les militaires et les marchands ne l'avaient pas poussé à une offensive déclarée. Nous avons vu dans quel sens s'est exercée la pression de ceux-ci sur le gouvernement central. L'armée et la haute bourgeoisie furent sensibles à la subite carence du pouvoir impérial ; l'une, par tempérament, p.202 l'autre, par crainte pour ses intérêts, cherchèrent l'autorité, et malgré que l'on fût en république, ce n'est point vers la représentation nationale qu'ils se tournèrent, mais vers celui qui incarnait l'État. Ils en appelèrent à Yuan Che-k'ai contre des dictatures locales et des tyrannies de comités.

De lui-même, le président avait mis le gouvernement à l'abri des convoitises de l'« Union Jurée ».

— Si j'ai renversé l'absolutisme, proclamait-il, ce n'est pas pour un parti, c'est pour le bien du pays. Tout ce qui vient d'un parti, je le repousse, tout ce qui a trait à la prospérité de la nation, je l'examine. Mais, au souvenir des pins et des chrysanthèmes de mon vieux jardin, la tristesse envahit mon cœur !

J'ai noté plus haut qu'après l'insuccès du ministère T'ang Chao-yi, les républicains de Sun Yat-sen renoncèrent à leur lot de portefeuilles, n'ayant pu obtenir la constitution d'un cabinet de parti.

Dans les provinces, Yuan Che-k'ai se garda d'inquiéter « l'Union Jurée ». D'ailleurs, les gouvernements provinciaux qui s'étaient déclarés indépendants ne se distinguèrent d'abord pas de ce parti politique. Peu à peu, quelques-uns se rapprochèrent du pouvoir central ; d'autres restèrent dans leur isolement. En vertu du pacte d'union scellé à Nankin, le président de la république était autorisé à

## La république chinoise

exiger la dissolution des petits États autonomes que le mouvement <sup>p.203</sup> insurrectionnel avait mis au jour. Il ne le fit pas, tant les premiers temps sa situation était précaire. Mais, progressivement, avec beaucoup de circonspection, il s'immisça dans les affaires provinciales, s'efforçant de reprendre leurs directions, avec l'aide d'agents investis de son autorité sous le titre de « pacificateurs ». Il avait également fait appel au concours du conseil national, composé de membres élus de l'ancien « sénat provisoire », auxquels s'étaient joints les délégués provinciaux de l'assemblée révolutionnaire de Nankin. Ce conseil eut pour mission de préparer la réforme administrative. Travail immense, table rase ayant été faite de l'antique organisation. Dans la tourmente révolutionnaire, tout avait disparu. Il s'agissait de créer de toutes pièces un système bureaucratique, de forger des institutions modernes, d'établir une hiérarchie nouvelle de dignités et de magistratures.

Devant cette tâche, ces législateurs, trop improvisés, la plupart instruits au Japon, n'avaient pas de principes directeurs. En vérité, le sens de l'intérêt général leur faisait défaut, les uns raisonnant suivant une idéologie de partisan, les autres suivant un égoïsme de classe ou de clan. Le secrétaire général de ce conseil me disait que le but de beaucoup était d'« universaliser » la souveraineté populaire : « les gouverneurs devraient être élus par les provinces ». <sup>p.204</sup> Le parti de Yuan Che-k'ai se prononçait, au contraire, pour la nomination de tous les fonctionnaires par le gouvernement central. Les débats qui eurent lieu sur cette question montrèrent que les tenants de la première idée étaient en majorité. L'entourage du président, en face de cette tendance contraire à ses sentiments, se passa des lumières de l'assemblée. Il fit décréter des mesures destinées à faire rentrer le pouvoir central en possession des droits de souveraineté que s'étaient arrogés les potentats provinciaux.

A l'époque du mouvement sécessionniste, les diverses attributions qui appartenaient aux vice-rois et aux intendants de circuits, *tao-taiï*, furent exercées, sous l'autorité unique du *tou-tou*, chef omnipotent de la province, par des commissaires : administration civile, instruction

## La république chinoise

publique, finances, industrie et commerce, affaires étrangères, justice. Il est à remarquer que les *tou-tou*, qui avaient rompu avec le gouvernement central, faisaient œuvre de centralisation dans le cadre provincial, d'où toutes les divisions administratives, sauf la sous-préfecture, avaient disparu.

De ces services autonomes, celui des affaires étrangères fut le premier repris par Pékin, car, disait Yuan Che-k'ai,

« dans les pays à organisation fédérale les questions diplomatiques ressortissent au gouvernement central, et les provinces, n'étant pas reconnues par les puissances, <sup>p.205</sup> ne doivent pas avoir de relations extérieures.

Les commissaires des affaires étrangères des grandes capitales administratives furent, en conséquence, remplacés par des délégués du ministère de Pékin. Ce fut ensuite le tour du service judiciaire, puis du bureau de perception des impôts, de la cour des comptes. Les commissariats de l'instruction publique, de l'industrie et du commerce, de l'administration civile éprouvèrent également les atteintes de l'autorité supérieure. Pékin fit mieux encore. Il décida de séparer les pouvoirs civils et militaires. C'était trancher dans le vif, c'était en finir avec le pouvoir dictatorial des *tou-tou*. Des administrateurs furent nommés, par décret présidentiel, dans les provinces les moins particularistes : ils reçurent les pouvoirs civils des mains des *tou-tou* qui, dès lors, n'exercèrent plus que le commandement militaire. Ainsi, après un régime de pleine et entière autonomie, consécutif à la révolution, les gouvernements provinciaux rentrèrent sous la dépendance absolue du pouvoir central.

Il n'y eut de résistance que là où le parti de l'« Union Jurée » était maître. Encore ne s'insurgea-t-il qu'après les élections législatives, quand il vit que Pékin poursuivait sa politique centralisatrice sans demander l'assentiment des chambres. Non contents alors de s'élever contre les initiatives nouvelles de Yuan Che-k'ai, les <sup>p.206</sup> républicains radicaux firent une critique rétrospective des décrets qui avaient été

## La république chinoise

précédemment acceptés sans protestations. On rappela que le président avait émis la prétention de ratifier les nominations de fonctionnaires faites par le *tou-tou*, qu'il avait interdit à ceux-ci de désigner des titulaires de postes supérieurs aux sous-préfectures, qu'il avait exigé que l'on ne tînt aucun compte, dans les promotions, des « services rendus à la cause révolutionnaire ». On s'opposa, dans quelques centres, aux agents de Pékin ; le directeur de la gabelle, le commissaire des mers du Sud, le surintendant des douanes furent molestés à Canton. Trois ou quatre *tou-tou*, peu désireux de se laisser déposséder par le pouvoir central, manifestèrent la volonté de reprendre l'indépendance première. Yuan Che-k'ai fit agir ses affidés auprès de ces gouvernements suspects. À Canton, il y avait comme « pacificateur » l'ancien *tou-tou* intérimaire Tcheng Kiong-ming, dont l'amour-propre avait souffert quand Sun Yat-sen l'obligea de céder la place à Hou Han-min, qui s'était dérobé, quelques mois plus tôt, aux devoirs de sa charge <sup>1</sup>. En décembre 1912, Tcheng fut nommé par le président « grand protecteur » du Kouang-tong, titre qui lui donnait le commandement de la gendarmerie urbaine et un droit de contrôle p.207 sur la direction des troupes de l'armée de terre. Par cette nomination, Pékin affaiblissait considérablement les pouvoirs militaires du *tou-tou* Hou Han-min, secrétaire général de « l'Union Jurée ». Peu après, en février, Yuan Che-k'ai envoya à Canton le chef du secrétariat de la présidence. Cette mission secrète, sous l'apparence d'un voyage nécessité par des affaires de famille, avait été décidée à la suite des sollicitations répétées des immigrés de Hong-kong. Elle eut un important résultat : le « grand protecteur » adhéra sans réserve à la cause du chef de l'État.

En Chine, toutes les nouvelles circulent par bribes. On apprit, coup sur coup, qu'une seconde insurrection se préparait et que Yuan Che-k'ai était résolu à brusquer le dénouement de ce long conflit. L'ancien ministre de l'agriculture du ministère T'ang Chao-yi, le nommé Song Kiao-jen, ouvrit les hostilités en annonçant à Chang-hai la candidature

---

<sup>1</sup> Voir supra, [quatrième partie, chapitre III](#).

## La république chinoise

de Houang-hing à la présidence de la république et en se désignant lui-même comme premier ministre. Peu de jours après, le 20 mars, Song Kiao-jen était tué à coups de revolver au moment où il allait monter dans le train de Nankin pour se rendre dans le Nord. Ce meurtre fit échouer le coup de force qui se tramait, mais il eut pour conséquence de redoubler les invectives à l'adresse de Yuan Che-k'ai, contre qui fut lancée l'accusation d'avoir armé l'assassin.

p.208 Peu après, en mai, l'on apprit que la signature de l'emprunt du consortium des cinq puissances avait été signé sans avoir été soumis à l'approbation du parlement. Les trois ou quatre *tou-tou* appartenant à l'« Union Jurée » réunirent les partisans en de nombreux meetings. Des orateurs renouvelèrent contre Yuan Che-k'ai l'accusation d'assassinat, de visées dictatoriales, et ils nièrent la validité du contrat d'emprunt. Yuan Che-k'ai riposta aussitôt. Dans un décret, il s'adressa aux *tou-tou* révoltés, leur disant qu'ayant outrepassé leurs droits ils méritaient d'être traités en ennemis du bien public, qu'on ne pouvait tolérer que les chefs de l'administration provinciale ne fussent pas les serviteurs soumis du gouvernement central, que rien d'ailleurs ne les autorisait à crier à l'illégalité à propos de la signature de l'emprunt, le projet de contrat ayant été approuvé par le conseil national précédent et les négociations ayant été conduites avant la convocation du parlement. Mais ces *tou-tou* poursuivaient le renversement de Yuan Che-k'ai. La création d'une société, dite « libératrice », fut décidée. De Chang-haï, qui était le véritable centre de l'opposition, des instructions furent envoyées à toutes les anciennes agences de l'« Union Jurée » ; il était prescrit de suspendre l'envoi des contributions dues au trésor central, d'annuler les ordres militaires du gouvernement de p.209 Pékin et de voter la mise en accusation du président.

La présidence ne se départit pas de son impassibilité apparente, mais sans répit, sous le manteau, par les moyens les plus secrets et les plus suspects, suivant sa manière enfin, elle poursuivit la faction. À Canton, le « grand protecteur » se mit d'accord avec le général Long Tsi-kouang, qui campait au Kouang-si avec son armée de clients, pour

## La république chinoise

isoler le *tou-tou* Hou Han-min. Celui-ci, abandonné des militaires, se garda de tout acte de violence, mais, afin de faire face aux événements, il mobilisa le ban et l'arrière-ban des sociétés plébéiennes. Des appels furent faits dans les villages où s'étaient retirés les pirates que la révolution avait incorporés dans l'armée régulière ; beaucoup répondirent à la convocation des agents recruteurs. J'ai vu à cette époque, dans la campagne du Kouang-tong, et dans la métropole même, de ces routiers armés, circulant par petites troupes ; souvent, le soir, des coups de feu se succédaient. La piraterie, sur les voies fluviales, prit de nouveau, si l'on peut dire, un caractère officiel. Vers la mi-juin, un grand nombre des anciennes hordes mercenaires était reconstitué. Au Kiang-si et au Fou-kien, on signalait des tentatives de réorganisation de forces révolutionnaires, de même au Hou-nan et au Kiang-sou. Ces provinces étant limitrophes entre elles, une armée <sup>p.210</sup> insurrectionnelle pouvait aisément agir de concert. Yuan Che-k'ai aperçut le danger, il décida d'occuper les lignes frontières des territoires troublés, afin d'empêcher la jonction de ses ennemis. En vérité, bien que le président eût dans cette partie de la Chine l'appui des militaires, il avait tout à redouter d'un soulèvement de la canaille.

Pour conjurer ce péril, on vit le chef de l'État porter lui aussi son regard sur un ancien chef de bandes, sur le pirate Wang Ho-chouen qui avait tenté, après l'insurrection, de se tailler un fief dans la région du Si-Kiang et qui, depuis, s'était mis au service du gouvernement central, tout comme son ancien rival, le *tou-tou* du Kouang-si. Mains indices faisaient prévoir que le conflit, latent mais aigu, entre Yuan Che-k'ai et ses ennemis se dénouerait militairement au Kouang-tong. Quand, en juin, je vis le *tou-tou* de Canton, je le questionnai sur cette éventualité. Ce personnage me dit que la situation n'était pas si grave, que le mouvement qui se dessinait n'avait pour objet que d'assurer le respect de la souveraineté parlementaire. À l'étranger qui l'interroge, le premier mot de l'homme politique chinois est d'affirmer que l'union règne dans le pays. Dans le camp opposé, le « grand protecteur » Tcheng Kiong-ming m'avait également déclaré que l'état des choses n'était nullement

## La république chinoise

tendu, tout en me laissant entrevoir la vérité, c'est-à-dire l'antagonisme de deux <sup>p.211</sup> opinions au sein même du gouvernement provincial.

Trois jours après notre entrevue, le 16 juin, le *tou-tou* Hou Han-min était destitué comme factieux, avec ses collègues du Kiang-si et du Ngan-houei ; dès ce moment, la mobilisation des troupes régulières s'accéléra.

A Canton, le « grand protecteur », affidé de Yuan Che-k'ai, fut nommé gouverneur militaire, par décret. Mais, aussitôt, il se tourna contre le gouvernement central, cédant aux influences et à la crainte de ses chefs de service. Il obligea l'assemblée provinciale à proclamer l'indépendance du Kouang-tong. Les troupes du général Long Tsi-kouang approchaient, Canton fut promptement enlevé aux nouveaux séparatistes.

C'est encore sur les bords du Yang-tseu, de Nankin à Chang-haï, que la bataille décida du sort de l'État. Et, à la tête de cette seconde insurrection, l'on vit les mêmes chefs de parti qui avaient dirigé la première : Houang-hing, Tch'en K'i-mei, etc. Dans la coulisse, Sun Yat-sen leur donnait son appui. Mais depuis le mouvement de 1911, qui souleva l'enthousiasme d'une partie de la population, les temps étaient bien changés. Les insurgés de 1913 avaient contre eux les militaires et les marchands, qui, deux ans plus tôt, avaient été leurs alliés. Les méthodes d'autrefois furent employées sans succès ; ainsi l'on mit en demeure des officiers, <sup>p.212</sup> des fonctionnaires de passer dans le parti de la révolution, mais tous se justifièrent en protestant de violence devant les agents de Yuan Che-k'ai. Le *tou-tou* du Kiang-sou proclama l'indépendance et s'enfuit aussitôt.

Commencée le 17 juillet, jour où Houang-hing prit le commandement d'une division du Kiang-sou, l'insurrection cessa le 27 août, jour de l'entrée dans Nankin des troupes régulières, commandées par le général Tchang Hiun qui, en décembre 1911, avait levé le siège de cette même cité, après une résistance de près d'un mois.

## **La république chinoise**

C'est ce conflit que l'on a considéré comme une lutte entre le Sud et le Nord. Il y a là une appréciation erronée des faits. Le Sud ne suit pas unanimement les ennemis de Yuan Che-k'ai ; des chefs de provinces méridionales, comme le Yun-nan, le Kouang-si, sont des partisans résolus de la politique du président ; en outre il ne faut pas perdre de vue que quelques individualités seulement se sont insurgées.

@

III

La politique de la présidence  
après la deuxième insurrection

@

p.213 Jusqu'à ces événements, il était permis de douter de la force réelle du gouvernement central, de la confiance dont il jouissait parmi les classes dirigeantes. L'indifférence ou l'hostilité de celles-ci à l'égard des révolutionnaires fut le signe que la présidence de Yuan Che-k'ai était acceptée. Et la prompt répression de la révolte montra que le chef de l'État avait les moyens de faire respecter l'autorité légale.

Ce fut donc pour Yuan Che-k'ai une crise salutaire. Sa situation personnelle se trouva renforcée, en même temps le crédit politique de la Chine, sérieusement atteint par la révolution de 1911, se releva.

Le président, qui, durant ces événements, s'était défendu aussi à coups de décrets, avait osé se poser en défenseur de la république et des libertés parlementaires.

— Les rebelles, disait-il, se proposent de renverser le p.214 gouvernement populaire, de détruire l'assemblée nationale, ce sont des ennemis du bien public.

Et, comme les insurgés désignaient les troupes régulières sous l'appellation d'« armée de Yuan », il s'écriait :

— Armée de Yuan, l'armée chinoise ! Ces rebelles n'ont donc pas le sentiment de leur nationalité !

Il fit inlassablement le procès des chefs révolutionnaires.

— Les représentants du peuple élaborent la constitution définitive de l'État ; nous sommes sous le régime de la constitution provisoire, rédigée par les républicains de Nankin. L'assemblée seule a le droit de nous contrôler. Je défends à des individus sans titre d'entreprendre contre le pouvoir

## La république chinoise

législatif, d'usurper les droits qui appartiennent aux représentants de la nation.

Il se disait « pénétré de pitié en examinant la sotte conduite des ambitieux ».

— Un fonctionnaire, chargé de veiller à la sécurité du Kiang-si, s'est nommé lui-même *tou-tou*, en prétendant qu'il avait été élu par l'assemblée provinciale. Un enfant n'admettrait pas pareille chose ! Est-ce par de tels actes que l'on veut fortifier les bases de la république ?

Yuan, par ce langage, donnait à entendre que les accusations de ses ennemis étaient sans fondement. C'était lui, le champion de la légalité républicaine, et, dès lors, les insurgés étaient des criminels d'État.

Mais il n'en fit ainsi accroire que durant la <sup>p.215</sup> période des troubles. Aussitôt la paix rétablie, ses actes démentirent ses précédentes déclarations.

La composition du cabinet qu'il constitua, au lendemain de la victoire, dénotait une orientation dans le sens réactionnaire. Les ministres appartenaient en majorité au type du mandarin de l'ancien régime. Ils représentaient l'opinion libérale qui avait cours, dans le monde gouvernemental, à la fin du règne des Mandchous. Pour balancer l'influence de ces « Vieux-Chinois », le président mit auprès d'eux le réformiste de 1898 Leang K'i-tch'ao et Tchang Kien, académicien et personnage considérable dans la société des hommes d'affaires de Chang-haï. Le premier professe des opinions démocrates, mais il se déclare hostile à une république parlementaire et, suivant son sentiment, seules des institutions municipales favoriseront la participation du peuple à la vie publique ; dans l'intimité, il confie que ses sympathies vont à une forme de monarchie constitutionnelle. Tchang Kien fit partie du gouvernement insurrectionnel de Nankin en 1911, mais aujourd'hui, avec la classe riche, il réclame un gouvernement central fort, qui sache réformer l'administration et assurer l'ordre public, en outre, opposé à l'ingérence de l'État dans l'exploitation industrielle et commerciale, il

## La république chinoise

estime que ce sont les notables aisés et éclairés qui doivent prendre soin du développement économique.

p.216 Ce ministère apparaissait à un tournant de la politique chinoise. Quelque chose venait de finir. Le parti qui avait pris l'initiative de la révolution anti-mandchoue, qui avait acclimaté en Chine l'idée républicaine, le parti qui était cause de la présence de Yuan Che-k'ai à la tête de l'État s'était exclu, en quelque sorte, lui-même, par ses rébellions, de la vie gouvernementale. Le président rompit la fiction de la concorde nationale ; jusque-là, il l'avait placée à la hauteur d'un principe, alors qu'en dessous, avec sa manière cauteleuse, il travaillait à écarter insensiblement du pouvoir les révolutionnaires. Maintenant, il n'avait plus à dissimuler ses desseins ; il pouvait proscrire au grand jour ceux qui avaient renversé l'empire autocratique. Une politique nouvelle commençait. Yuan, lui-même, l'annonçait dans un de ses décrets : « Après la révolte des ennemis de l'État, le régime a changé... » Aussi décida-t-il de sortir du provisoire, de se faire élire définitivement par l'assemblée nationale. Mais la chambre et le sénat jugeaient que la discussion et le vote de la constitution devaient, logiquement, précéder cette élection. Après une tentative de résistance, les parlementaires opinèrent contre leurs sentiments. En moins de quinze jours, Yuan avait gagné la majorité des représentants qui était hostile à sa personne et à sa politique. Le président ne comptait pas cependant que ses p.217 nouveaux partisans se rappelleraient, à l'heure du scrutin, qu'ils avaient vendu leurs suffrages, aussi, le 6 octobre, pour prévenir les défections, fit-il garder les portes de l'assemblée par des soldats en armes. Députés et sénateurs ne purent sortir que lorsque l'élection de Yuan Che-k'ai fut assurée, douze heures après leur entrée dans la salle. Au troisième tour de scrutin, Yuan Che-k'ai était élu avec 507 voix ; son partisan résolu, le général Li Yuan-hong, qui, dans la répression des derniers troubles, avait joué le rôle le plus actif, n'était pas candidat, 180 votes lui furent donnés ; il y eut quelques bulletins au nom des chefs du « parti rebelle ». L'on conta le lendemain que Yuan Che-k'ai eût été élu à la quasi-unanimité, si le

## La république chinoise

ministère des Finances n'avait pas gardé par devers lui une importante somme, promise à quelques députés influents.

A la suite de cette élection, le président eut des chambres moins maniables encore qu'auparavant. Par son système de corruption, il avait constitué une sorte de prime à l'opposition. Tous ces représentants à principes, qui naguère déclaraient qu'ils ne céderaient pas sur la question des libertés parlementaires, se bornaient maintenant à « faire chanter » le gouvernement ; ceux mêmes qui, dès la première heure, s'étaient délibérément rangés du parti de Yuan demandaient leur compte, comme les autres. Si l'on n'eût pas satisfait tous ces appétits, une coalition eût pu <sup>p.218</sup> se former, non pas redoutable, mais gênante, embarrassante. Le moment était donc critique, et d'autant plus que dans le personnel gouvernemental des dissentiments, des inimitiés s'accroissaient.

Le parlement discutait la constitution. Yuan Che-k'ai avait fait connaître sa volonté. Il exigeait des pouvoirs étendus, le droit absolu de nommer les membres du cabinet et les représentants à l'étranger, de négocier et de conclure les traités et actes diplomatiques, de déclarer la guerre. Ainsi, il affirmait sa souveraineté personnelle vis-à-vis du pays et des États. L'assemblée nationale maintenait difficilement ses prérogatives, car le président avait le secret de briser l'opposition, mais les parlementaires ne se laissaient pas toujours séduire. Il arriva que le comité parlementaire de la constitution se refusa à donner audience aux délégués du président, ceux-ci s'obstinant à rejeter le texte de la constitution provisoire de Nankin dont celui-là persistait à conserver les grandes lignes. D'autre part, les chefs de groupes qui réclamaient en vain la suppression de la loi martiale, proclamée dans les provinces et à Pékin lors de la récente insurrection, attaquaient indirectement la présidence, en sommant le ministère d'expliquer sa politique devant les chambres, où il n'avait pas encore paru. Ainsi donc, l'opposition, bien que maintenue en respect, grâce à sa <sup>p.219</sup> vénalité, ne laissait pas d'être inquiétante. Elle avait surtout pour effet de démoraliser l'entourage de Yuan Che-k'ai ; le cabinet inclinait à faire des concessions aux parlementaires. Mais, dans l'armée,

## La république chinoise

Yuan trouvait l'appui le plus ferme. L'« Union militaire » de Pékin soutenait, par une attitude menaçante, les revendications présidentielles. Les gouverneurs militaires des provinces, partisans de Yuan, repoussaient tout projet de constitution élaboré par le parlement. Dans un télégramme, le général Li Yuan-hong avait annoncé qu'il ne reconnaîtrait pas un gouvernement soumis au contrôle de l'assemblée, et le général Tchang Hiun, *tou-tou* de Nankin, ne cessait de réclamer la dissolution des chambres. D'autres chefs de provinces employaient un langage plus violent, suggérant l'idée du renvoi des députés et sénateurs dans leurs circonscriptions, où ils auraient été placés sous la surveillance des autorités. On devine en quoi eût consisté cette « surveillance ». Poussé par les militaires et prétendant avoir en main les preuves d'une entente secrète, à l'époque de l'insurrection, entre la majorité des représentants et les chefs du « parti rebelle », Yuan Che-k'ai se décida à porter un coup mortel au parlement, en mettant hors la loi le parti *kouo-ming tang*, anciennement « Union Jurée ». Le 4 novembre, trois décrets furent lancés, ordonnant à l'armée et à la police de fermer les bureaux dirigeants p.220 et toutes les agences de la faction « ennemie de l'État », de poursuivre leurs membres et d'interdire de leur charge les parlementaires élus avec l'étiquette condamnée. Yuan avait soin de justifier son coup de force. Il expliquait, tout au long, les menées et les entreprises des *kouo-ming*, donnant les pièces prouvant leur complot criminel, c'est-à-dire les télégrammes échangés entre eux.

« Ils avaient projeté de s'emparer de sept provinces, d'anéantir les troupes régulières, de fonder un gouvernement ; ils ont donc considéré la république chinoise comme un État ennemi, l'armée nationale comme une force étrangère et ils ont tenté de détruire l'unité nationale. Leur dessein d'obtenir des puissances la reconnaissance de la division de la Chine en deux États distincts accroît leur culpabilité ; c'était vouloir amener une intervention étrangère.

Yuan Che-k'ai déclarait que sa mansuétude avait été extrême. Après l'insurrection, il n'avait pas voulu incriminer le parti *kouo-ming* ; il s'était

## La république chinoise

contenté de prier ses administrateurs d'exclure les affiliés compromis dans l'insurrection ; on ne lui avait pas obéi. Il avait eu, dès ce moment, les preuves que les rebelles avaient des complices dans le parlement, mais il s'était fait scrupule de toucher à la représentation nationale. Et cependant, ajoutait-il, les députés et sénateurs *kouo-ming* ne méritaient pas tant d'égards, car ils n'avaient pas été élus <sup>p.221</sup> légalement.

« Pour obtenir les suffrages du peuple ils avaient employé les moyens les plus frauduleux, violences, argent, déclarations captieuses, et ils firent marcher leurs électeurs en les menaçant de leurs bombes et de leurs fusils. Ils furent élus contre l'opinion du pays.

Ces faux parlementaires auraient pu, du moins, légiférer utilement.

« Ils ne firent aucune loi pour soulager la misère du peuple, qu'ils ont la prétention de servir. Leur seule initiative, en quatre mois de session, fut de fixer le chiffre de l'indemnité parlementaire. Mais ils se sont opposés à l'emprunt, au traité sino-russe, et ils ont fait naître des complications diplomatiques, de telle sorte que le gouvernement a perdu des occasions favorables à ses affaires. Enfin ils ont agi de connivence avec les chefs de la rébellion. Ils sont traîtres à la patrie. Le peuple restera attaché au gouvernement central, il voudra contribuer à consolider l'État.

Les décrets de proscription atteignirent environ quatre cents représentants. Ce coup d'autorité avait été si rapide que ses victimes ne tentèrent nulle résistance, d'ailleurs l'état d'esprit de l'armée ne permettait pas de faire tête à l'exécutif. Les membres des deux assemblées non affiliés au parti *kouo-ming* continuèrent à tenir séance, mais, le *quorum* n'étant plus obtenu, ils se firent tous les jours plus rares. Les troupes, qui occupaient les salles de réunion, leur <sup>p.222</sup> inspiraient d'ailleurs quelque crainte. Un jour, l'on en compta deux à la chambre et deux au sénat. Les présidents demandèrent au gouvernement de faire décréter la clôture de la session. Yuan Che-k'ai

## La république chinoise

avait songé à convoquer les membres suppléants pour remplacer les exclus, mais il renonça à cette mesure, trop contraire à la politique de l'armée. Le parlement fut fermé.

Redevenus de simples citoyens, députés et sénateurs retrouvèrent quelque assurance. Ils formèrent une « société constitutionnelle » et prirent la défense de leurs collègues proscrits ; ils protestèrent contre l'arbitraire de l'exécutif, contre la violation des droits parlementaires. La présidence leur répondit qu'ils n'avaient plus qualité pour interpellier le gouvernement.

Débarassé enfin du parti ennemi et des chambres, Yuan Che-k'ai a créé un « conseil politique », destiné à remplacer l'assemblée nationale. Il se compose de 71 membres, désignés par le président, les ministères et les chefs de provinces et qui doivent avoir au moins huit ans de services publics et trente-cinq ans d'âge. Ce conseil élabore un projet de constitution et prépare de nouveaux règlements électoraux et parlementaires.

Depuis les derniers désordres, les tendances réactionnaires de Yuan Che-k'ai s'affirment davantage tous les jours. Devant les ruines qu'a laissées la révolution, devant la subversion <sup>p.223</sup> entière du système gouvernemental, ce mandarin cherche les éléments d'un ordre nouveau ; il ne les trouve que dans un passé récent. Ses décrets parlent de progrès matériel et moral ; c'était la formule du vice-roi Tchang Tche-tong et du réformisme mandchou. Jamais il ne s'y agit d'innovations politiques. Yuan Che-k'ai et ses familiers réprouvent les idées, les théories des « Jeunes-Chinois » radicaux ; ils déplorent la perturbation de l'ordre social, le renversement des principes anciens <sup>1</sup>.

« La république a été fondée et toutes les bonnes maximes et règles de conduite ont été abandonnées. Les hommes, soucieux de leur réputation, se sont retirés de la politique, ils ont renoncé à leurs charges et les malfaiteurs sont devenus fonctionnaires. Les conseils de notables sont obligés d'obéir à

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice n° IX, pp. 259-260.

## La république chinoise

des fripons. Le premier devoir de nos nouveaux administrateurs civils est de supprimer de tels intrus.

L'état anarchique des provinces afflige Yuan Che-k'ai.

« La carrière mandarinale a été ouverte à tous, et les fonctionnaires compétents ont disparu. Les jeunes gens prétendent connaître à fond le nouveau savoir, ils ne savent que prononcer des paroles vaines. Les vieux gradués, qui ont conservé leurs postes, sont stupides et routiniers. Les autres déclarent avoir acquis des mérites <sup>p.224</sup> pendant la révolution, mais ils ignorent les caractères et ils ne sont pas issus de bonnes familles. Partout la misère règne, le brigandage sévit, c'est le chaos, la confusion.

Yuan indique le remède : il faut nommer des sous-préfets capables et intègres.

« Les anciens règlements mandarinaux ont été supprimés, les nouveaux ne sont qu'ébauchés. Si après avoir détruit l'on ne construit pas, la nation continuera à dépérir. Des sous-préfets dépendent la prospérité du pays et le bonheur du peuple. Il faut revenir sérieusement à l'administration des affaires publiques que la révolution a fait perdre de vue.

Un décret a promulgué une loi faite par le gouvernement et les services de la présidence, sur le recrutement des fonctionnaires. Il y est dit que les agents de ministères et officiers, actuellement en charge, ne sont que des intérimaires ; ils seront progressivement remplacés par des diplômés de nouveaux examens qui auront lieu à Pékin, pour les emplois de l'administration centrale, et dans les capitales territoriales, pour les postes provinciaux. Les sujets à traiter seront relatifs à la morale chinoise, au droit international, au droit constitutionnel et au droit coutumier. Pour prétendre aux magistratures élevées, il faudra avoir au moins trente ans d'âge, et prouver que l'on a suivi avec succès, pendant trois ans, les cours d'une école étrangère ou d'une <sup>p.225</sup> école chinoise, ou bien que l'on a déjà occupé avec compétence des

## La république chinoise

fonctions administratives ; plus tard, un règlement déterminera la qualification, des fonctionnaires et fixera le rang hiérarchique des offices. Enfin, décret dont l'importance est considérable, les administrateurs de tous les grades ne pourront plus exercer dans leur province d'origine ; cette règle avait été établie par les Mandchous, à l'époque de la conquête, dans le but de parvenir plus aisément à soumettre le pays et à étendre leur empire, l'un des premiers actes des républicains avait été de l'abolir : la liberté pour tout Chinois de gérer les affaires publiques de son pays natal était considérée comme un des gains révolutionnaires les plus précieux. Il semble difficile de remettre en vigueur la loi prohibitive des Mandchous. Mais le fait de l'avoir décrétée signifie beaucoup. Il suffirait à prouver la propension de Yuan Che-k'ai à réagir. Cette tendance ne se manifesta pas au grand jour durant les deux années de présidence provisoire, aujourd'hui elle se révèle dans les plus infimes détails de la politique gouvernementale.

L'effort suivant l'ordre rétrograde s'impose à qui veut rétablir l'État sur ses bases historiques. La « Jeune-Chine » a voulu créer une armature politique nouvelle, mais elle n'a pas fourni des éléments adaptés au milieu social. Sa doctrine était incomplète et nuageuse ; et, comme la <sup>p.226</sup> méthode insurrectionnelle, employée par le parti républicain, eut pour conséquence de réveiller le particularisme provincial, l'unité nationale a été gravement compromise. La politique de Yuan Che-k'ai semble donc une nécessité. Elle n'est d'ailleurs nullement personnelle. Yuan n'est pas l'homme d'État génial que l'on pourrait imaginer, il serait plus juste de le représenter comme inspiré par son entourage, comme subissant l'influence du vieil esprit mandarinal et du nouvel esprit militaire. Doué de sagacité, il est prompt à percevoir la vérité politique du moment, aussi a-t-il saisi qu'il ne devait pas se borner à gouverner avec la « vieille Chine » et avec la jeune armée, mais qu'il devait se concilier, toujours plus, la haute bourgeoisie. Des décrets ont donc été pris protégeant les biens et la personne des notables riches, assurant tout spécialement la sécurité des grands marchands, ordonnant aux autorités de restituer aux

## La république chinoise

familles les propriétés et les temples que les partis insurgés leur avaient ravis.

En définitive, Yuan Che-k'ai réagit politiquement avec les castes mandarinales et militaires, socialement avec les classes riches contre les idées et les faits révolutionnaires.

@

# CONCLUSION

@

p.227 Durant des années, le mouvement réformiste, parmi l'élite de la société comme au sein du gouvernement, mina peu à peu les bases de l'État autocratique. Sous la régence, le trône fut impuissant à défendre le principe de souveraineté contre les entreprises factieuses. L'insurrection terrassa un pouvoir épuisé, et l'antique organisation fut réduite en poussière. Mais, de bonne heure, l'on aperçut les premiers linéaments d'une coalition réactionnaire.

Les classes riches invoquèrent la protection de l'autorité centrale, dès qu'elles furent en butte aux procédés intolérants, abusifs du parti démocratique allié aux sociétés plébéiennes. De même, des lettrés, des notables, portés autrefois vers les nouveautés, s'écartèrent des jeunes politiciens qui, durant leur séjour en Europe et en Amérique ou dans les possessions étrangères, avaient perdu contact avec les réalités chinoises. Enfin les militaires ligués condamnèrent les théories p.228 des « droits du peuple », auxquelles ils avaient eux-mêmes sacrifié, ils demandèrent un maître. Yuan Che-k'ai s'appuya sur cette renaissance de la Vieille-Chine pour défaire, par la ruse et par la force, le parti du mouvement, pour se faire investir définitivement du pouvoir exécutif, pour mettre fin aux rêves d'une république parlementaire, pour travailler enfin à rebâtir l'État.

Il est aujourd'hui maître absolu, nulle opposition ne le menace. Néanmoins bien faibles sont ses moyens, ses ressorts. La coalition qui l'a fait triompher ne constitue pas la force gouvernementale dont il aurait besoin.

La bourgeoisie ? Dans toutes les provinces, j'ai constaté le peu d'attrait qu'ont les marchands, les notables pour l'administration des affaires de l'État. Et en peut-il être autrement ? La direction de la politique n'a-t-elle pas été, depuis toujours, réservée au monarque ? Le pays est donc peu préparé à avoir l'intelligence des grands intérêts

## La république chinoise

publics. Il est, par contre, divisé en quantité d'infimes groupements professionnels ou locaux qui n'ont pour raison d'être que la poursuite d'avantages particuliers. La bourgeoisie demande au gouvernement central de lui assurer l'ordre, la paix, la sécurité nécessaires au traintrain du commerce, mais de faire le moins possible de politique intérieure.

Les lettrés, les personnages d'origine et d'éducation mandarinale ? Ils sont radicalement <sup>p.229</sup> inaptes à rien changer aux conditions d'existence, si misérables, du pays, à faire œuvre réelle. Ils entourent le président, mais ils ne sauraient lui dicter autre chose que des décrets sur la vertu bienfaisante de la morale antique.

L'armée ? Elle est l'unique instrument du pouvoir. Aussi Yuan Che-k'ai a-t-il soin de fortifier la suprématie militaire qui est résultée de la révolution. Les officiers supérieurs sont les représentants de l'autorité présidentielle, comme les maréchaux mandchous étaient les représentants du principe de domination dynastique. Ils empêchent que l'État ne se désagrège tout à fait sous la poussée de l'esprit particulariste.

Ainsi, en dehors de l'armée, le gouvernement de Yuan Che-k'ai est sans point d'appui. La société politique est peut-être plus morcelée que sous l'ancien régime ; le résultat le plus visible de la révolution a été une sorte de démembrement de l'État chinois, tel qu'il s'était constitué au cours des siècles et qui, sous les derniers Mandchous, apparaissait comme un compromis assez heureux entre les libertés provinciales, jamais abandonnées, et les nécessités croissantes de centralisation. Mais l'anarchie du pouvoir n'aboutit pas, sauf quelques exceptions, à une anarchie sociale. Si les centres nerveux sont singulièrement atrophiés ou amorphes, la vie de la cellule n'a pas cessé. Aussitôt après <sup>p.230</sup> l'insurrection, des conseils de notables se substituèrent aux autorités mandarinales disparues, et les cadres administratifs ayant été renversés, l'organisation corporative et oligarchique maintint la cohésion des groupes sociaux. Cette aptitude des hautes classes à administrer leurs districts, à pourvoir, spontanément, sans préparation,

## **La république chinoise**

aux nécessités publiques est chose remarquable. Il y a des ressources latentes, insoupçonnées, dans une partie de la société. Les « marchands », les militaires, les « Jeunes-Chinois » déracinés ont pu montrer de l'inexpérience, de la sottise, ou de la cupidité ; néanmoins, en quelques circonstances, certains ont fait preuve d'initiatives heureuses, de bon sens, de désintéressement même. Il y a lieu de croire que l'individu est susceptible de se perfectionner, de s'amender, que des collectivités, sous des influences diverses, seront à même de travailler au développement intellectuel et économique d'une province, d'une région.

Un tel optimisme n'est pas permis si l'on envisage l'avenir de l'État chinois. L'autorité du gouvernement central se relève lentement depuis la révolution, et la Chine, comme puissance politique, semble destinée à traîner une existence toujours plus précaire.

# APPENDICES

### I

## Le traité du réformisme gouvernemental

@

p.233 La lecture des *Exhortations à l'étude*, du vice-roi Tchang Tchong-tong, exerça une influence considérable sur l'esprit des jeunes lettrés et mandarins. Ce livre parut dans le premier semestre de 1898 <sup>1</sup>.

« Il se divise, dit l'auteur lui-même, en deux parties : la première, intérieure, s'occupe du fondement de la doctrine et tend à réformer le cœur ; la seconde, extérieure, traite de l'intelligence des choses et vise à ouvrir la voie au vent des nouvelles pratiques.

Voici les titres des deux parties :

« a) Unissez les cœurs ; la protection de l'empire, celle de la doctrine nationale et celle de la race ne sont qu'une seule et même chose ; b) enseignez la fidélité à la dynastie ; c) expliquez les relations fondamentales (prince et sujet, père et fils, époux et épouse) ; d) connaissez vos semblables ; e) vénérez les livres canoniques ; f) réglez l'autorité ; g) suivez une méthode dans les études ; h) attachez-vous aux points importants ; i) éloignez le poison de l'opium ; j) augmentez vos connaissances pratiques ; k) voyagez pour étudier ; l) ouvrez des écoles ; m) multipliez les traductions des livres ; n) lisez les journaux ; o) étudiez la minéralogie, etc. ; p) réformez les examens ; q) ne combattez pas les religions étrangères, etc.

Je crois intéressant de donner un des chapitres les plus caractéristiques de cet ouvrage dont l'esprit semble p.234 aujourd'hui inspirer le gouvernement de Yuan Che-k'ai. C'est le sixième, il a pour titre : « [Réglez l'autorité](#) ».

---

<sup>1</sup> Traduction française du père Jérôme Tobar ([Variétés sinologiques, n° 26](#)).

## La république chinoise

« A présent les hommes s'indignent ou s'attristent de l'état actuel des mœurs chinoises, ce qu'ils voient surtout avec peine, c'est que leur pays est exposé au mépris et aux insultes des étrangers ; qu'officiers et soldats ne savent pas se battre ; que les grands officiers ne changent pas les lois ni l'administration ; que les grands examinateurs ne relèvent pas l'instruction, et que les divers officiers ne s'occupent ni de l'industrie, ni du commerce. En un tel état de choses ils ont commencé à parler des droits du peuple pour réunir les citoyens et chercher ensemble à se relever. Hélas ! Comment peut-on proférer de telles paroles capables de provoquer le peuple à la révolte ?

Traiter des droits du peuple, cela n'offre pas un seul avantage et présente au contraire toutes sortes d'inconvénients. En effet, veut-on rétablir des Chambres délibératives ? Mais le peuple chinois qui a vécu jusqu'à présent et vit encore tranquille dans une profonde ignorance est encore très nombreux ; il n'entend rien aux affaires générales du monde, et ne comprend pas grand chose à l'administration de son propre pays ; il n'a encore rien entendu de la nécessité d'établir des écoles, de relever le gouvernement, d'exercer les soldats et de construire des machines [à l'instar] des royaumes étrangers. Par conséquent, réunissez ensemble ces gens pêle-mêle dans une maison ; parmi cent hommes ignorants vous trouverez à peine un homme intelligent ; quelle utilité pourra-t-on tirer de leurs paroles vagues et de leurs tumultueux discours ? ...Les commerçants riches sont, pour l'ordinaire, peu nombreux, et les gens du peuple n'ont pas de projet à longue échéance. Dans les Chambres viendrait-on à délibérer sur les entreprises importantes et sur les grandes dépenses à faire, tous les membres sans doute apporteraient des prétextes pour garder le silence ; en sorte, que le résultat des Chambres serait le même que si elles n'existaient pas ; voilà la première inutilité.

## La république chinoise

Veut-on former des compagnies et commencer des entreprises industrielles ? Mais ceux qui ont des fonds peuvent bien prendre des actions et faire partie du conseil des p.235 compagnies et ceux qui ont du talent peuvent aussi réunir des associés pour construire ensemble des machines ; ces choses-là ne sont défendues ni par nos lois, ni par les autorités ; pourquoi vouloir que le peuple ait des droits ?

Veut-on ouvrir des écoles ? Mais jusqu'ici les notables et les riches ont largement fourni des fonds pour établir des cercles littéraires, pour ouvrir des écoles gratuites et pour fonder des maisons de bienfaisance ; d'après les lois, ils en ont été loués et récompensés ; comment peut-on dire qu'il y ait chez nous défense d'ouvrir des écoles ? Et alors quelle nécessité de droits pour le peuple ? Que si l'on enlève complètement aux mandarins l'autorité, alors les hommes de talent formés par l'étude, privés de moyen de s'avancer dans les charges et dignités, n'auront pas non plus l'espoir d'obtenir les appointements affectés aux charges. Qui voudra après cela s'appliquer à l'étude ?

Veut-on exercer des troupes pour résister aux royaumes étrangers ? Mais on n'a pas de fabriques pour préparer de bonnes armes, ni d'arsenaux pour construire des navires de guerre. Que si l'on veut acheter les navires et les armes à l'étranger, sans l'intervention de l'autorité, on ne pourra pas non plus les importer ; par conséquent, quoique les gens s'unissent en troupes nombreuses à la manière des corbeaux, avec leurs mains nues, pourront-ils se battre même une seule fois ? Il y a plus ; l'armée a besoin d'approvisionnements ; sans les lois du gouvernement comment le peuple pourra-t-il recueillir les impôts nécessaires ? Sans une garantie du gouvernement, quel royaume étranger voudra lui prêter de l'argent ?

## La république chinoise

A présent, quoique l'empire chinois ne soit pas puissant, cependant les gens du peuple vivent encore tranquilles dans leurs occupations ordinaires ; c'est que les lois impériales les tiennent bien unis. Si les théories des droits du peuple commençaient à être professées, le peuple ignorant s'en réjouirait, et les partisans de troubles lèveraient bientôt la tête ; les grandes relations sociales ne seraient plus observées, et de grandes révoltes éclateraient de tous côtés. Comment les tenants de ces théories pourraient-ils seuls vivre tranquilles et en paix ? Sans doute, il y aurait alors des actes de brigandage dans les bourgs et <sup>p.236</sup> dans les marchés, et l'on brûlerait les églises chrétiennes ; je crains bien que les gouvernements étrangers, prétextant la protection des chrétiens, n'envoient leurs armées de terre et de mer et n'entrent bien avant dans l'intérieur de la Chine pour s'en emparer ; tout le monde n'aurait alors autre chose à faire que de joindre ses mains suppliantes et de se soumettre à leur domination. Ainsi ces propos des droits du peuple sont ceux auxquels les ennemis de l'empire prêtent le plus volontiers l'oreille.

En examinant l'origine des opinions des Européens sur les droits du peuple, on trouve que leur raisonnement est réduit à ceci : « Si le royaume a des Chambres délibératives, alors le peuple pourra faire entendre ses justes opinions, exposer ses vœux et manifester ses désirs, et voilà tout ! » Remarquez-le bien : on veut bien que le peuple manifeste ses sentiments, mais l'on ne veut nullement qu'il ait en main le pouvoir. Ainsi donc, les traducteurs de livres européens se trompent, quand, pour exprimer ces opinions, ils parlent des droits du peuple.

Depuis quelque temps, ceux qui s'occupent à recueillir les manières de parler ou les idées des Européens sont arrivés à nous dire que les hommes sont indépendants : ceci est encore plus surprenant. Cette opinion vient des livres de leur religion. Il y est dit, en effet, que le Suprême Dominateur a doué l'homme

## La république chinoise

d'une nature raisonnable, que tous les hommes sont pourvus de jugement et d'intelligence, et que tous ont le pouvoir d'agir, ce que les interprètes expliquent en disant que tous les hommes sont indépendants ; en cela, ils se trompent grandement.

En Europe, tous les États, soit monarchiques, soit républicains, soit représentatifs ou constitutionnels ont un gouvernement ; s'ils ont un gouvernement, sans doute, ils ont des lois ; ainsi les mandarins, les soldats, les artisans et les marchands, ont leurs lois ; les légistes les étudient et les juges sont chargés de leur exécution. Princes et peuples doivent suivre les lois. Les lois que les ministres proposent sont livrées à la discussion des Chambres et les lois que les Chambres ont élaborées sont promulguées par le gouvernement, Donc la vérité est que personne n'est <sup>p.237</sup> indépendant ; comment donc peut-on prétendre que tous les hommes sont indépendants ?

Parmi la foule des gens qui se disputent dans un marché, il s'y trouve quelqu'un chargé de l'ordre ; dans une troupe de voleurs, il y a un chef ; si chaque homme était indépendant alors chaque famille chercherait uniquement les intérêts de la famille, et chaque bourg, ceux du bourg ; les lettrés voudraient manger sans rien faire, les laboureurs voudraient qu'on les exemptât d'impôts, les marchands s'arrogeraient à leur profit le monopole de diverses branches du commerce, les artisans voudraient augmenter le prix des objets fabriqués, les gens sans professions et les miséreux auraient recours au vol, les fils n'obéiraient plus à leurs parents, les élèves ne respecteraient plus leurs maîtres, les femmes ne suivraient pas leurs maris, les hommes des basses classes ne serviraient pas les riches, les faibles seraient opprimés (mangés) par les forts ; en un mot, on ne s'arrêterait pas que le genre humain ait été complètement détruit. Sans aucun doute, aucun des citoyens des royaumes existant sur la terre

## La république chinoise

n'admettra un tel gouvernement, et, même parmi les peuples sauvages, il n'y en a pas un qui ait de telles coutumes.

Veut-on des moyens de fortifier l'empire chinois et de résister aux étrangers ? Il n'y en a qu'un ; à savoir unir les cœurs de tous les Chinois par la fidélité et la justice et, sous l'autorité du gouvernement impérial, réunir toutes les forces. Ceci est la voie du Ciel et de la Terre ; c'est la doctrine suivie en tout temps et en tout lieu en Chine et à l'étranger.

L'autorité de l'empire seulement peut résister aux royaumes ennemis ; l'autorité du peuple ne peut le faire en aucune manière. Cela est dans la nature même des choses. Tsen Wencheng (alias Kouo-fan) est renommé pour avoir institué les milices locales. Cependant, depuis sa première rencontre avec les « rebelles aux longs cheveux », ses combats furent tous le fait de troupes volontaires de terre qu'il enrôla et des soldats des barques militaires qu'il construisit. Les uns et les autres, il les entretint avec les provisions et les ressources de l'empereur, et il excita leur ardeur avec des récompenses et des peines promises et <sup>p.238</sup> promulguées au nom du même empereur. Ensuite, avec ses sentiments indomptables de vaillante fidélité, malgré les revers de toutes sortes, il anima ses troupes et réveilla l'activité de tout l'empire. Voilà pourquoi il vainquit les rebelles et pacifia le pays. Comment cela eût-il pu être obtenu si les droits du peuple avaient été en vigueur ?

Quelqu'un dira : « De fait, c'est une faute que de donner des droits politiques au peuple ; mais ne pourrait-on pas du moins instituer des Chambres ? » Je réponds : Les droits du peuple ne doivent pas être usurpés, mais pourtant les délibérations communes ne doivent pas faire défaut. Ainsi, toutes les fois que surgissent de graves affaires dans le gouvernement, un décret impérial les transmet aux grands mandarins de la cour, avec ordre de se réunir pour en délibérer. C'est encore une vieille règle d'administration que les grands mandarins des provinces

## La république chinoise

confient aux réunions des notables la délibération commune de certaines affaires. Quelquefois la délibération ne leur est pas demandée ; si cependant, dans une province, survient quelque affaire d'importance, les notables et le peuple peuvent, par une pétition commune, faire savoir leur avis, soit au vice-roi et gouverneur, soit aux autres mandarins, comme le trésorier provincial le grand juge, l'intendant et le préfet. Ils peuvent même se réunir plusieurs fois et présenter une pétition au tribunal des Censeurs. Si une grave affaire intéressant tout le royaume se présente, les mandarins de la cour peuvent, soit par eux-mêmes, soit par intermédiaire, faire parvenir des mémoires au trône. En ce moment, le gouvernement impérial est intègre et intelligent ; si quelqu'un, animé d'un cœur sincèrement fidèle et bon, a des projets utiles à la paix publique, quelle crainte peut-il avoir de les manifester et les faire monter jusqu'au trône impérial ? Si ses projets sont utiles et pratiques, le gouvernement impérial sera bien content d'en avoir connaissance. Cette manière de gouverner permet la délibération aux inférieurs, mais réserve la décision à la plus haute autorité ; elle a l'avantage de recevoir les projets de tous et est exempte de l'inconvénient que présenterait l'effervescence des élections et des discussions parlementaires. À quoi bon vouloir introduire chez nous les Chambres délibératives ?

Du reste, voulut-on maintenant ouvrir des Chambres, comment faire, puisqu'il n'y aurait pas de membres (députés, sénateurs) ? Ainsi donc, pour le moment, il faut attendre que des écoles soient partout ouvertes et que des hommes de talent soient de jour en jour plus nombreux. Plus tard, on délibérera s'il faut, oui ou non, instituer des Chambres ; pour le moment le temps n'est pas encore venu.

@

**II**

**Amende honorable de l'empereur  
(Décret du 30 octobre 1911)**

@

p.240 Je règne depuis trois ans ; j'ai toujours agi consciencieusement dans l'intérêt du peuple, mais étant dépourvu d'habileté politique, je n'ai pas employé les hommes comme il convenait.

J'ai donné à des nobles trop de postes politiques importants, ce qui est contraire au régime actuel. J'ai mis ma confiance, en ce qui concerne les chemins de fer, dans quelqu'un qui m'a trompé, ce qui a indisposé l'opinion publique. Quand j'insiste pour faire des réformes, les fonctionnaires et les notables en profitent pour détourner l'argent. Quand on abroge d'anciennes lois, les hauts fonctionnaires tirent parti de la situation pour leur intérêt personnel. On a pris beaucoup d'argent au peuple, mais on n'a rien fait pour son avantage. En plusieurs circonstances, des édits ont promulgué des lois, mais on ne s'est conformé à aucun d'eux. Le peuple murmure. Cependant je ne le sais pas ; un désastre approche, mais je ne le vois pas.

Ce furent d'abord les troubles du Sseu-tch'ouan, puis la rébellion de Wou-tch'ang. Maintenant des nouvelles alarmantes arrivent du Chan-si et du Hou-nan et des émeutes éclatent à Canton et au Kouang-si : tout l'empire est en ébullition.

L'esprit du peuple est troublé et les esprits des neuf derniers empereurs ne peuvent plus jouir en paix des sacrifices qui leur sont offerts.

## La république chinoise

Tout cela est de ma faute, et, par le présent édit, <sup>p.241</sup> j'annonce au monde que je jure de me réformer, d'appliquer fidèlement la Constitution avec le concours de nos soldats et de la nation, de modifier les lois, de développer les intérêts du peuple, de faire disparaître la souffrance, en conformité de ses désirs et de ses intérêts. J'abrogerai des anciennes lois qui ne sont plus appropriées aux nécessités actuelles. J'établirai entre les Mandchous et les Chinois l'union dont parlait le dernier empereur.

Les griefs du Hou-pei et du Hou-nan, quoique amenés à la période aiguë par les soldats, sont dus à Jouei-tcheng (le vice-roi du Hou-pei). Je prends le blâme sur moi, parce que j'ai eu à tort confiance en lui et que je lui ai trouvé du mérite.

Nous sommes une toute petite personne et nous sommes placé à la tête de nos sujets. Les malheurs en sont à ce point qu'il y a un complot pour renverser ce que nous a légué nos ancêtres. Nous sommes dans le repentir. Mais nous avons confiance dans l'aide du peuple et des soldats pour raffermir l'empire éternel.

Nos finances, notre diplomatie touchent au fond de l'abîme, je crains d'y tomber, même si nous nous unissons ! L'avenir de la Chine est désespéré, si les sujets de l'empire se laissent égarer par des gens sans aveu. Jour et nuit, je suis accablé d'inquiétude. Mon seul espoir est que mes sujets comprennent bien la situation.

@

**III**

**La destitution du prince régent  
(6 décembre 1911)**

@

p.242 Le prince régent en personne a reçu le bienveillant édit de l'impératrice Long-yu dont la teneur est la suivante :

Le prince régent dans un rapport au trône verbal nous a dit ce qui suit :

Depuis trois ans qu'il a la régence, en ce qui concerne la nomination des fonctionnaires et la direction des affaires, il a agi contrairement aux sentiments populaires. Dans l'établissement de la constitution il a donné de mauvaises raisons et des paroles creuses, et tout cela fut la cause que le cœur du peuple en est arrivé à se briser comme se brisent les tuiles et que l'empire s'en va à la ruine. Un seul homme a dirigé les affaires, et ce fut avec maladresse ; on en est arrivé à ceci : toute la population du pays est plongée dans l'affliction et les malheurs. Le prince Tch'ouen s'en repent bien tard. S'il reste au pouvoir, il ne retrouvera pas la confiance du peuple. Il a publié des décrets sans valeur. En pleurant, il a demandé de renoncer à sa place de prince régent et de ne pas être de nouveau aux affaires de l'État.

Ces paroles sont sincères et venant de lui sont très franches. Nous demeurons dans le fond du palais et nous n'entendons pas parler de la politique. Or, lorsque les troubles naquirent à Wou-tch'ang, toutes les provinces suivirent le mouvement. Les troupes et les malheurs publics ont causé des dommages au commerce des nations amies. Chaque fois que nous y pensons, nous ne pouvons ni p.243 manger, ni dormir en paix. Il convient que nous examinions la situation, à l'intérieur et à

## La république chinoise

l'extérieur, pour établir un plan de conduite qui tendrait à restaurer la tranquillité dans l'État. Les qualités du prince régent furent celles d'un esprit large, profond, minutieux et circonspect, et, bien que désirant gouverner très activement, il ne possédait pas les moyens d'aider à la réforme, à tel point qu'il fut trompé par certains fonctionnaires. Nous ordonnons que le cachet du prince régent soit détruit ; que le prince Tch'ouen se retire dans son palais et qu'il ne soit plus mêlé aux affaires du gouvernement. Désormais, la responsabilité de la nomination des fonctionnaires incombera au président du Conseil des ministres et aux ministres d'État. Les édits qu'ils auront à promulguer seront munis du sceau impérial. En même temps, pour les cérémonies de l'audience impériale, nous nous en chargerons, l'empereur étant à nos côtés. Tous les princes, ducs et parents de la famille impériale doivent réfléchir aux embarras actuels et être respectueux des traditions et des sentiments des ancêtres, Il convient que tous les ministres soient justes, loyaux, habiles et courageux pour mettre fin aux abus, afin de faire le bien de l'empire et le bonheur du peuple. Nos sujets doivent savoir que la cour n'a nullement le désir d'exploiter dans son intérêt le pouvoir souverain et qu'elle procède vraiment à des réformes avec le concours de son peuple.

@

IV

Les décrets d'abdication  
(12 février 1912)

@

I

p.244 Nous, empereur, avons reçu avec respect de l'impératrice douairière Long-yu le bienveillant édit dont la teneur est la suivante :

Dernièrement, en raison du soulèvement des troupes républicaines, les autres provinces ayant répondu au mouvement, l'empire a frémi comme une chaudière bouillante et le peuple s'est trouvé dans la misère. C'est pour cela que des ordres spéciaux ont été donnés à Yuan Che-k'ai d'envoyer des fonctionnaires pour discuter, avec les représentants de l'armée républicaine, sur la situation générale et délibérer au sujet de l'ouverture d'une assemblée nationale qui déterminerait la forme du gouvernement à instaurer. Déjà deux mois se sont écoulés et aucune base d'accord n'a été trouvée. Le Sud et le Nord étant séparés l'un de l'autre, il en résulte que le cours du commerce est interrompu et que les hostilités se prolongent. En fait, tant que la forme de gouvernement ne sera pas décidée, le peuple ne pourra avoir la paix. À l'heure actuelle, les sentiments populaires de la nation entière sont en majorité portés vers la république. Les provinces méridionales ont été les premières à embrasser cette cause et tous les généraux du Nord ont suivi l'exemple. La volonté du Ciel peut se connaître par la préférence des sentiments populaires. Comment pourrions-nous, pour conserver la gloire d'une seule famille, nous p.245 opposer au désir de millions de gens ? Nous rendant compte de la situation actuelle et sondant l'opinion publique, d'accord avec

## **La république chinoise**

l'empereur, nous confions au peuple le pouvoir souverain et nous nous prononçons pour une forme républicaine de gouvernement constitutionnel. Nous voulons satisfaire les sentiments du peuple qui, lassé des troubles, désire la paix, et nous voulons marcher sur les traces des anciens sages qui considéraient le trône comme l'objet de la confiance sacrée du pays. Dernièrement, Yuan Che-k'ai a été élu par le Sénat provisoire comme premier ministre. Il est muni de pleins pouvoirs, il organisera un gouvernement républicain provisoire et discutera avec l'armée républicaine les moyens de faire l'union, d'assurer la paix au peuple et la tranquillité à l'empire et de former la Grande République de Chine par la réunion des cinq peuples, mandchous, chinois, mongols, musulmans et tibétains, y compris leur territoire. Nous aurons le loisir de jouir longtemps du traitement libéral de l'État et nous verrons de nos propres yeux la formation d'un gouvernement sérieux. Cela ne sera-t-il pas une grande joie pour tous ?

Respect à ceci.

## **II**

Nous, empereur, avons reçu avec respect de l'impératrice douairière Long-yu le bienveillant édit dont la teneur est la suivante :

Par suite des dangers de la situation générale du pays et des souffrances du peuple, nous avons donné des ordres au Conseil des ministres pour discuter avec l'armée républicaine les conditions de l'abdication de la famille impériale, dans l'espoir que la paix règne au plus vite. Présentement, d'après un rapport au trône que nous avons reçu en réponse et dans lequel sont exposés les articles du traitement libéral, l'année républicaine s'engage à prendre la charge de l'offrande perpétuelle des sacrifices au temple des ancêtres impériaux et aux tombeaux impériaux et de l'achèvement du tombeau de

## La république chinoise

l'empereur défunt Kouang-siu. L'empereur est autorisé à conserver son titre impérial <sup>p.246</sup> mais renonce à son pouvoir politique. Huit articles pour le traitement libéral de la maison impériale ont été conclus ainsi que quatre articles pour le traitement de faveur des membres de la famille impériale et sept articles pour le traitement des Mandchous, des Mongols, des Mahométans, et des Tibétains. Après en avoir pris connaissance, nous trouvons qu'ils offrent des garanties. Nous faisons savoir, tout spécialement, aux membres de la famille impériale, aux Mandchous, aux Mahométans, aux Tibétains qu'à l'avenir, ils doivent faire leurs efforts pour s'unir, exclure toutes différences et préjugés de race et sauvegarder d'accord la loi et l'ordre. On verra la paix se rétablir et tout le monde jouir du bonheur sous un gouvernement républicain. Nous en avons le ferme espoir.

Respect à ceci.

@

V

**Proclamation de la république par le  
gouvernement de Nankin  
(5 janvier 1912)**

@

p.247 Le développement intellectuel, moral et matériel de la Chine était jusqu'ici entravé ; les qualités individuelles et les aspirations nationales du peuple étaient irrémédiablement réprimées. L'appui de la révolution a été invoqué pour faire disparaître les causes de ce mal.

Nous proclamons donc aujourd'hui la déchéance de la domination despotique de la dynastie mandchoue et l'établissement d'une république.

La substitution d'une république à la monarchie n'est pas l'effet d'un emportement passager ; c'est la conséquence naturelle du désir longuement ressenti par le peuple pour le progrès, le bonheur et la liberté...

...Nous avons combattu et nous avons constitué un gouvernement, et afin que nos bonnes intentions ne soient pas méconnues, nous faisons publiquement et sans réserve les promesses que voici :

Tous les traités conclus avec les Mandchous, avant la révolution, resteront en vigueur jusqu'à l'époque qui a été prévue. Tous les traités conclus après le commencement de la révolution seront répudiés. Il sera fait honneur à tous les emprunts et à tous les engagements pécuniaires contractés avant la révolution, mais nous ne ferons pas le service des emprunts contractés postérieurement par les Mandchous. Les mêmes principes s'appliqueront aux concessions faites p.248 aux nations et à leurs ressortissants. Les biens et les

## La république chinoise

personnes des nations seront respectés et protégés ; toutes nos forces tendront constamment à élever sur des fondations stables et durables un édifice national en rapport avec les ressources virtuelles de notre pays, depuis si longtemps laissées dans l'abandon.

Nous ferons notre possible pour donner de l'élévation à l'esprit du peuple, assurer la paix, faire des lois qui donnent la prospérité.

Les Mandchous résidant dans les limites de notre juridiction seront protégés et traités sur le pied d'égalité avec les Chinois.

Nous remanierons la législation, nous réviserons les codes civil, criminel, commercial et minier ; nous réformerons les finances ; nous ferons disparaître les restrictions imposées au commerce ; nous assurerons la tolérance religieuse ; nous tendrons à améliorer nos relations avec les gouvernements étrangers...

Nous avons le vif espoir que les nations étrangères nous aideront à mener à bien les réformes si attendues que nous allons apporter et qu'elles avaient si longtemps, mais en vain conseillées à notre peuple et à notre pays.

Avec ce message de paix, la république exprime l'espoir qu'elle sera accueillie dans la famille des nations non seulement pour y jouir de droits et de privilèges internationaux, mais pour coopérer avec elle à la grande et noble tâche de répandre la civilisation dans le monde.

A Nankin, le premier jour du premier mois de la première année de la république chinoise (5 janvier 1912).

@

**VI**

**Affranchissement des esclaves et des « classes viles »  
(Décret de Sun Yat-sen. Nankin, mars 1912)**

@

p.249 « Les hommes naissent égaux en droits, ce sont les monarchies absolues qui ont institué les lois injustes oppressives du peuple. De là sont nées les distinctions sociales. La dynastie des Ts'ing a suivi les errements des monarchies mauvaises, elle en a même modifié certaines lois en les faisant pires. Mais le plus mauvais qu'elle ait fait, ç'a été de restreindre les droits civils de certains individus de basse extraction ; conducteurs de barques au Fou-kien et au Kouang-tong, oisifs du Tcho-kiang, mendiants du Ho-nan, esclaves des ministres méritants, perruquiers, acteurs, tenanciers de lupanars, satellites de yamen, agents inférieurs des services publics. Non seulement eux-mêmes mais encore leurs descendants sont privés de la jouissance des droits civiques. C'est une véritable violation des droits de l'homme. La république étant constituée, les idées humanitaires peuvent désormais se répandre dans notre pays. Il ne faut pas laisser subsister davantage ces lois scélérates qui seraient l'opprobre de notre république. En conséquence, par le présent édit, le gouvernement républicain supprime toutes les incapacités dont l'ancien gouvernement avait frappé les individus des classes susdites. Il leur permet de jouir désormais de tous les droits civiques vis-à-vis de l'État comme de la société. Ils auront les droits d'éligibilité, la liberté de domicile, de pensée, de presse, p.250 de réunion, de conscience et de culte. Aucune distinction sociale ne pourra porter atteinte à ces droits ou libertés. Nous voulons faire respecter les droits du peuple, faire briller la justice, et nous

## La république chinoise

prions en conséquence les présidents des diverses provinces de publier cet édit pour en informer le peuple.

Depuis des siècles, on connaît en Chine neuf catégories de « classes » viles : les musiciens, chanteurs et prostitués (hommes ou femmes) ; les « abjects » ou descendants de soldats révoltés ; les « pêcheurs » des neuf noms patronymiques de la province du Tcho-kiang ; les « barbares du Sud » ou bateliers du Kouang-tong ; les « gens des huttes » du Fou-kien, du Kouang-si ; les « habitants des cavernes », tous descendants d'immigrés ; les « mendiants Kiang-sou, du Ho-nan ; les « valets » du Ngan-houei ; les « esclaves de naissance ».

Il y a quatre sortes d'emplois vils : les emplois dans les diverses cérémonies : naissance, mariage, funérailles, etc. : les emplois inférieurs dans les tribunaux : satellites, licteurs, agents de police ; les emplois dans les théâtres et les maisons publiques.

Un grand nombre d'hommes de classe vile se livrent à l'agriculture, à la navigation, à la pêche, au commerce. Ils sont néanmoins regardés comme méprisables, mais ils ont la faculté de sortir de leur classe.

Plusieurs empereurs de la dynastie mandchoue émancipèrent divers parias.

« Ayant à cœur d'amener le peuple à de meilleures mœurs, disait l'empereur Yong-tcheng, nous décidons que quiconque par une coutume traditionnelle, se trouve dans une condition vile en puisse sortir.

Mais ces décisions impériales furent sans effet.

Les esclaves le sont de naissance ou ont été vendus soit par leurs parents, soit par le gouvernement. Quelques-uns se sont donnés d'eux-mêmes à des familles nobles. On remarque encore parmi les individus vénaux, ceux qui se sont révoltés contre les autorités, qui, par des négociations avec les nations étrangères, ont été cause que celles-ci firent acte d'hostilité contre le gouvernement.

## La république chinoise

p.251 Il faut distinguer les serviteurs des esclaves ; les premiers sont attachés à des familles riches non par contrat de vente ou d'antichrèse mais par contrat de loyer, stipulant le prix et la durée de leur service <sup>1</sup>.

@

---

<sup>1</sup> Voir les [Mélanges sur l'Administration \(Variétés sinologiques, n° 21\)](#).

## VII

### Les discours de Sun Yat-sen

@

p.252 Après son désistement, Sun Yat-sen prononça, dans diverses provinces, de nombreux discours, suivant un modèle invariable. J'en donne un spécimen d'après l'analyse des journaux.

« La république est établie en Chine et quoique j'aie résigné les fonctions de président provisoire, cela ne signifie pas que je vais cesser de travailler pour la cause. Ayant renoncé à mon premier mandat, des affaires beaucoup plus importantes réclament mon attention.

La Chine a été soumise à la domination mandchoue pendant deux cent soixante-dix ans. Pendant cette période, les tentatives en vue de regagner son indépendance ont été nombreuses. Il y cinquante ans, la révolution des T'ai-p'ings fut l'une de ces tentatives, mais il ne s'agissait là que d'une révolution de race : Chinois contre Mandchous. Si cette révolution avait réussi, le pays serait resté sous un gouvernement autocratique et le résultat n'eût pas pu être qualifié de succès.

Il y a quelques années, un petit nombre d'entre nous se rencontrèrent au Japon et formèrent la « société révolutionnaire chinoise ».

Nous adoptons alors trois grands principes :

- 1° La suprématie de la race chinoise ;
- 2° Le gouvernement du peuple par le peuple ;
- 3° La suprématie du peuple dans la production de la richesse.

p.253 Les deux premiers buts ont été atteints par l'abdication de la dynastie mandchoue. Il nous faut maintenant faire la révolution économique. Cette question est l'objet d'une

## La république chinoise

discussion générale aujourd'hui, mais la majorité du peuple chinois ne comprend pas la portée de ce terme. Il suppose que le but de la rénovation de la Chine est de faire d'elle une nation puissante, égale aux grandes nations de l'Occident.

Tel n'est pas le but de nos efforts. Il n'y a pas aujourd'hui de nations plus riches que la Grande-Bretagne et l'Amérique, il n'y a pas de nation plus éclairée que la France. L'Angleterre est une monarchie constitutionnelle, la France et les États-Unis sont des républiques ; mais le gouffre entre les riches et les pauvres, dans ces pays, est trop vaste, et des idées de révolution hantent les cerveaux de leurs citoyens. Si une révolution sociale ne s'effectue pas, la majorité restera privée de la joie et du bonheur de la vie. Aujourd'hui, cette félicité n'est réservée qu'à quelques capitalistes.

La masse des travailleurs continue à souffrir amèrement et ne saurait rester en paix. La révolution raciale et la révolution politique sont faciles à effectuer, mais la révolution de la société est plus difficile.

Seul un peuple aux grands accomplissements est capable d'effectuer une révolution sociale.

Quelques-uns diront : Jusqu'ici, votre révolution a été un succès, pourquoi ne pas être satisfait et attendre, pourquoi chercher à accomplir ce que l'Angleterre et l'Amérique, avec toute leur richesse et toute leur science, ont négligé d'essayer à ce jour ? Ce serait là une mauvaise politique, car en Angleterre et en Amérique la civilisation est avancée et l'industrie en transformation, et il est difficile d'y accomplir une révolution sociale ; nous n'en sommes pas encore là, en Chine ; une révolution sociale pour nous est relativement facile, nous sommes en état d'anticiper la venue du régime capitaliste. Dans les pays capitalistes, les intérêts établis sont solidement défendus et il est difficile de les déloger. En Chine,

## La république chinoise

il n'y a ni capitalistes, ni intérêts établis, donc la révolution est relativement facile.

On me demande fréquemment si une telle révolution <sup>p.254</sup> exigera l'emploi d'une force militaire. Je réponds oui pour l'Angleterre et l'Amérique, et non pour la Chine. La grève des mineurs anglais prouve ce que j'avance, et pourtant celle-ci n'est pas une révolution, mais simplement un désir exprimé par le peuple d'obtenir la possession des sources de la richesse publique, et il semble que seule la force puisse faire atteindre ce but.

Il se peut que la révolution sociale soit difficile à faire, mais l'heure est proche où elle va devenir un fait accompli, et nous ne saurions prévoir les dangers auxquels elle exposera l'État.

Si, au début de la carrière de notre république chinoise, nous ne songeons pas à nous défendre contre l'établissement du capitalisme, dans un avenir très prochain, un nouveau despotisme, cent fois plus terrible que celui de la dynastie mandchoue, nous attend, et les fleuves de sang deviendront nécessaires pour nous en délivrer. Quelle déplorable perspective !

Un point réclame surtout toute notre attention. Il sera nécessaire de changer tous les titres de propriété immobilière. C'est là un corollaire indispensable de la révolution. Le progrès l'exige. Jadis les propriétaires fonciers payaient l'impôt sur la superficie des terres divisées en trois classes : bonnes, moyennes et médiocres. Dans l'avenir, il faudra baser l'impôt sur la valeur foncière, car la qualité de la terre varie moins uniformément que d'après cette division en trois classes.

Je ne sais pas de combien la valeur des biens immeubles à Nankin diffère de celle des immeubles du Bund, la grande rue de Chang-haï ; mais si nous employons la méthode ancienne, nous ne saurions arriver à une évaluation équitable. Il serait

## La république chinoise

préférable de taxer la valeur immobilière, les terrains pauvres payant peu, les terres de grande valeur payant beaucoup. Les terrains de grande valeur appartiennent à des gens riches, et il n'y aurait aucune oppression à les frapper d'un impôt élevé. Les terrains de minime valeur sont la propriété de populations pauvres habitant des districts reculés, et ils ne devraient être soumis qu'aux taxes les plus légères. Aujourd'hui, le terrain du Bund et la ferme payent le même impôt. C'est une injustice. Pour <sup>p.255</sup> la faire disparaître, il faut baser l'impôt sur la valeur foncière. La valeur du terrain à bâtir à Chang-haï a augmenté dix mille fois en cent ans. La Chine est à la veille d'un développement industriel immense ; un commerce formidable va se créer, et, dans cinquante ans, nous aurons beaucoup de Chang-haïs. Sachons être assez sages pour prévoir l'avenir, et décidons dès aujourd'hui que la plus-value des biens immeubles restera acquise au peuple qui l'a créée, et non aux capitalistes privés dont la chance a fait des propriétaires fonciers.

@

## VIII

### Le catéchisme des fraudes électorales

@

p.256 Un très curieux opuscule a été colporté, durant la période électorale de janvier-février 1913, par les affiliés du parti *Kouo-ming*. Il avait pour titre : « Conversation secrète (à tenir cachée après l'avoir lue) ». L'auteur avait imaginé une conversation entre M. Roosevelt et M. Wilson, président des États-Unis, sur « l'art des fraudes électorales ».

Je donne le début de ce document publié par certains journaux adverses sous le titre : « Découverte des pratiques secrètes stupéfiantes du parti X pour réussir aux élections ».

Roosevelt à Wilson. — J'ai employé toutes mes forces pour manœuvrer aux élections, dit Roosevelt à Wilson, et voici le résultat. Pour vous, sans avoir pris beaucoup de peine, vous voilà élu président de la République. Veuillez m'instruire de vos moyens mystérieux.

W. — Ces moyens sont très simples, je peux répondre à chacune de vos questions.

R. — Le jour du vote si les citoyens abandonnent leurs droits de vote, comment faire ?

W. — Il faut d'abord diviser les bulletins en un certain nombre de lots suivant les districts et suivant les candidats à élire. Le partage une fois préparé, on inscrit séparément sur plusieurs carnets les noms de plusieurs personnes à élire. Ensuite on engage, moyennant finance, un certain nombre de gens sachant écrire ; chacun d'eux reçoit un p.257 carnet et va à des jours différents poser un bulletin de vote, cela à plusieurs reprises. Il est aussi possible de poser plusieurs bulletins le même jour. Seulement il est nécessaire que les fonctionnaires

## La république chinoise

chargés de la surveillance soient d'intelligence. Un autre moyen consiste à faire sortir le bulletin de ceux qui ne se soucient pas de voter ; on les remplit des noms de nos partisans puis on corrompt l'inspecteur et les gardiens d'urnes pour qu'ils déposent à l'avance des bulletins. Quand le dépouillement se fait, on se trouve avoir obtenu un grand nombre de voix.

R. — Quel est selon vous le meilleur moyen ?

W. — Le mieux est d'ordonner secrètement à chaque partisan de retourner chez lui prier ses parents de corrompre les électeurs. S'il ne se croit pas digne d'être élu lui-même, il pourra manœuvrer pour celui que l'opinion publique favorise et le faire entrer de force dans notre parti. Ce dernier, voyant que nous manœuvrons pour lui, n'hésitera pas à se rallier à nous. Si la masse des électeurs, bien que favorable à ce candidat, néglige ses devoirs électoraux, il faut alors employer le moyen précité.

R. — S'il manque seulement deux ou trois voix pour atteindre le nombre exigé que faut-il faire ?

W. — Il faut les acheter sans trop marchander pour compléter ce qui manque. Sinon il faut promettre de donner aux électeurs favorables, après le succès de la manœuvre, des emplois dans notre parti, dans l'administration ou dans la perception des impôts. C'est ce qui s'appelle séduire par des avantages.

Il faut étudier les moyens d'existence des notables. Les notables se nourrissaient le plus souvent de riz fourni par les villageois et d'autres subsides qui leur manquent à présent. Il faut leur dire que, s'ils entrent dans le parti, nous pourrons leur garantir tout ce dont ils ont été dépossédés. Ils seront alors très contents. S'ils refusent, nous fomenterons le mécontentement contre eux en les mettant ainsi dans une cruelle alternative. Après la révolution, les anciens notables

## La république chinoise

ont été fréquemment outragés par les militants républicains et méprisés par les fortes têtes du pays. S'ils n'entrent pas dans le parti, nous employons ceux-ci pour les effrayer. Sinon, nous les préservons des outrages. C'est <sup>p.258</sup> ce qui s'appelle séduire par le moyen des avantages et des désavantages.

R. — Comment traiter les partisans éligibles ?

W. — Il faut les traiter favorablement et avec politesse, construire une salle pour les recevoir et les tenir à l'abri des séductions étrangères, leur dire que les partisans doivent se soumettre aux ordres du parti, les tenir en respect en désignant à l'avance, par une sorte d'élection préalable, des candidats dont on publie les noms le jour des élections.

Les partisans éligibles ont de grands espoirs, il faut aller au-devant de leurs désirs en leur disant des mensonges et de belles paroles ou en leur promettant des emplois et de l'argent.

Il faut dire au premier membre du parti que le deuxième a obtenu beaucoup de voix et qu'il ne lui en manque que 2 ou 3 et dire la même chose au troisième, etc., etc.

@

IX

Décret de Yuan Che-k'ai sur la morale

@

p.259 Je suis convaincu que pour l'établissement de la Chine en nation, la bonne foi, la courtoisie, la justice, le désintéressement, la pudeur, la piété filiale, le respect des aînés, le loyalisme constituent la grande trame de la moralité humaine. Bien que la formule du gouvernement ait changé, les vertus cardinales du peuple n'ont pas changé. La forme républicaine signifie seulement que l'État au lieu d'être la propriété privée d'une famille devient la chose publique des citoyens. Le loyalisme n'était pas, à l'origine, une vertu réglant les rapports du prince et du sujet, c'est la vertu qui fait que les supérieurs cherchent le bien-être du peuple. Depuis quelque temps, les cœurs des hommes sont flottants. Avant d'avoir pu comprendre à fond l'essence des sciences occidentales et orientales, les voilà qui enivrent leur cœur de doctrines matérialistes. Ils font un vain étalage de quelques expressions spéciales de philosophie. C'est pousser trop loin une vaine culture ! Ils font table rase des beaux préceptes et des belles actions qui enrichirent la civilisation pendant plusieurs milliers d'années. Les huit vertus précitées, le peuple sait les pratiquer, mais des impudents les considèrent comme incommodes pour eux et les jettent comme un vieux bonnet. Ils fabriquent des sophismes qui trompent les jeunes gens. Il semble qu'ils ne seront contents que le jour où les habitants de tout le pays seront impies, irrespectueux, déloyaux, trompeurs, impolis, injustes, cupides et sans vergogne.

p.260 Qu'on sache bien que les devoirs envers la famille, envers l'État, envers la société, pour revêtir des aspects

## **La république chinoise**

différents, n'en reviennent pas moins au même dans tous les pays civilisés. Ces huit vertus sont le principe constant de l'ordre dans toutes les sociétés humaines, et non pas seulement les règles de l'autocratie monarchique. Moi, président, souffrant du danger de la situation, regrettant l'abandon de l'armature morale du pays, je ne cesse de penser que le grand malheur d'aujourd'hui n'est pas tant dans la situation matérielle du pays que dans le cœur des hommes. Si le cœur des hommes était orienté vers le bien, les bases du pays auraient un support assuré.

@

X

Élection définitive du président de la république  
Discours de Yuan Che-k'ai (10 octobre 1913)

@

p.261 Exerçant depuis plusieurs dizaines d'années des fonctions publiques, j'ai toujours été fermement convaincu qu'une nation doit être fondée sur l'observation de la loi et le respect de la discipline : lorsque la loi est observée et la discipline respectée, la nation peut suivre l'évolution sociale. Au cours de ma vie politique j'ai toujours cherché à adopter toutes les réformes qui pouvaient apporter la lumière au peuple.

Mais j'ai toujours procédé graduellement, et non par mesures brutales, estimant qu'il ne fallait pas jouer avec l'intérêt du peuple et de la nation, et qu'on ne pouvait renier totalement les traditions que, depuis quatre mille ans, nous ont léguées nos ancêtres.

Après 1908, je m'étais retiré dans mes terres, sans plus m'intéresser à la politique, vivant dans le calme ; mes projets pour le salut de ma patrie s'étaient évanouis en fumée. Les événements de Wou-tch'ang me contraignirent à rentrer dans l'arène. Plein d'appréhensions pour l'avenir de la nation et du peuple, je dus songer à alléger leurs épreuves. Puis, après l'abdication de l'empereur mandchou et la fondation de la République, je fus appelé par les cinq races aux fonctions de président provisoire.

Au mois de juillet, un petit nombre d'agitateurs compromirent l'unité de la Chine, et mirent en danger l'existence p.262 de notre république nouvellement née. Pour le salut du pays et du peuple, je fus contraint d'avoir recours aux armes. Par bonheur le peuple étant las de désordre, grâce aussi à la

## La république chinoise

discipline de notre armée le calme fut rétabli en moins de deux mois.

J'aurais vivement désiré me démettre de mes fonctions, pour retourner dans mes terres jouir longuement des bienfaits de la république. Mais l'assemblée nationale m'a élu de nouveau et les puissances ont fixé pour date de la reconnaissance le jour même de mon élection.

Je dois donc, par force, accepter mes fonctions actuelles. Je vais exposer à notre peuple mes sentiments, dans toute leur sincérité.

Les philosophes occidentaux ont souvent professé qu'une nation constitutionnelle était basée sur les lois, une république sur la morale. J'estime que la loi n'est que la conséquence pratique de la morale, et que dans notre nation, si rapidement transformée en république, la morale doit être soutenue par la loi.

En interrogeant les savants de France et d'Amérique j'ai souvent entendu dire que, sous un régime républicain, les lois sont établies par la majorité des citoyens pour être observées par tous, et que la liberté n'y peut exister que dans les limites tracées par les lois. Mais l'obéissance à la loi ne peut résulter que d'une longue habitude. Malgré sa docilité, le peuple chinois n'a pas encore l'habitude d'observer la loi. J'espère qu'il l'acquerra bientôt et qu'ainsi, à la longue, son niveau moral s'élèvera de jour en jour.

Le peuple est l'élément fondamental d'une nation républicaine. Or la majorité du peuple désire surtout vivre en paix.

Pour que l'ordre règne d'une façon durable, il est nécessaire que tous les citoyens puissent gagner leur vie. Et pour arriver à ce but, l'agriculture, l'industrie et le commerce doivent être développés. On voit constamment dans les pays civilisés, des

## La république chinoise

hommes de première valeur s'adonner à l'industrie et au commerce. Notre pays ne le cède en rien aux autres nations pour la beauté du climat et la richesse du sol ; mais les procédés agricoles et industriels sont défectueux, nos mines, nos forêts, nos mers restent <sup>p.263</sup> inexploitées, notre commerce manque d'aliments, nos exportations diminuent de jour en jour. Nous ressemblons à un richard qui, ayant enfoui sa fortune, se plaindrait sans cesse d'être dans le besoin. J'espère que tous mes concitoyens porteront leur attention sur les questions industrielles et commerciales, et arriveront à améliorer leur situation en tirant parti de ces ressources cachées.

Le retard subi par notre industrie est dû surtout à deux raisons : le défaut d'instruction et le manque de capitaux. Toutes les entreprises industrielles touchent de près au domaine de la science. Quiconque ignore la physique ne comprendra rien à la vapeur et à l'électricité. Pendant que l'univers combat pour la science et le commerce, nous conservons nos vieux errements, et nous nous attachons à de vaines formules. Je souhaite que notre peuple s'assimile la civilisation et l'instruction étrangères, et que même en matière de politique et de législation, il s'adonne à des études pratiques.

Maintenant que nous sommes en république, il nous faut abandonner sans retour l'ancienne doctrine de la porte fermée.

Il importe que tous les citoyens de la république comprennent nettement cela, et s'efforcent, en toute sincérité, de resserrer les liens d'amitié entre les nations. Moi, président de la république, déclare que tous les traités, conventions et autres engagements conclus par l'ancien gouvernement des Ts'ing et le gouvernement républicain provisoire avec les gouvernements étrangers devront être scrupuleusement

## La république chinoise

observés ; et que tous les droits, privilèges et immunités dont jouissent les étrangers en Chine, de par les accords internationaux, les lois nationales ou les usages et précédents établis, sont également confirmés. Assurer ainsi le maintien de l'amitié et de la paix entre les nations : tel est le principe dont le peuple chinois devra bien se pénétrer. Pour que des rapports courtois soient possibles, il faut d'abord que nous ayons donné des preuves de la sincérité de notre amitié.

Telles sont les déclarations que je voulais faire au peuple chinois. Il me reste encore à revenir sur le sujet de la morale, que je désire bien mettre en lumière. C'est là un <sup>p.264</sup> très vaste sujet, que les anciens sages, dans leurs longues dissertations, n'ont pu épuiser. Je me bornerai à un bref exposé portant sur les quatre vertus : loyalisme, bonne foi, constance et persévérance.

Par loyalisme, il faut entendre la fidélité envers la patrie, et non la loyauté envers les individus. En toute occasion, il faut considérer le bien de la patrie, et ne pas tout rapporter à soi-même ou à sa famille. S'ils observent ce principe, nos concitoyens parviendront à se sacrifier tout naturellement à l'intérêt public, et à abandonner leurs droits pour mieux remplir leurs devoirs ; ainsi les intérêts particuliers ne nuiront pas à l'intérêt général. Voilà ce qu'il faut entendre par loyalisme.

Confucius a dit qu'une nation ne peut subsister sans bonne foi. Chez tous les peuples civilisés, les fourbes sont frappés de la réprobation générale. Le père de Washington avait appris à son fils à ne jamais mentir. Chez nous la bonne foi a toujours été en honneur, mais de nos jours l'habitude du mensonge s'est peu à peu établie. Dans de telles conditions, une nation ne saurait se constituer. Tseng Kouo-fan a dit que la bonne foi doit être la base de l'éducation. Pratiquez donc la bonne foi tant entre vous qu'avec les étrangers.

## La république chinoise

Les peuples civilisés conservent leurs traditions nationales sans que ce respect du passé nuise au progrès de leur évolution. Parmi les souvenirs quatre fois millénaires de notre histoire, il en est qu'il faut laisser subsister. Si, nous abandonnant à des rêveries utopistes, nous prétendons effacer le passé et nous nous bornons à faire de grands discours sans portée pratique ; si nous rejetons toutes nos traditions avant d'avoir acquis la moindre de ces qualités qui font la supériorité des nations étrangères, nous deviendrons un peuple sans caractère. Si l'on ne conserve pas la racine, comment pousseront les feuilles ? Voilà pourquoi nous devons pratiquer la constance.

Qu'entend-on par persévérance ? Seule, la persévérance engendre des œuvres durables. Sans elle l'homme ne peut être qu'un brouillon lorsqu'il faut agir, un paresseux lorsque des nécessités immédiates ne l'incitent pas à l'action. Lorsque la paresse s'introduit dans une administration, tout <sup>p.265</sup> va de travers, les responsabilités n'incombent plus à personne, et une telle situation soulève les récriminations du public. Suivons donc l'exemple des anciens, bannissons l'orgueil et évitons la paresse pour pratiquer la persévérance.

Loyalisme, bonne foi, constance et persévérance, je désire que mes concitoyens portent ces quatre grands mots gravés dans leur cœur, et qu'ils les aient sans cesse sur les lèvres. Je désire qu'ils s'appliquent à acquérir le discernement du vrai et du faux, du bien et du mal.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour la sécurité de l'État, notre pays est maintenant en train de réparer ses forces et l'heure n'est pas venue de disputer la suprématie militaire.

Dans les intentions que je viens d'exposer, je déclare à la nation, en toute sincérité : tant que je resterai en charge je remplirai jusqu'au bout mon devoir, en veillant sur la nation

## **La république chinoise**

chinoise, cette nation qui comprend 400 millions de citoyens. Une famille est riche si les frères vivent en bonne harmonie ; la nation sera prospère si tous les citoyens sont unis de cœur et s'entendent pour pratiquer la vertu. Tel est le vœu que je forme pour l'avenir de la nation chinoise.

@